

par Claude RYAN

Ce qu'on sentait venir depuis des mois s'est produit. Après avoir habilement camouflé ses intentions, la direction de la Presse renvoie, sans lui donner la chance de s'expliquer, celui qu'elle avait elle-même invité, il y a quatre ans, à prendre charge du quotidien de la rue St-Jacques.

Le prétexte invoqué est mesquin. La manière dont on a procédé à l'endroit de M. Pelletier est encore davantage. On continue, dans les hautes sphères d'une certaine bourgeoisie d'affaires qui pue l'arrogance, à jouer avec les hommes comme s'ils étaient des choses, à traiter en villes créatures des hommes qui croyaient avoir été engagés pour accomplir une œuvre intellectuelle.

Hypocrisie et panique. Tels sont, d'après nous, les sentiments que révèle la décision des administrateurs de la Presse.



Gérard Pelletier quitte l'immeuble de La Presse : on vient de le congédier. (Photo Le Devoir)

La Presse congédie Pelletier Quatre de ses collaborateurs abandonnent leurs postes - Champoux assure l'intérim

par Evelyn GAGNON

Le conseil d'administration de LA PRESSE a congédié Gérard Pelletier. C'est M. Pelletier lui-même qui l'a annoncé hier après-midi au personnel de la rédaction du quotidien. Le motif invoqué par la direction pour démettre le rédacteur en chef est un titre erroné qui coiffait un article de LA PRESSE vendredi dernier.

Par suite du geste du conseil d'administration, quatre collaborateurs immédiats de M. Pelletier ont remis au président de LA PRESSE, M. Maurice Chartré, leur démission comme membres du conseil de rédaction, et ont demandé de redevenir simples journalistes. Il s'agit de MM. Jean-Thomas Larochelle, rédacteur en chef adjoint; Vincent Prince, chef éditorialiste; Gilles Marcotte, directeur littéraire et Jean David, directeur de l'information. M. Pelletier a précisé qu'il ne leur avait pas demandé de poser ce geste. Restent au Conseil de rédaction, MM. Roger Champoux, Emile Quintal et Maurice Dagenais.

D'autre part un des grands reporters de LA PRESSE, M. Jean-V. Dufresne, a remis sa démission hier après-midi et quitte le journal. D'autres reporters ont laissé entendre qu'ils songent à démissionner.

Le secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pélipin, et le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, étaient tous deux présents à la rancontre de M. Pelletier avec les journalistes de LA PRESSE, hier après-midi.

Deux syndicalistes se prononcent

Les deux syndicalistes se sont dits concernés par le congédiement de M. Pelletier qui, selon eux, peut avoir de graves répercussions sur la liberté d'expression au Québec; tous deux ont établi un lien entre ce congédiement et la longue grève qui a paralysé le quotidien l'an dernier. M. Pélipin, exprimant l'espoir que tout le mouvement syndical s'unira pour faire face à la présente situation, a dit qu'il était temps de songer à la possibilité de recréer une vraie "Libre" au Québec. Il faisait allusion à LA PRESSE LIBRE, publiée pendant la grève par les journalistes de LA PRESSE avec l'appui financier de la CSN, et qu'il a déjà été question de faire revivre malgré la fin du conflit. M. Laberge, de son côté, a noté que M. Pelletier était un symbole, un de ceux qui ont mené le combat pendant les heures noires, et a affirmé qu'une fois de plus la direction de LA PRESSE courrait l'échec devant "les pouvoirs qui étaient supposés nous apporter la lumière". Faisant le rapprochement entre le cas de M. Pelletier et celui de Jacques Hébert, il a donné l'assurance que l'unité syndicale sera totale pour prendre les mesures voulues dans la situation présente.

Le premier ministre Lesage, interrogé à Québec sur le geste de l'administration de LA PRESSE, a dit: "Pas de commentaires. Je ne connais pas le contrat de Pelletier". La direction de LA PRESSE est restée silencieuse, et aucun représentant du DEVOIR n'a réussi à rejoindre l'un ou l'autre administrateur, malgré des efforts répétés. Les animateurs de l'émission télévisée "Aujourd'hui", où M. Pelletier s'est expliqué hier soir, ont précisé que la direction de LA PRESSE n'avait pas voulu déléguer de représentants à la même émission.

M. Champoux assume l'intérim

Quant à la section syndicale des journalistes de LA PRESSE, son bureau de direction s'est réuni hier et a réclamé que le conseil d'administration fasse immédiatement connaître l'identité de la personne qui représenterait à l'avenir les propriétaires auprès des journalistes. Les syndiqués ont précisé qu'ils ne sauraient s'engager dans la fabrication du journal d'aujourd'hui qui se préparait hier soir sans savoir qui serait responsable de la publication. M. Roger Champoux, deuxième adjoint au rédacteur en chef, a fait savoir qu'il assumait automatiquement la direction, puisque le premier adjoint, M. Larochelle, a démissionné. M. Champoux — qui avait également assuré l'intérim après le départ de M. Jean-Louis Gagnon en 1961 — a précisé toutefois que la direction du journal ne lui avait pas confirmé s'il devait assumer cet intérim; il doit rencontrer les administrateurs aujourd'hui. On ne sait donc pas qui remplace M. Pelletier.

Les journalistes de LA PRESSE manifestaient hier de la stupeur et du désarroi. L'édition du mercredi de ce quotidien est toujours la plus considérable de la semaine, et les responsables de la mise en page se demandent comment ils arriveraient à "boucler" les pages de ce journal resté sans boue pendant toute la journée. Le climat d'incertitude que crée le départ de M. Pelletier et de ses collaborateurs s'accroît par suite des rumeurs selon lesquelles le président du conseil d'administration de La Presse, M. Maurice Chartré — dont on disait qu'il avait toujours appuyé l'ex-rédacteur en chef jusqu'à maintenant, — serait bientôt limogé à son tour.

En effet, la rumeur veut qu'il soit remplacé bientôt par M. Gérard Plourde, président de United Auto Parts, administrateur de La Presse et de la SIDBEC. De même, les rumeurs d'une vente ou d'un changement de contrôle à La Presse, rumeurs qui ont persisté tout au long de la grève, circulent de nouveau hier.

Le film des événements

Les événements se sont précipités depuis 24 heures Lundi soir, le conseil d'administration de La Presse se réunissant, pour étudier une mise en demeure que lui signifiait le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard. Celui-ci réclamait \$120,000, se sentant lésé par un titre de quatre colonnes en première page de La Presse du 26 mars, et qui se lisait "Deslaurliers admet avoir rédigé une fausse déclaration à la demande de B. Pinard", dans l'édition de Montréal, et "Roch Deslaurliers aurait rédigé une fausse déclaration à la demande de M. Bernard Pinard", dans la dernière édition.

Le conseil d'administration a décidé de faire publier une rétractation, qui paraissait en première page de La Presse d'hier, et de congédier M. Pelletier. Le président du conseil, M. Chartré, a prévenu M. Pelletier dès lundi soir de l'ordre de publier la rétractation. Il ne l'a prévenu qu'hier matin de son congédiement.

M. Pelletier, dans ses déclarations aux journalistes de La Presse, au Devoir, et à l'émission "aujourd'hui", a clairement établi que cette affaire de titre n'était à son avis qu'un prétexte, d'autant plus que le journal s'était déjà retracté dès samedi.

Il a souligné en premier lieu que, pas plus maintenant qu'au moment de son engagement en 1961, ses idées ne coïncidaient avec celles du conseil d'administration de La Presse. Or, a fait état des divergences de vue entre M. Pelletier, M. Gérard Plourde et le chroniqueur financier de La Presse, M. Laurent Loubier, au sujet de la participation de l'État à la sidérurgie québécoise. On a noté qu'un jour M. Pelletier et M. Loubier se contredisaient, sans que le même journal, à ce sujet.

M. Pelletier a dit qu'il avait vu et approuvé l'article de M. Loubier dont il était question. "Un journal, ce n'est pas un régime", a-t-il dit, ajoutant que le problème de la sidérurgie n'était pas, à son avis, la cause immédiate de son renvoi.

On sait que le taux de la taxe des neutres (imposée aux compagnies, ainsi qu'aux non-catholiques non-protestants) a été haussé il y a quelques semaines de 10 cents, passant de \$1.90 à \$2.00 du cent dollars d'évaluation. Une loi provinciale fixe un plafond de \$2.00 à la taxe des neutres sur l'île de Montréal.

Me Jarry a expliqué que cette hausse de 10 cents du taux de la taxe imposée aux propriétaires catholiques devrait permettre à la CECM "non seulement de procurer

La déclaration de M. Gérard Pelletier

Voici le texte intégral de la déclaration faite par M. Gérard Pelletier, hier après-midi, à 4 heures, devant les journalistes de "La Presse" réunis dans la salle de rédaction de ce quotidien :

"Au mois de juin 1961, j'assumais, à la demande des administrateurs de "La Presse", le poste de rédacteur en chef de ce journal qui traversait alors une dure crise.

"La démission massive d'une vingtaine de journalistes, au nombre desquels presque tous les cadres supérieurs et plusieurs techniciens expérimentés de l'information, avaient placé la rédaction dans une situation extrêmement précaire et cette situation pratiquée sur le personnel par la naissance d'un concurrent, le "Nouvel Journal", ne cessait d'accroître. Dès mon arrivée, je dus prévenir la direction de l'entreprise qu'il était impossible de reconstruire en quelques mois une équipe ainsi décimée et qu'il faudrait plusieurs années pour remettre au point à "La Presse", un outil d'information efficace et sûr.

"Pendant trois années entières, à quelques jours près, je me suis donné sans compter à cette tâche, avec un succès qu'il ne m'appartient pas de juger. Mais au terme de ces trois ans, par suite d'une grève de typographes qui devait durer sept mois, paralysant complètement la rédaction, une seconde décapitation se produisait dans les cadres rédactionnels du journal ainsi qu'une seconde saignée parmi le personnel de l'information, dont une vingtaine de membres gittaient à leur tour l'entreprise.

"Fait porté par nature à démissionner devant la tâche, et soucieux de collaborer à la rennaissance du journal, organe essentiel à la société québécoise et à la profession dont je fais partie, je me remis au travail le 28 décembre dernier. Avant de le faire, j'avais de

nouveau prévenu la direction que La Presse ne se remettrait pas facilement du conflit qu'elle venait de traverser et que je ne pouvais pas répondre de l'efficacité de nos nouvelles équipes avant plusieurs mois de rodage. Tous ceux qui ont une expérience directe des métiers de l'information, ce qui n'est vrai d'aucun membre du Conseil d'Administration de La Presse, me comprendront sans peine.

"Or, le président de LA PRESSE, M. Maurice Chartré, me remettait ce matin un avis de congédiement rédigé dans les termes suivants :

"Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

1 — Que l'engagement de Monsieur Gérard Pelletier comme rédacteur en chef du journal prenne fin à compter de la date de la présente assemblée; et

2 — Que le président de la compagnie en avise Monsieur Gérard Pelletier."

"Et M. Chartré invoquait, comme unique motif pour justifier cette décision, deux titres erronés parus dans l'édition de vendredi dernier qui mettaient en cause un ministre du gouvernement Lesage.

"Je souligne enfin qu'entre la parution du journal de vendredi et la décision du Conseil d'Administration à mon sujet, j'ai expliqué l'origine de ces deux titres, qui provenaient d'une simple erreur technique, ni à m'expliquer devant le Conseil. J'ai été jugé et condamné en mon absence, sans qu'on eût même pris soin de me communiquer qu'un problème se posait, sans qu'on eût informé que le Conseil se réunissait à mon sujet.

Voir page 16: Déclaration



M. Gérard Pelletier, calme et serein, a été chaleureusement accueilli hier soir dans la salle de rédaction du DEVOIR. Quelques minutes plus tôt, il avait fait ses adieux à ses camarades de LA PRESSE. (Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

La formule Favreau-Fulton

Lesage ne dit pas s'il poursuivra sa campagne

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le premier ministre n'a pas démenti hier la nouvelle voulant qu'à la suite de pressions de la part de cer-

tains membres du cabinet il ait décidé d'interrompre, pour le moment, sa campagne en faveur de la formule Favreau-Fulton.

Décidément, M. Jean Lesage avait pris la résolution de ne rien dire à ce sujet. Habituellement, à la fin des séances du cabinet, le premier ministre convoque les courriéristes parlementaires pour s'entretenir, à bâtons rompus, avec eux. Hier midi, les courriéristes, convoqués comme à l'accoutumée, se sont vu remettre un communiqué annonçant la nomination de M. Eugene Lawrence Neal au Conseil d'orientation économique et se sont fait dire que le premier ministre, n'ayant rien de particulier à leur apprendre, ne tiendrait pas de conférence de presse.

Kierans est d'accord avec la formule Fulton-Favreau

Notre problème "n'est pas le Canada ou le Québec, c'est le Canada et le Québec. L'objectif bien défini du gouvernement est de ramener la constitution et de se battre pour obtenir les changements et dispositions qui reconnaîtront vraiment les droits du Québec et des Canadiens français en tant que membres de l'une des deux nations fondatrices du Canada," a déclaré hier M. Eric Kierans, ministre du Revenu du Québec.

Rappelant que le développement économique, politique et technologique d'un pays est assés à la "loi vitale de l'adaptation-continue" et que, pour croître, un pays doit être ouvert aux grands courants novateurs, le ministre a insisté sur la nécessité d'un véritable fédéralisme coopératif, selon lequel toutes les provinces seraient consultées chaque fois qu'une décision les touchant devra être prise.

M. Kierans, qui parlait devant le Cercle Rotary de Montréal, a noté que des progrès avaient été faits ces dernières années et que, sur l'insistance des provinces, l'initiative du pouvoir était en train de passer à ces dernières, ainsi, a-t-il ajouté, les conférences fédérales-provinciales devraient jouer un plus grand rôle et même devenir continues.

Plus tôt, M. Kierans a réitéré la position du chanoine Groulx, pour lequel la constitution n'est qu'un vieux chiffon qu'un Etat indépendant comme le Canada devrait tout simplement oublier. "Mais ce n'est pas un chiffon, et il nous faut donc la ramener," a précisé le conférencier.

Des progrès

Par ailleurs, il a rendu hommage à ses collègues, M. Jean Lesage, premier ministre, et M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'éducation, qui ont vaillamment combattu lors de la conférence fédérale-provinciale

le d'octobre. Il a mentionné au nombre des progrès réalisés: le retrait des programmes mixtes, le régime provincial de rente, l'obtention de 44 p.c. de l'impôt sur le revenu des citoyens, de 75 p.c. des droits de succession, changements auxquels ont consenti toutes les provinces et le gouvernement fédéral.

"Lors de ces conférences, la situation spéciale du Québec est complètement reconnue... et le Québec, en assumant plus complètement son rôle et ses tâches ne constitue pas un cas isolé mais sert d'exemple et de modèle."

La vigueur et la sincérité de cet élan, qui anime l'existence et l'activité économique du Québec, voulant se mettre à l'unisson du monde, a déclaré M. Kierans, "sont tels qu'aucune camisole de force constitutionnelle ne saura contenir cette énergie et qu'aucune formule légale ne pourra endiguer ce courant d'enthousiasme et d'initiatives."

"Jusqu'à ce que la constitution soit ramené au Canada et que des instruments comme les conférences fédérales-provinciales soient formellement reconnus et admis, les provinces et le Canada seront immobilisés dans le regrettable statu quo actuel qui ne fait qu'étouffer les aspirations légitimes du Québec et bloquer les progrès déjà accomplis vers une unité véritablement biculturelle et binationale," a déclaré le ministre du revenu.

Effectivement, les journalistes ont réussi à converser durant quelques minutes avec M. Lesage. Quand l'un d'entre eux a posé la question: "Est-il exact que vous avez interrompu votre campagne en faveur de la formule Fulton-Favreau?" il s'est contenté de répondre: "Je ne fais pas de commentaires sur des écrits ou on prétend être au courant des secrets du cabinet."

Une heure plus tard, à l'Assemblée législative, le chef de l'opposition a demandé assez gauchement: "M. le président, est-ce que le premier ministre a l'intention de se rendre à la demande et de retirer sa motion sur le prétendu rattachement de la constitution?"

On comprend facilement que M. Lesage a sauté sur l'occasion pour répondre: "Non, M. le président, pour aucune considération."

En effet, il n'a jamais été question que le premier ministre biffo du feuilleton de la Chambre la motion sur le rattachement qu'il a fait inscrire, le 22 janvier, dès le lendemain de l'ouverture de la session.

Le premier ministre, il est évident, tient à ce que cette motion demeure au feuilleton, ne serait-ce que pour empêcher l'opposition d'engager en tout temps un débat sur cette question controversée.

On sait que le règlement interdit tout débat, hors du temps approprié, sur toute matière apparaissant au feuilleton de l'Assemblée législative. L'opposition, pour engager une discussion qu'elle souhaite ardemment, devra donc attendre que le premier ministre inscrive sa motion aux affaires du jour, inscription qui, dans les circonstances actuelles, pourrait être retardée indéfiniment et même, selon certains, jusqu'à la prochaine session.

Dans toute cette affaire, une chose est certaine: certains membres du cabinet ont obtenu du premier ministre qu'il mette

Voir page 16: M. Lesage

MÉTÉOROLOGIE Ensoleillé et froid. Maximum: 32 Gracieuseté de SHEARER LUMBER CO. LTD. MONTRÉAL	FÊTE DU JOUR Sainte Cornélie Les librairies F. PILON INC. Papeteries - Daetylographes Accessoires de bureau
--	--

La CECM hausse de 8.7% la taxe des catholiques

par Jules LeBLANC

La Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé hier, au cours d'une réunion spéciale, de hausser de 8.7 p.c. (10 cents) le taux de la taxe des catholiques pour l'année 1965-66. Le taux sera ainsi porté de \$1.15 à \$1.25 du cent dollars d'évaluation. Cette hausse fournira des revenus additionnels de \$2.1 millions, mais sera insuffisante pour équilibrer le budget de \$91 millions que la CECM aura l'an prochain: le "déficit" prévu sera d'environ \$350,000.

Deux commissaires se sont opposés à la hausse de 10 cents en invoquant qu'elle est insuffisante: ils auraient préféré une hausse de 15 ou 20 cents. Après avoir délibéré à huis clos, — en réalité, les commissaires ont suspendu la réunion afin de discuter la question en l'absence de journalistes, — les commissaires ont accepté à l'unanimité la suggestion du président général, Me Marc Jarry.

On sait que le taux de la taxe des neutres (imposée aux compagnies, ainsi qu'aux non-catholiques non-protestants) a été haussé il y a quelques semaines de 10 cents, passant de \$1.90 à \$2.00 du cent dollars d'évaluation. Une loi provinciale fixe un plafond de \$2.00 à la taxe des neutres sur l'île de Montréal.

Me Jarry a expliqué que cette hausse de 10 cents du taux de la taxe imposée aux propriétaires catholiques devrait permettre à la CECM "non seulement de procurer

l'essentiel mais de faire également un pas dans la voie du progrès, sans imposer aux propriétaires fonciers un fardeau excessif en attendant les solutions correctives qu'apportera la législation qui suivra le rapport de la Commission sur la fiscalité municipale et scolaire" (Commission Bélanger).

Si des correctifs ne sont pas apportés l'an prochain, a-t-il ajouté, la CECM demandera au gouvernement provincial de financer 40 p.c. de ses dépenses, comme il le faisait en 1961-62. En 1965-66, a-t-il précisé, les subventions gouvernementales ne représenteront plus que 28.5 p.c. du total. Cela vient surtout du fait que les subventions statutaires élevées sont fixées alors que le coût de l'enseignement par élève augmente d'année en année.

Deux oppositions

Le commissaire André Gagnon, qui préside une entreprise de conseils en administration, a souligné que les prévisions budgétaires sont trop serrées et qu'elles constituent un "corsset d'acier" qui va étouffer rapidement la CECM. Il a insisté sur la nécessité d'entreprendre immédiatement un effort dans le domaine de l'équipement (construction d'écoles nouvelles et remplacement des écoles-taudis): pour le seul niveau secondaire on s'attend que la CECM doive consacrer \$200 millions à cette fin au cours des six prochaines années.

M. Gagnon a également signalé la nécessité pour la CECM de donner un personnel administratif compétent. De son côté, le commissaire Jean-Paul Lavallée, juge en chef de la Cour du bien-être social, a abondé dans le même sens; il a particulièrement insisté sur la nécessité d'améliorer l'enseignement. Nous roulons à 40 miles à l'heure, a-t-il affirmé, alors qu'il faut rouler à 70.

Me Jarry et le commissaire Paul-Henri Lavoie — ce dernier est secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs — ont reconnu que les dépenses de \$91 millions constituent un minimum indispensable, mais ils ont signalé que ce minimum est suffisant pour permettre à la CECM de progresser normalement. Le commissaire Ferdinand Blondi a abondé dans le même sens, tandis que le commissaire Michael MacManus ne s'est pas prononcé. Le septième commissaire, M. Payette, était absent.

Hausse de \$10,000,000
Au début de la réunion, Me Jarry a rappelé que les dépenses de la CECM ont augmenté de \$7 millions en 1960, \$3.1 millions en 1961, \$10.3 millions en 1962, \$7.7 millions en 1963 et \$9.2 millions en 1964. Elles augmentent de \$10 millions en 1965.

Il a attribué cette hausse à six facteurs principaux: a) le nombre des élèves va augmenter de 7,000, ce qui absorbera plus du quart de cette hausse; b) la hausse de la taxe des catholiques de 8.7% augmentera de \$2.1 millions les revenus; c) la hausse de la taxe des neutres de 10 cents augmentera de \$2.1 millions les revenus; d) la hausse de la taxe des catholiques de 8.7% augmentera de \$2.1 millions les revenus; e) la hausse de la taxe des neutres de 10 cents augmentera de \$2.1 millions les revenus; f) la hausse de la taxe des catholiques de 8.7% augmentera de \$2.1 millions les revenus.

Voir page 16: La CECM

Les libéraux remportent la victoire dans une élection partielle en Alberta

EDSON, Alberta — Le candidat libéral William Switzer a remporté lundi une victoire surprise à l'élection partielle qui se tenait dans la circonscription provinciale d'Ed-

son, en Alberta. Le comté avait élu un député créditiste à chaque élection depuis 21 ans et même depuis 35 ans, à l'exception d'une période de quatre ans, de 1940 à 1944, alors que

le candidat ouvrier avait été élu.

La victoire de M. Switzer a été confirmée après une lutte à trois extrêmement serrée dont les résultats n'ont été connus que tard en soirée. 54 des 56 bureaux de vote donnaient à M. Switzer 1,980 voix, au candidat néo-démocrate, Neil Reimer (également chef du parti provincial), 1,889, au candidat du Crédit social, Arthur Léonard 1,740 et au conservateur John Scott, 465 voix.

En 1963, le candidat créditiste Wilmore avait remporté la victoire par près de 1,300 voix de majorité. Le parti créditiste de M. Manning détient 59 des 63 sièges à l'Assemblée législative et les libéraux, maintenant trois. Un député a été élu sous une étiquette de coalition.

Quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, le chef du parti libéral de l'Alberta, M. David C. Hunter, a annoncé sa démission pour se lancer dans l'arène fédérale. Il était à la tête du parti provincial depuis trois ans. Il a annoncé qu'il sera candidat dans le comté d'Arthabaska. En deux tentatives, il n'avait pas réussi à se faire élire à la législature de l'Alberta.

Manitoba: les catholiques doivent faire campagne en vue d'obtenir l'aide publique pour leurs écoles

WINNIPEG. — Les catholiques du Manitoba ont reçu l'avis en fin de semaine qu'ils devront entreprendre une vaste campagne d'éducation s'ils veulent remporter des succès dans leur lutte pour obtenir l'aide publique aux écoles paroissiales.

M. C.Y.P. MacDonald, instituteur et député de la Saskatchewan, a ajouté qu'une telle campagne devra s'adresser aux catholiques et aux protestants.

Le député libéral de Milestone, qui enseigne au collège Notre-Dame de Wilcox, en Saskatchewan, avait pris la parole devant l'Association manitobaine en faveur de l'égalité en éducation, une organisation catholique.

Selon lui, tout laisse espérer que les catholiques remporteront la victoire: "La justice est pour nous," a-t-il déclaré.

Cette question est un vif sujet de discussion depuis longtemps au Manitoba. Avec la Colombie-Britannique d'ailleurs, c'est la seule province du Canada qui n'accorde pas des subventions publiques aux écoles séparées. La plupart des écoles séparées du Manitoba sont des écoles paroissiales catholiques.

Il y a un an, le premier ministre, M. Duff Roblin, a proposé que les écoles paroissiales profitent des services déjà accordés aux écoles publiques, mais ce projet n'a eu encore aucune suite.

M. MacDonald a dit qu'il était nécessaire aux catholiques d'avoir leurs écoles avec l'enseignement ferme de leur religion parce que les écoles publiques "ne peuvent pas voir au-delà de ce qui constitue la bonne existence sur cette terre".

Il a ajouté que l'Etat accepte de reconnaître le droit qu'ont les parents catholiques de pouvoir faire instruire leurs enfants dans des écoles catholiques, mais il les oblige à payer les mêmes taxes qu'ils devraient rencontrer si leurs enfants fréquentaient les écoles publiques.

Les parents catholiques dont les enfants fréquentent des écoles paroissiales doivent aussi payer les frais encourus par ces dernières écoles.

Chen Yi au Népal

KATMONDOU — Le maréchal Chen Yi, ministre des affaires étrangères de Chine, est arrivé à Katmandou pour une visite officielle de cinq jours. Le maréchal Chen Yi, qui venait de Dacca, sera reçu par le roi Mahendra et s'entretiendra avec les ministres népalais de "questions d'intérêt mutuel".

Pickersgill: une nation où chacun se sente chez lui!

VANCOUVER. — Le ministre fédéral des transports a dit à Vancouver que le Canada avait au nombre de ses devoirs les plus impérieux celui de créer une nation au sein de laquelle chaque citoyen se sentirait chez lui.

Les Canadiens doivent surmonter la barrière créée par les deux langues officielles et apporter des solutions aux problèmes créés par l'immensité d'un pays dont la population est clair semée, a précisé M. John W. Pickersgill devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

"Certains gens croient que c'est un terrible embarras de posséder deux langues et qu'il serait préférable de n'en posséder qu'une. Mais les Canadiens français forment un groupe solide et résistent installé ici pour demeurer, et il est insensé de prétendre qu'ils vont cesser de se servir de leur langue... Rien d'autre qu'une complète égalité ne sera satisfaisant, et plusieurs seront étonnés d'apprendre combien un tel état de chose renforcera cette communauté humaine qu'est le Canada".

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI ARTISTE PROFESSIONNEL D.B.A.

désire travailler en atelier libre pour une communauté ou une commission scolaire. 2 ans d'expérience dans l'enseignement.

Ecrire à : CASE 1223, LE DEVOIR

DESSINATEUR

Doit être bilingue et posséder de l'expérience en construction d'acier.
Emploi permanent.

LOCWELD & FORGE (1961) LTD.
1545, rue CABOT — 766-2301

DIRECTEUR DEMANDÉ

Enseignement professionnel, initiation au travail.

S'adresser à :

Commission Scolaire Régionale Maisonneuve,
Directeur du Personnel,
70, rue Lahaie, Pont-Viau

EDUCATION PHYSIQUE

Professeur d'éducation physique (masculin) requis pour classes élémentaires (1ère à 7e année). Echelle de salaire équivalente à Montréal. Bénéfices marginaux.

Les demandes d'emploi doivent être adressées à :

La Municipalité scolaire catholique de St-Lambert
34, avenue Lorne, Saint-Lambert 23, P.Q.

DESSINATEUR

Avec expérience de mise en plan des systèmes d'égouts, d'aqueduc, de drainage et de travaux de rues.

Faire application par écrit, en mentionnant l'expérience, le salaire désiré, etc.

Paul H. Savard & Associés,
Ingénieurs-Conseils,

4480, Côte-de-Liesse,
Montréal, P.Q.

Tél.: 342-1870

COMPTABLE

Importante compagnie d'assurance générale recherche un comptable désireux de se tailler une carrière intéressante.

FONCTIONS: Prendre charge de certains travaux de comptabilité, contribuer à la préparation des rapports mensuels, trimestriels ainsi que rapports annuels au gouvernement: analyses de placement et autres.

QUALITÉS: Licence en commerce ou diplôme de comptable agréé; expérience souhaitable de quelques années dans ce domaine; connaissances administratives suffisantes pour contrôle de budget et direction du personnel du service. Doit être bilingue, âgé de 30 à 40 ans. Salaire selon qualités et expérience.

Adressez curriculum vitae à :

CASE 1222, LE DEVOIR

REPRESENTANT de CARRIERE

L'homme que nous recherchons est ambitieux et désireux de se tailler une carrière et des revenus pouvant satisfaire ses besoins présents et futurs.

Il désire également se perfectionner et sera prêt à suivre un cours complet (gratuit) sur l'art de la vente, faisant de lui un professionnel de l'Assurance-Vie. Expérience non requise.

La Sauvegarde, qui est une institution du Mouvement Coopératif Desjardins, lui offre une telle opportunité et de plus, lui accorde tous les bénéfices sociaux courants et d'excellentes conditions de travail.

Fournir "curriculum vitae" en écrivant à :

SURINTENDANT DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE

LA SAUVEGARDE

152 est, rue Notre-Dame, Montréal
— Discrétion absolue assurée —



Temps et contre-temps

Vous vouliez danser le Watusi, et l'on joue un air de valse!

C'est le genre de déception qui peut vous arriver en voyage: vous partez avec l'intention précise de jouer au golf, de monter à cheval. Mais ici il n'y a pas de golf, et là, tout ce que vous pourrez chevaucher, c'est une bicyclette...

Heureusement, il y a un monsieur qui sait faire coïncider vos rêves et la réalité: votre agent de voyages. Il sait ce qui est possible et fera l'impossible pour que vous profitiez de tout. Il sait même où vous pourrez danser la valse, et le Watusi. Pour savoir sur quel pied danser allez toujours voir, avant de partir, votre agent de voyages.

LE VOYAGEUR AVERTI CONSULTE SON AGENT DE VOYAGES

AIR CANADA



LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE
DU CANADA FRANÇAIS
VACANCES
VOYAGES DE NOCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES
TRAVELAIDE L.T.E.R.
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR
LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRESIDENT
JULES DESMARAIS, SEC.-GEN.

UN. 1-7272



"Pendant longtemps, dit le maire Drapeau, on n'a guère offert au visiteur de Montréal qu'une promenade sur la montagne." A présent, certes, les attraits de la Métropole sont plus nombreux. Même du haut du Mont-Royal, la ville est nouvelle, témoin cette vue prometteuse de Montréal la nuit. Il faudrait pourtant que les lumières de la ville luisent davantage, soient visibles de plus loin.

Pour attirer et retenir les touristes Montréal doit multiplier ses attraits

par Yves MARGRAFF

Le maire de Montréal a déclaré hier que le progrès de l'industrie touristique dans la métropole dépend principalement de l'éventail de "choses" attrayantes que la ville et la région peuvent offrir au visiteur étranger. La "clientèle" touristique en puissance sur laquelle peut compter Montréal est nombreuse, aussi nombreuse, à toutes fins pratiques, que celle dont dispose New York. Or donc, c'est assurément dans le manque d'attraits (au pluriel) qu'il faut aller chercher la raison de la déception des touristes qui ne reviennent pas.

M. Drapeau, qui prenait la parole devant une assistance particulièrement nombreuse à la Chambre de commerce de Montréal qui tient en ce moment sa semaine d'éducation tou-

ristique, s'est refusé à présenter un noir tableau de l'industrie touristique. Au contraire, le premier magistrat se réjouit des résultats d'ores et déjà acquis. Il se félicite des initiatives prises par des organismes privés, par des corps constitués et par des individus pour donner à Montréal des attraits supplémentaires capables de retenir en nos murs un touriste qui a la déplorable habitude de passer. Cette tendance au "passage" ne se constate pas seulement à Montréal, bien entendu, elle est universelle et crée du souci à tous ceux qui, dans le monde, ont charge de promouvoir le tourisme dans leur ville, dans leur région.

Le maire qui s'est livré récemment, avec l'aide des services municipaux du tourisme, à une évaluation de la "clientèle" possible de Montréal, a livré à son auditoire des chiffres véritablement impressionnants. On a pu apprendre ainsi que la population vivant dans un rayon de 200 milles (par route) de Montréal s'élève à 6.750.000 personnes dont 1.150.000 Américains. Dans un rayon de 300 milles, ce chiffre est porté à 11.500.000 (dans le même rayon autour de New York) la population est de 39.000.000. Si l'on porte le rayon à 400 milles, la population s'élève à 43.000.000 (49.000.000 pour New York). A 500 milles de Montréal (autour de New York), on dénombre 54.250.000 personnes (61.000.000 autour de New York). Enfin, à 600 milles ce qui, compte tenu des moyens modernes de transport n'est pas une distance infranchissable, on trouve 74.500.000 habitants (le chiffre n'est pas connu par rapport à New York). Si l'on décompte de ces impressionnants chiffres celui de la population de Montréal et de 25 milles à la ronde (qui peut difficilement être considérée comme une clientèle touristique), il convient d'enlever 2.000.000. Cette population "autochtone" autour de New York, est par contre de 15.000.000, ce qui revient à dire que dans un rayon de 400, 500, voire 600 milles, New York n'a pas plus de touristes en puissance que Montréal.

C'est à cette conclusion qu'est arrivé le maire qui a ajouté: "Mais il ne suffit pas d'avoir la clientèle. Tel magasin de la rue Sainte-Catherine, devant lequel passe le même nombre de personnes que devant son voisin, le chiffre d'affaires peut être inférieur. La seule raison valable à cette différence est incontestablement attribuable à la façon qu'a le commerçant moins heureux de présenter sa marchandise, au choix qu'il offre."

L'administration municipale, a dit M. Drapeau, vise tout particulièrement, lorsqu'elle entreprend la réalisation de grands projets à les rendre attrayants, à en enrichir le patrimoine touristique de la ville. Mais les pouvoirs publics ne peuvent tout faire. "Ce n'est pas eux qui construisent les grands immeubles comme Ville-Marie ou la tour de la Bourse. Tout au plus peuvent-ils prêcher d'exemple et créer un climat propice aux initiatives du genre."

Le maire a fait état de la place des Arts, du métro qui ne sera pas dénué d'attraits touristiques, des travaux de restauration en cours (par exemple le Marché-Bon-Secours), des parcs.

M. Drapeau n'a pas parlé d'opéra, ni de tour qui se dresserait du niveau du Saint-Laurent aux nuages, mais il était très clair qu'il pensait. L'auditoire l'a compris, en tout cas, lorsqu'il a insisté sur ce qui retient le touriste dans une ville un jour de plus. (Pour mémoire: dans l'allocution qu'il prononça à la place des Arts, à la fin de l'année dernière, pour faire valoir son projet d'opéra, le maire Drapeau avait insisté sur les revenus supplémentaires que pourrait tirer Montréal de la présence en ses murs d'une salle d'opéra. Il avait dit en substance, à l'époque, que le voyageur qui décide de rester une soirée de plus pour assister à un spectacle lyrique prend un repas de plus dans la ville, sinon deux, y couche une nuit de plus.)

M. Drapeau s'est interdit de tirer lui-même les conclusions de son exposé, préférant laisser ce soin à son auditoire. Elles pourraient se résumer en deux points:

1 - la clientèle possible: nous l'avons; 2 - il nous appartient de lui offrir des raisons de venir nous voir. Car, comme l'avait dit le maire, "Aussi accueillants serions-nous, il ne faut pas croire que les étrangers viendront chez nous pour simplement constater cette qualité".

La semaine d'éducation touristique de la Chambre de commerce se poursuit. Elle prévoit notamment jeudi matin, place Ville-Marie, un colloque sur l'accueil, organisé avec le concours de la Compagnie canadienne de l'Expo.

Dans le but de prévenir un "bingo", la surveillance est accrue à Bordeaux

QUEBEC — Le bureau du procureur général a précisé que les 20 policiers provinciaux, qui se trouvent à la prison de Bordeaux depuis une dizaine de jours, y avaient été envoyés à cause de la tension créée par l'évasion de Lucien Rivard, le 2 mars.

Le secrétaire du procureur général, M. Marcel Vlemminckx a déclaré que M. Claude Wagner avait pris cette mesure parce qu'il prévoyait des désordres à la prison surpeuplée qui l'inquiète depuis son entrée en fonctions.

Selon M. Vlemminckx, l'évasion de Rivard aurait avivé les inquiétudes du ministre et inspiré le climat de tension qui

existe à Bordeaux. Ainsi, il pourrait s'y produire une émeute, ce que l'on appelle "bingo" dans le monde interlope, ou des tentatives d'évasion en masse.

Parmi les 1.300 détenus de la prison montréalaise, on trouve des prisonniers servant des sentences de deux ans ou moins d'emprisonnement, des condamnés à mort et d'autres prévenus qui attendent leur procès depuis des périodes allant jusqu'à 18 mois, sous de graves accusations qui pourraient leur mériter des condamnations au pénitencier.

Ce sont ces derniers qui constituent les éventuels fau-

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MERCREDI 31 MARS 1965



L'Association des facteurs demandera : Hausse de \$900, congé le samedi, et revision du fardeau de travail

par Jean FRANCOEUR

Les facteurs ont été les premiers, parmi les employés du gouvernement fédéral, à se former en syndicat.

Ils seront peut-être aussi les premiers à négocier un véritable contrat de travail avec le plus gros employeur au Canada.

Tel est l'espoir qu'a exprimé hier le président de la succursale No 10 de l'Association fédérée des facteurs du Canada, M. Roger Décarie, au cours d'une conférence de presse.

M. Décarie, qui était accompagné de M. Adrien Matte, secrétaire permanent de cette succursale, ainsi que des autres membres de son exécutif, a révélé qu'un cartel syndical venait de se former entre les trois grandes associations d'employés du ministère des Postes et qu'un projet de convention collective était en cours d'élaboration.

Près de 20.000 employés seront impliqués dans ces négociations, dont quelque 9.000 facteurs à travers tout le Canada.

Ces négociations seront rendues possibles, a dit M. Décarie, dès que le gouvernement aura sanctionné un projet de loi qui reconnaîtrait aux membres de la fonction publique fédérale le droit à la négociation collective.

Une commission étudie présentement les grandes lignes de cette législation. Contrairement à ce qui se passe présentement au Québec le comité créé par le gouvernement ne comprend aucune représentation syndicale. Les associations d'employés se sont contentées de faire connaître leurs vues à la commission.

Jusqu'ici, a poursuivi le porte-parole des facteurs de Montréal, l'association a joué d'une reconnaissance de fait sinon de droit auprès des autorités du ministère.

Un premier prix à "Voyons, voyons, mon bon ami..."

La Brasserie Dow du Québec Limitée a bénéficié de la meilleure publicité française au Québec, en 1964, selon le verdict rendu par le Publicité-Club de Montréal, à l'issue de son sixième concours annuel.

La publicité de Dow, créée par l'agence de publicité Breithaupt Benson & Compagnie Limitée, s'est vu décerner, entre autres prix, le "Coq d'Or" du meilleur slogan français de l'année ("Voyons, voyons, mon bon ami, pense-y donc") et le "Coq d'Or" de la meilleure campagne générale française à la télévision.

M. Pierre Pelletier, graphiste au Service d'information de la Société Radio-Canada, a reçu un "Coq d'Or" pour les imprimés. Les prix ont été remis lors du gala annuel du Publicité-Club.

Des pourparlers ont lieu périodiquement entre les deux parties mais les décisions touchant les conditions de travail des facteurs demeurent unilatérales et ne sont l'objet d'aucune négociation véritable.

C'est à cette situation que le projet de loi pourra remédier.

Les facteurs pour leur part demandent que la législation leur reconnaisse leur droit de grève d. préférence à l'arbitrage obligatoire.

Au chapitre des conditions de travail, les facteurs réclameront notamment une substantielle augmentation de salaires ainsi qu'une revision de leurs normes de travail, a dit M. Décarie.

Le salaire actuel du facteur est basé sur une échelle de cinq ans, prévoyant un traitement initial de \$3.600 et un maximum de \$4.380.

Les syndiqués demandent une hausse de \$900.

Cette augmentation, ont expliqué les porte-parole de l'Association, assurera aux facteurs des gains comparables à ceux accordés aux travailleurs de l'industrie privée pour des tâches similaires.

L'Association se propose aussi d'inscrire à son projet de convention une réduction de la semaine de travail. Les facteurs demandent une semaine de 35 heures à raison de sept heures par jour, du lundi au vendredi.

Il n'y aurait donc plus de livraison postale le samedi si les autorités du ministère des postes accédaient à cette demande syndicale.

Les facteurs se plaignent en outre de certaines normes de travail qui leur sont imposées. Ils souhaitent notamment une meilleure réglementation de la livraison des "circulaires" commerciales ou, disent-ils, des abus ont cours qui accroissent de façon sensible leur fardeau de travail.

On va même jusqu'à nous faire livrer toutes sortes d'échantillons (pâtes dentifrices, savons, etc.) servant à des fins publicitaires, ont souligné les porte-parole syndicaux. Si l'on tient compte du fait qu'un facteur dans une ville comme Montréal doit frapper à près de 700 portes chaque jour, on devine le surcroît de besoins qu'entraînent de telles pratiques.

Toutes ces demandes seront formulées définitivement au cours des prochaines semaines en vue du congrès de l'Association qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 2 juin.

Ce congrès marquera le 75e anniversaire de fondation de l'Association des facteurs, et les délégués seront par le même occasion invités à sanctionner leur premier projet de convention collective.

Quant au cartel syndical, il groupe les représentants des trois associations: les comités, les comités itinérants, et les facteurs. Ce cartel a mis sur pied un comité de négociations de 15 membres qui assurera les pourparlers avec les autorités du ministère.

Pierre Boucher est réélu président de l'Union des artistes

L'Union des artistes de Montréal a tenu ses élections lors de son assemblée annuelle. M. Pierre Boucher a été réélu à la présidence et M. Jean-Paul Jeannotte a été choisi vice-président.

Un professeur de Kingston regrette que Lionel Groulx soit méconnu des Canadiens

"En lisant les oeuvres du chanoine Lionel Groulx, j'ai senti qu'il était un peu injuste dans ses analyses des mobiles des Canadiens anglais dans l'histoire; cependant, je ne peux l'accuser d'anglophobie." Telle est la conclusion à laquelle arrive M. George F.G. Stanley, doyen de la faculté

des arts du collège militaire de Kingston, à la lecture des oeuvres de l'historien canadien-français "le moins lu et le plus mal compris dans les milieux anglophones". Soulignant que le concept de civilisation en tant que mission est typiquement français, M. Stanley a expliqué que pour comprendre le chanoine Groulx, il fallait connaître son tempérament, comprendre sa conception de l'histoire et accepter le sens qu'il a donné à sa mission.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. N. DESILETS
Montréal 861-5395
Québec 872-7186
St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUITTIÈRES
(ho-do)
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

EXPOSITION SYLVIA STARR
Jusqu'au 9 avril
Peintures de 1955 à 1965
OUVERTS TOUS LES JOURS
de 2 h. à 5 h.
Samedi et dimanche inclus
ATELIER
JONOS LUKACS
4125 Blue Ridge Crescent, suite 26
933-9877

HERCULE GAMACHE
1594 est rue Fleury
388-5530
MAITRE-TAILLEUR
Rétouche sur vêtement masculin accepté

JOLICOEUR, LAVALLEE, MORIN et TRUDEL
PSYCHOLOGUES ASSOCIES
Luc Jolicoeur
Lydia Landry-Trudel
Claude Lavallée
Pierre Morin
Claude Trudel
MEMBRES DE LA CORPORATION DES PSYCHOLOGUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
80 est, Boul. Henri-Bourassa Tél.: 384-1051
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

AVIS AUX AUTOMOBILISTES
devant passer par
ST-HILAIRE
Cette municipalité soucieuse de protéger ses vieillards et ses enfants surtout la nuit, pénalise les automobilistes qui commettent la moindre infraction dans les limites de son territoire.
Soyez particulièrement vigilant au pied de la montagne où la limite permise est difficile à maintenir.
Vous vous rendez service à vous même et à vos semblables en faisant auprès des autorités provinciales, dans tous les cas semblables, les représentations qui s'imposent.
Publié à titre de service public par
L. M. DESILETS ASSURANCES
Montréal UN. 1-5395, Québec 872-7186, St-Hilaire 467-5636

Marcel Chaput
désire faire savoir à la population
• QU'IL A FONDE, SOUS LA RAISON SOCIALE DE
PÉTRO-MONTRÉAL
INCORPORÉ
UN COMMERCE D'HUILE COMBUSTIBLE LÉGÈRE
et
• QU'IL SOLLICITE DE CHAQUE MAITRE DE LOGIS LE PRIVILEGE DE LE SERVIR
Service jour et nuit à l'année longue
2059, Charland, Montréal 780, St-Germain, St-Laurent 747-4810

AUTOBUS A LOUER POUR VOYAGES EN GROUPE
De 33 à 72 passagers — S'adresser à :
AUTOBUS INTER-CITE
1850, rue Ste-Hélène, Cité Jacques-Cartier - 674-6274
1600, rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Qué. - 774-5316
Permis de l'Interstate Commerce Commission pour voyages aux Etats-Unis

APPEL AUX CITOYENS
LE COMITE DE DEFENSE CONTRE LES PROCEDURES D'EXCEPTION
invite tous les citoyens soucieux des libertés d'opinion et d'expression à une
MANIFESTATION EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA CAUSE DE JACQUES HEBERT
vendredi prochain, 2 avril, de 5 à 8 heures à l'Union Nationale Française
429, place Viger,
On parlera de la liberté et on dansera au son de l'accordéon!
ENTREE LIBRE
Le Comité de défense contre les procédures d'exception se propose 1) de porter en appel jusqu'aux plus hautes cours, le jugement prononcé contre Jacques Hébert, et 2) d'obtenir l'abolition de tout recours à ce type de procédure.
Le comité a reçu l'appui des sociétés suivantes: Société des Ecrivains canadiens, Société des Auteurs et Compositeurs, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association des Ecrivains canadiens, Syndicat des journalistes de Montréal, Union canadienne des journalistes de langue française, Presse étudiante nationale, Union des artistes, Association des réalisateurs, Cercle des femmes journalistes, Exécutif de l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal, Confédération des Syndicats nationaux, Fédération des travailleurs du Québec, Mouvement algue de langue française, Book Publishers Association of Canada, Revue Liberté, Revue Parti-Pris, Socialisme '63", Syndicat général du cinéma et de la télévision, Club socialiste Jacques Perreault, Cité Libre.
Le comité d'honneur: François-Albert Angers, Maurice Bouchard, Jacques Brillant, Michel Brunet, Edouard Chaput-Rolland, Pierre Desmarais, Marcel Dubé, Gérard Elie, Jean Gourd, Owehlyna Graham, Jacques Henripin, Louis Laberge, Paul-Marie Lapointe, André Laurendeau, Jean Marchand, Gérard Pelletier.
Le comité exécutif: M. Jean-Louis Roux, président; Monique Boaco, Jean Bode, Claude Jannin et M. René Hurtubise.
ENVOYEZ VOTRE SOUSCRIPTION AUJOURD'HUI A:
Comité de défense contre les procédures d'exception,
a/s Société des auteurs et compositeurs,
4364, rue Saint-Denis, Montréal

Le pari constitutionnel de MM. Faribault et Fowler (2)

Eilath, plante tropicale à l'extrémité sud du pays

Il serait facile et intéressant de consacrer quelques articles à décrire les aspects positifs du projet constitutionnel de MM. Faribault et Fowler.

Ce texte clair et cohérent contient une charte des droits individuels qui doit être le fondement suprême de toute société démocratique. Il propose, à l'échelon de l'administration fédérale, une conception rigoureuse du bilinguisme. Il professe une juste considération pour ces "minorités ethniques" dont on fait trop facilement abstraction dans les débats actuels.

Malgré ces indéniables qualités, le volume "Dix pour un" ne saurait être considéré comme une solution complète et définitive aux problèmes qui agitent la fédération canadienne.

La première difficulté est, pour ainsi dire, intangible, imperceptible à l'oeil nu. MM. Faribault et Fowler ont largement construit leur édifice sur le principe de l'égalité des deux langues.

Il ne s'agit pas évidemment de pousser ce thème jusqu'au bout; on serait vite conduit à la séparation ou à une solution fédérale plutôt que fédérale.

Ce premier obstacle est aggravé par le fait que tout l'édifice est échafaudé sur l'hypothèse que les dix provinces actuelles continueront d'exister.

Le spécialiste britannique du fédéralisme, K. C. Wheare, affirme que, pour assurer l'équilibre de la fédération, il doit exister, entre les membres constituants, non seulement une égalité juridique mais aussi une certaine équivalence réelle.

Or, tel n'est pas le cas ni dans la fédération actuelle, ni dans la fédération retouchée de MM. Faribault et Fowler.

MM. Faribault et Fowler rejettent en principe l'idée d'un statut d'exception pour aucune province quelconque.

Quelques chapitres plus loin, MM. Faribault et Fowler ouvrent pourtant la porte, en pratique, à l'idée du statut particulier. Ils créent ingénieusement, entre les zones d'attribution exclusivement réservées à chaque ordre de gouvernement, une troisième zone — dite concurrente — où chacun pourra intervenir à son gré.

Il suffit de se souvenir de l'expérience des vingt dernières années pour prévoir que les exceptions à l'intervention du fédéral dans ces domaines viendront surtout du Québec.

Mais qu'est-ce que toute cette partie de leur projet sinon une manière indirecte de rendre possible ce qu'ils voulaient plus tôt interdire en principe?

Le débat est loin d'être clos par les passages que MM. Faribault et Fowler consacrent à cette question. Une vérité est évidente: le Québec n'est pas une province comme les autres.

Au chapitre du partage des pouvoirs, MM. Faribault et Fowler restituent aux provinces une autorité plus complète sur des secteurs aussi vitaux que la réglementation des compagnies d'affaires, des sociétés d'assurance et de fiduciaire; le mariage et le divorce; l'organisation des tribunaux; la représentation internationale dans les matières reliées à la juridiction des provinces.

Nos auteurs laissent cependant à Ottawa la juridiction exclusive dans les domaines suivants: radiodiffusion; assurance-chômage; banqueroute et faillite; immigration.

De même, le commerce international est intimement relié au développement et à l'activité économique de chaque province. Qui niera que la politique tarifaire du pays doit être étroitement coordonnée avec la politique de développement économique qui relève largement des provinces?

En matière de fiscalité, le projet Faribault-Fowler est, au premier regard, d'une extrême liberté. Si l'on excepte les impôts fonciers, les droits et licences de caractère local, qu'il réserve aux provinces et/ou aux municipalités, et les droits douaniers, qu'il réserve au fédéral, le projet laisse aux deux ordres de gouvernement une latitude à peu près complète en matière de fiscalité.

MM. Faribault et Fowler prévoient bien une commission fédérale-provinciale de la fiscalité (article 75). Mais cette commission sera plutôt une chambre de compensation qu'autre chose.

qui reste seul juge de la manière dont il utilisera ses pouvoirs de taxation" (page 114).

MM. Faribault et Fowler comptent, en somme, sur la conversation et le jeu de la politique pour résoudre le difficile problème du partage des revenus fiscaux.

Avant d'adhérer à la solution plutôt résignée des auteurs de "Dix pour un", nous préférons attendre les résultats des travaux des multiples commissions qui étudieront présentement ce problème tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial.

Le projet Faribault-Fowler fera-t-il du Canada un pays vraiment bilingue, c'est-à-dire un pays où les membres de l'une et l'autre famille linguistique officielle pourront être servis et administrés dans leur langue propre?

L'échelon fédéral, nous répondons "oui". Les articles 20, 21, 22 et 23 du projet nous semblent suffisamment explicites pour garantir que l'activité de tous les organes du gouvernement fédéral se déroulera dans le respect des deux langues.

Après le fédéral, nous devons enregistrer des doutes sérieux. Que veut dire au juste l'article 19, ainsi libellé: "L'enseignement des deux langues officielles est obligatoire à titre soit de langue principale, soit de langue seconde."

A l'échelon provincial, nous devons enregistrer des doutes sérieux. Que veut dire au juste l'article 19, ainsi libellé: "L'enseignement des deux langues officielles est obligatoire à titre soit de langue principale, soit de langue seconde."

Plus loin, (article 24) MM. Faribault et Fowler suggèrent que l'usage de l'anglais et du français soit permis devant les tribunaux et dans l'administration publique pour toute province ou, d'après le dernier recensement, une minorité d'au moins 20 p.c. de la population a déclaré l'une de ces deux langues comme étant sa langue maternelle ou officielle.

Le chiffre de 20 p.c. est évidemment trop élevé. Il faudrait ne l'établir qu'après une étude sérieuse des données démographiques. Il faudrait aussi s'être entendu au préalable sur la sorte de Canada qu'on veut construire.

En décidant que le Canada vaudra la peine d'être conservé, MM. Faribault et Fowler ont fait un choix qui nous plaît.

Cela étant admis, les auteurs de "Dix pour un", démocrates de bonne conversation et de commerce agréable s'il en est, souffriront que nous divergions d'avis avec eux quant au choix des moyens.

Un nouveau "service civil" en France. Le gouvernement français vient de résoudre d'une très heureuse façon le problème posé par la transformation progressive de l'armée française en armée de métier hautement spécialisée et par le fort excédent des jeunes appelés chaque année pour le service militaire.

par François MUSARD

Si vous supporter mal le décor de neige de Jérusalem et la bise glacée qui souffle parfois sur ses carrefours en plein hiver, rien ne vous interdit de prendre la route du Sud.

Vous n'aurez plus alors qu'une hâte: plonger dans la Mer Rouge — qui est d'ailleurs d'un bleu intense — puis vous rôtirez paresseusement au soleil sur la plage de sable fin.

"Ca", c'est un ancien fortin de la police anglaise. Toute la région était une zone militaire au temps du mandat et, seule, quelque unité de l'armée de Sa Majesté y tenait garnison de 30' annuitaire.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Après la campagne du Sinaï, dédaignant toutes les menaces, l'Etat hébreu résolut, en effet, d'utiliser cette voie d'accès pour briser le blocus que lui imposaient les pays arabes.

Creusées, sculptées par des siècles d'érosion, voici les dolmens d'un temple aux dimensions colossales. Voici, vu d'un certain angle, un sphinx parfaitement découpé dont la tête se dresse à 200 mètres du sol.

Voici, plus loin, une série de figures humaines dues au ciseau d'un artiste aztèque, mais d'un artiste qui aurait pris pour matériau la montagne tout entière.

Le spectacle n'est plus, tel à la mesure de l'homme. Cet univers minéral figé, le silence qui nous entoure est quelque chose d'oppressant. Et puis, la voiture ayant fait encore quelques tours de roue sur la piste, un troupeau affoqué de gazelles court devant notre capot et, en quelques bonds frénétiques, disparaît derrière une forêt de pierre.

Nous tendons bientôt l'oreille, surpris par un roulement insolite, un puissant halètement, comme si la terre se mettait à respirer sous nos pieds — ou comme si nous approchions d'une usine.

C'est bien de cela qu'il s'agit, aussi incroyable que cela paraisse dans ce décor. La voiture a abordé, maintenant, un vaste cirque où se distingue une installation industrielle, des cheminées, des plans inclinés, des citernes de métal et aussi des hommes, minuscules robots des côtes contre l'énorme paroi pourpre ou dressés sur des collines de scories.

Nous sommes à TIMNA sur l'emplacement même des "chaudrons du roi Salomon", où, après un hiatus de 2.000 ans, on s'est repris à extraire le minerai de cuivre dont le monarque hébreu avait fait un profit monnaie d'échange.

Construite en 1957 selon des plans conçus par des ingénieurs israéliens, anglais et allemands, la nouvelle usine est entrée en activité l'année suivante pour exploiter le minerai et l'affiner à la cadence de 20 tonnes par mois, totalement absorbées par le Japon et les Etats d'Afrique Orientale.

Le sous-sol du Neguev recèle encore, estimativement, quelque 45 millions de tonnes de métal; ce qui permet d'envisager un très long avenir pour l'entreprise.

De rudes obstacles ont dû être surmontés, on s'en doute, avant de parvenir à un rendement substantiel et faire en sorte que les 550 personnes employées par l'établissement — les mineurs sont en majorité britanniques et nord-africains — connaissent une existence normale. Le problème de l'eau s'est posé notamment.

Il a été résolu comme les autres. Un pipeline apporte de 18 kilomètres le précipité indispensable à la vie des travailleurs et au fonctionnement de l'usine.

Les jeunes ont leur musique. Les jeunes auront-ils leur peinture? Je dis OUI... Et cela avec ou sans le concours de nos institutions d'enseignement.

C'est d'ailleurs une chose bien dans l'air, mais non partagée par la masse des étudiants et très partiellement reconnue au niveau des enseignants. Les murs froids de nos institutions d'enseignement s'animent le jour où on pourra voir accrochés des travaux d'élevés. Ces murs prendront alors l'allure de temoins authentiques.

Des tentatives, dans ce sens, ont été faites au Collège Notre-Dame dans certains départements; mais on en est encore au tout début d'une éducation visuelle qui ne tient compte que de la véricité de l'oeuvre peinte ou sculptée; on se heurte toujours, sous ce rapport, à un mur d'ignorance et de préjugés de la part de la masse des professeurs et des élèves.

Frère Jérôme Paradis, c.s.c. Collège Notre-Dame

L'initiation à l'art et le rôle des collèges classiques

Les jeunes ont leur musique. Les jeunes auront-ils leur peinture? Je dis OUI... Et cela avec ou sans le concours de nos institutions d'enseignement.

C'est d'ailleurs une chose bien dans l'air, mais non partagée par la masse des étudiants et très partiellement reconnue au niveau des enseignants. Les murs froids de nos institutions d'enseignement s'animent le jour où on pourra voir accrochés des travaux d'élevés.

Des tentatives, dans ce sens, ont été faites au Collège Notre-Dame dans certains départements; mais on en est encore au tout début d'une éducation visuelle qui ne tient compte que de la véricité de l'oeuvre peinte ou sculptée; on se heurte toujours, sous ce rapport, à un mur d'ignorance et de préjugés de la part de la masse des professeurs et des élèves.

Frère Jérôme Paradis, c.s.c. Collège Notre-Dame

Le cycle infernal

De sabotages en "opérations de ratissage", d'attaques aériennes au Nord en recrudescence des attentats au Sud, le conflit du Vietnam devient chaque jour plus menaçant et ses implications internationales ne cessent de grandir.

Si Washington persiste dans son interprétation de la guerre, il devra forcément, après le sacage de son ambassade de Saïgon, porter de nouveaux et très durs coups à la RDVN. Sera-ce le bombardement de la capitale du Nord, Hanoi, ou, plus probablement, de sa métropole industrielle, le grand port de Haiphong?

Un autre pas sera franchi vers "l'escalade". Car si les bombardements deviennent massifs et frappent indistinctement toutes les grandes villes du Nord, l'intervention de la Chine et peut-être de l'Union soviétique sera inévitable. Et on devine aisément la suite, on en mesure aisément les conséquences.

On peut estimer particulièrement odieux l'attentat commis à Saïgon, surtout en pensant aux dizaines de victimes qu'il a faites parmi les civils vietnamiens.

Rien n'indique cependant qu'ils soient destinés à l'envasager sérieusement car ce

BLOCS NOTES

n'est pas vouloir négocier sérieusement que poser comme objectif des discussions le retour pur et simple à la situation définie par les accords de Genève de 1954 qu'au reste les Américains n'ont voulu ni signer, ni cautionner.

Un nouveau "service civil" en France. Le gouvernement français vient de résoudre d'une très heureuse façon le problème posé par la transformation progressive de l'armée française en armée de métier hautement spécialisée et par le fort excédent des jeunes appelés chaque année pour le service militaire.

Un Vietnam réunifié et neutre pourrait devenir un facteur de stabilité dans le Sud-Est asiatique. Et lors même que le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Un Vietnam réunifié et neutre pourrait devenir un facteur de stabilité dans le Sud-Est asiatique. Et lors même que le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Un Vietnam réunifié et neutre pourrait devenir un facteur de stabilité dans le Sud-Est asiatique. Et lors même que le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

Le régime serait fortement marxiste, la méfiance naturelle des Vietnamiens envers la Chine empêcherait que le Vietnam devienne un satellite de Pékin.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. Claude RYAN, Directeur. André LAURENDEAU, Rédacteur en chef. Paul SAURIOU, Directeur de l'information. Michel ROY, Trésorier. Arthur LEBEVRE. "Le Devoir" est imprimé au 454 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire. Le "Devoir" a une responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à emprunter et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

L'opinion du lecteur

A la contrainte, il faut savoir opposer la fraternité agissante

par Jacques SIMARD, urbaniste

Une récente manchette dans le Devoir (15 mars) déclarant que "Québec doit sans tarder imposer une solution" cause une pénible impression à un vieux lecteur plus habitué à y voir défendre les principes démocratiques sur tous les fronts.

Or, comme il s'agit de groupements légalement constitués et maintenus par des "personnes" à qui on n'a pas encore enlevé le droit de choisir ou de créer leur milieu, on ne peut que conclure à une nouvelle manifestation de cet étrange dialogue de sourds qui a produit tant de rapports mort-nés, tant de révoltes, tant d'échanges incompatibles entre gens intelligents, comme par exemple, les propos du maire de Westmount et de M. Saultier.

me pour la liberté, pour l'autodétermination de son milieu avec les impératifs tout aussi catégoriques du bien commun? La chose n'est pas facile comme le démontrent les textes qui suivent.

Histoire et besoins présents Sur le plan pratique que posent les propositions administratives métropolitaines, annexion, fusion des agglomérations, il faudrait donc plutôt viser à une plus grande autodétermination — à condition toutefois que l'autodétermination d'un milieu ne nuise pas au bien commun.

Certes le problème d'une cohésion municipale ou métropolitaine ou régionale n'est pas facile à résoudre. Mais n'a-t-on pas nettement l'impression que chaque solution apportée ajoute au problème?

Et dans le même journal, le même jour, le même auteur voudrait que les autorités locales décident de se regrouper, de se fusionner, tandis qu'un peu plus tard il déclarait que l'avenir du pays se trouve dans la diversité, non l'unité. Comment il est difficile de concilier ces idées!

Conclusion La flexibilité des cadres suggérés permet l'autodétermination de la municipalité sans empêcher, grâce à l'agglutination des comités selon l'étendue des problèmes communs, le développement de la région, en toute justice, sous l'œil éclairé d'un organisme quasi-judiciaire.

Liberté individuelle et bien commun Si le corps politique est fait pour l'homme (a) c'est qu'il est le prolongement de sa personne par la famille, par le groupe, par le clan; étant le bien propre de l'homme, ce dernier a le droit de l'organiser, de le modifier. Le droit de choisir son milieu, de le modifier si possible, de le quitter pour un autre, est reconnu comme un des droits de l'homme.

Si l'on parcourt le Code municipal, on y lit entre autres: "s'applique à tout le territoire de la province sauf dérogation contenue dans une charte spéciale accordée par la Législature à une municipalité".

Or, il est probablement plus rentable d'ajouter à notre valise le coût d'un nouveau plan administratif plus flexible qui valoriserait la liberté de notre société en plein élan que de se voir imposer une technocratie et un fonctionnarisme stériles et déshumanisants.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

Etat et bien commun La fonction de l'Etat concerne le bien commun, soit: a) protéger les droits des citoyens et mettre de l'ordre dans les divers paliers de l'initiative privée et du bien commun;

Revaloriser la liberté Il faut donc revaloriser la liberté. Les réalités collectives ne doivent pas opprimer mais faire épanouir; c'est l'apprentissage de la démocratie, la sagesse entre l'anarchie et le despotisme.

Statistiques Autre détail important. Si le cadre des conseils de comté est utilisé pour le gros oeuvre, une foule de statistiques aussi bien fédérales que provinciales tombent entre les mains des chercheurs et des administrateurs. En effet, le comté est utilisé comme base de recensement.

DES NUMEROS DE QUINZE CHIFFRES A COMPOSER

Dans quelques années, la téléphonie mondiale automatique sera réalité

par Michel LELEU

GENEVE — Dans le décor de verre et de béton de l'Union internationale des télécommunications, à Genève, un groupe de spécialistes armés de calculateurs ultra-modernes est en train de mettre au point un programme digne de meilleurs romans d'anticipation; le système de téléphonie mondiale automatique, arrêté dans ses grandes lignes à Rome, à la fin de l'année 1963.

pas possible, la communication sera déconnectée immédiatement. Pour ce qui concerne l'Europe, le bassin méditerranéen et l'Amérique du nord, le nombre de circuits nécessaires à l'établissement des communications téléphoniques aura, en 1973, presque doublé par rapport à 1962: 2.100 contre 270. Un grand nombre de nouveaux circuits devront vraisemblablement être fournis par un réseau

de télécommunications spatiales. Les experts de l'U.I.T. s'emploient notamment à multiplier les "impossibilités techniques" qui écarteront les risques de faux numéros, fort coûteux dans un système de téléphonie mondiale entièrement automatique. Cela dit, il est bien entendu qu'une fois la communication établie, il faudra la payer. On retrouve ici un petit problème que les Américains avaient dû affronter sans espoir il y a une vingtaine d'années, au premier âge du téléphone inter-Etats entièrement automatique: il n'y aura pratiquement aucun moyen d'empêcher un enfant européen d'appeler, "rien que pour voir" un kolchoze de Sibérie ou un cirque de Mexico. Mais les spécialistes sont certains que dans d'autres domaines, la science aura fait parallèlement de tels progrès que "Ça n'épatera même plus les copains". (AFP)

lettres au DEVOIR

Les non-instruits

Cher monsieur Ryan, En affirmant que les complexités de la formule Fulton-Favreau ne sont pas à la portée des "non-instruits", M. Lesage a secoué l'image romantique que nous nous faisons de notre aptitude à la démocratie. Il est si rare, de nos jours, d'entendre admettre que n'importe qui n'est pas aussi apte que n'importe qui à se prononcer sur n'importe quoi... La petite maladresse politique de M. Lesage, tout amusante et bienfaisante qu'elle soit, rejoint quand même quelque chose de fort sérieux. Sur combien de questions pouvons-nous nous prononcer — quand nous votons, par exemple, — des jugements fondés et personnels? Quant à moi, je me classe sans résistance parmi les non-instruits qui ne peuvent juger la politique du Canada au Vietnam... ni la stabilité de notre dollar, ni l'a-propos de nationaliser les mines, ni la survie

Le plan de numérotation téléphonique mondiale est un élément essentiel du système. Il est conçu pour tenir compte des besoins prévisibles au-delà de l'an 2000. Il y aura alors 600 millions d'abonnés au téléphone, contre 170 millions aujourd'hui et 90 millions en 1954. Les indicatifs aux noms évocateurs, les "Bagatelle" et les "Provence", les "Whitehall" et les "Temple Bar", que des générations d'abonnés parisiens ou londoniens ont connus, mais qui appartiennent déjà à l'époque romantique du téléphone, ne seront plus alors qu'un lointain souvenir qu'il habite Irkoutsk, Hong-Kong ou la banlieue parisienne, l'abonné au réseau téléphonique mondial de la fin du XXe siècle recevra un numéro d'appel de treize à quinze chiffres. Le système a les apparences d'un casse-tête, mais les principes sont simples.

Des numéros de 13 à 15 chiffres Le numéro d'appel téléphonique mondial se décomposera en quatre parties: 1) l'indicatif "d'accès mondial" qui reliera l'abonné au centre international de son propre pays (2 à 3 chiffres); 2) l'indicatif du pays qu'il désire atteindre (1, 2 ou 3 chiffres); 3) l'indicatif interurbain approprié, à l'intérieur même du pays; 4) le numéro de l'abonné qu'il veut appeler. Ce numéro, ajouté à l'indicatif interurbain,

BERTRAND VOUS INVITE 1009 ST. CATHERINE MONTREAL 2 288-3146 PLACE VILLE MARIE MONTREAL 2 861-5808

à une VENTE EXCEPTIONNELLE de DISQUES RCA VICTOR DYNAGROOVE STERÉOPHONQUES EPARGNEZ 40% PLUS DE 300 SÉLECTIONS dont ceux-ci à titre de suggestions: COMMANDES POSTALES ET TELEPHONIQUES ACCEPTEES

BEETHOVEN "PASTORAL" SYMPHONY REG. 11.98 — SPECIAL 6.99 LSC-7027 — VERDI: RIGOLETTO Anna Moffo Robert Merrill LSC-7029 — STRAUSS — DIE FLEDERMAUS Vienna State Opera REG. 17.98 — SPECIAL 10.49 LSC-6160 — PUCCINI: MADAME BUTTERFLY Tucker Price Elias VDS-100 — Lawrence Olivier as Othello

Inutile de quitter la cuisine! Deux téléphones coûtent à peine plus cher qu'un seul... mais c'est deux fois plus commode! Demandez aujourd'hui même un téléphone supplémentaire pour la cuisine. BELL

théâtre • musique • cinéma • variétés

LE FESTIVAL D'ART DRAMATIQUE

"Veritas" de Paul Gauthier: et de rire

par Jean BASILE

Curieuse soirée que la soirée d'ouverture du Festival d'art dramatique au théâtre du Gesù. On nous présentait une pièce de M. Paul Gauthier, cet auteur qui remporta par le passé un second prix pour le meilleur texte canadien.

Comment parler des interprètes embarqués dans une aussi pesante galère? Ils ont fait ce qu'ils ont pu et il me semble avec une ardeur qui s'est peu soucieuse des "bruits divers" en provenance de la salle. Parmi eux, il faut signaler Monique Aubry dans le rôle d'une mère passablement épuisée.

La mise en scène est de l'auteur. Elle vaut ce que vaut son texte. De lui encore le décor de la même eau au centre duquel se dressait une colonne dont la présence étonnante puis provoqua, par le symbole qu'elle était, l'hilarité de la foule en délire.

Où ce n'est pas méchant. C'est même touchant de bon cœur. M. Gauthier a sorti ses violons et nous a rien tout ce qu'il trouve de bons sentiments. Mais son propos tombe à plat. Et comment aurait-il pu en être autrement? Dix actions, un talent de dialoguiste fort discutable, une philosophie de la vie plutôt élémentaire, un métier inexistant et l'en passe.

Inutile d'ajouter que le public de ce Festival a salué de rires et d'applaudissements à contretemps la pièce de M. Gauthier. Le public du Festival dramatique est certainement le public le plus cruel que le Canada. Le troisième acte, en particulier, a déclenché une salle qui s'ennuyait ferme depuis deux heures déjà. C'était la première d'Hernani sans Hernani.

STYLE BERGMAN - Newsweek - Gagnant du prix de la critique internationale au XIVe festival du film à Cannes

LA SCALA - Festival JERRY LEWIS 3 FILMS - "Docteur Jerry et Mister Love" - "Cendrillon aux grands pieds" - "Le soldat récalcitrant" - TOUS LES JOURS

33e SEM. / Proposé comme meilleur film de l'année 1965 - Un film prestigieux et provocant - LA FEMME DES DUNES - "UN VRAI CHEF-D'OEUVRE" - "UN FILM BEAU ET EMOUVANT" - Festival International de Cannes 1964

DERNIER RECITAL - LES CAILLOUX - Au GESU - 4 avril - 8h. p.m. - BILLETTS: \$1. - \$1.50 - \$2. - \$2.50 - \$3.00 - \$4.00 - \$5.00 - \$6.00 - \$7.00 - \$8.00 - \$9.00 - \$10.00 - \$11.00 - \$12.00 - \$13.00 - \$14.00 - \$15.00 - \$16.00 - \$17.00 - \$18.00 - \$19.00 - \$20.00 - \$21.00 - \$22.00 - \$23.00 - \$24.00 - \$25.00 - \$26.00 - \$27.00 - \$28.00 - \$29.00 - \$30.00 - \$31.00 - \$32.00 - \$33.00 - \$34.00 - \$35.00 - \$36.00 - \$37.00 - \$38.00 - \$39.00 - \$40.00 - \$41.00 - \$42.00 - \$43.00 - \$44.00 - \$45.00 - \$46.00 - \$47.00 - \$48.00 - \$49.00 - \$50.00 - \$51.00 - \$52.00 - \$53.00 - \$54.00 - \$55.00 - \$56.00 - \$57.00 - \$58.00 - \$59.00 - \$60.00 - \$61.00 - \$62.00 - \$63.00 - \$64.00 - \$65.00 - \$66.00 - \$67.00 - \$68.00 - \$69.00 - \$70.00 - \$71.00 - \$72.00 - \$73.00 - \$74.00 - \$75.00 - \$76.00 - \$77.00 - \$78.00 - \$79.00 - \$80.00 - \$81.00 - \$82.00 - \$83.00 - \$84.00 - \$85.00 - \$86.00 - \$87.00 - \$88.00 - \$89.00 - \$90.00 - \$91.00 - \$92.00 - \$93.00 - \$94.00 - \$95.00 - \$96.00 - \$97.00 - \$98.00 - \$99.00 - \$100.00

Les écoles Jewish Peretz présentent LE CHOEUR DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE MONTRÉAL dans l'interprétation du SERVICE SACRE - Soliste Le Cantor Solomon Gisser - d'Ernest Bloch - Au pupitre Fernand Graien - avec un orchestre symphonique - le 3 avril 1965 à 8h.30 p.m. - BILLETTS: \$2.50, \$3.00, \$3.00, \$5.00, \$6.00 - "Un des plus beaux chants liturgiques de notre temps et de tous les temps" - N. Y. World Telegram

La Philharmonique de la Haye (MET RESIDENTIE - ORKEST) - WILLEM VAN OTTERLOO - 102 musiciens - LUNDI LE 5 AVRIL A 8H.30 P.M. - PROGRAMME: SYMPHONIE EN SOL MINEUR, NO 40, K-550 Mozart; DON JUAN, OPUS 20, Richard Strauss; LA TROISIEME SYMPHONIE, Püper; DAPHNIS ET CHLOE, 2e SUITE, Ravel - BILLETTS: 6.50, 5.50, 4.50, 3.50, 2.50, taxe incluse - MAINTENANT EN VENTE AU GUICHET DU THEATRE - PLACE DES ARTS - MONTRÉAL 18 (QUÉBEC) - TEL. 842-2112



En fin de semaine, on accueillait à la Comédie-Canadienne le 35,000ième spectateur des "Beaux Dimanches" de Marcel Dubé. Monsieur Roger Lafortune a eu le plaisir de causer avec Jean Duceppe et les autres comédiens qui font partie de la distribution. Monsieur Lafortune a mérité deux laissez-passer gratuits pour tous spectacles présentés à la Comédie-Canadienne d'ici un an. Les "Beaux Dimanches" garderont l'affiche jusqu'au 11 avril.

DU 22 AVRIL AU 1er MAI

Retour à Montréal de la fantaisiste Annie Cordy

"Annie Cordy en deux actes", tel est le titre du nouveau spectacle que présentera du 22 avril au 1er mai à Montréal la célèbre fantaisiste française d'origine belge. Annie Cordy. C'est là tout un titre et tout un programme à la fois, remplis de promesses auxquelles la chanteuse ne manquera pas de faire honneur en brûlant les planches de la Comédie-Canadienne où se déroulera ce spectacle présenté sous les auspices de Canadian Concerts & Artists.

Annie Cordy apportera son tout nouveau spectacle présenté récemment avec grand succès au Théâtre Gaumont à Paris avec le concours de musiciens-comédiens Vasseur et Paquinet, trombones, Jacques Lalue, pianiste et Jean-François, batteur. La mise en scène est de René Dupuy et le spectacle comprend maintes chansons inédites, un midrologue et des sketches chorégraphiques répartis dans 34 tableaux.

Tout Montréal se souvient du triomphe d'Annie Cordy il y a deux ans dans "Visa pour l'amour", la comédie musicale dans laquelle elle partageait la vedette avec Luis Mariano et qui battit tous les records d'assistance au théâtre Saint-Denis. Son succès dans un véritable "one-woman show" ne sera certainement pas moins grand cette année dans la Métropole comme à Québec, puisqu'après Montréal, Annie Cordy se produira dans la Vieille Capitale, au Palais Montcalm, les 3, 4 et 5 mai prochains.

CE SOIR A 8H.15 - Blue Bonnets - Soirée des Dames - Pour aller, l'entrée est gratuite. Vous pouvez dîner au restaurant "LE CENTAURE" qui domine la piste.

SUCCES! de RIRE! - THEATRE DU RIDEAU VERT - CE SOIR, 8h.30 - Dim. 2h.30 - 7h.30 - RIRE! - LES OEUFS DE L'AUTRUCHE d'André Roussin - AU STELLA, 84-1793 - 4664 rue ST-DENIS

ELYSÉE - 35 MILTON / 842-6053 - DEMAIN - PREMIERE AMERICAINE - 7.30 - 9.30 - "D'UNE SAUVOUREUSE INSOLANCE" - avec MACHA MERRIL, PHILIPPE LEROY, BERNARD BOUILLON, l'Amant

2 DERNIERS JOURS - LE VÉRITABLE CHEF-D'OEUVRE DE JEAN-LUC GODARD - "A BOUT DE SOUFFLE" - superlatif: Claude Chabrol d'après une idée de François Truffaut - tous les soirs à 8h.30 - 2e FILM - "LES DRAGUEURS" - un film de J.-P. Mocky avec CHARLES AZNÁVOUR, JACQUES CHABRIER - tous les soirs: 7 h. et 10 h.

22 avril au 1er mai - Comédie-Canadienne - La déesse moderne de la fantaisie - Annie CORDY - dans un nouveau spectacle "Annie Cordy en 2 actes et 37 tableaux" - Prix (taxe incl.): \$5, \$4, \$3, \$2 - BILLETTS en vente à la Comédie-Canadienne / Canadian Concerts / Ed. Archambault Inc., 500 Ste-Cath. E., et 2140 de la Montagne / Charlebois Bédouin, 3115 Jean-Talbot E., et 4942 St-Denis / Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame - Commandes postales et billets d'étudiants (\$1.00) à Canadian Concerts SEULEMENT, 1822 Sherbrooke O., Montréal. - Réservations: 861-3338 932-2171

ELYSÉE - 35 MILTON / 842-6053 - 5e - BANDE "PART" - avec ANNE KARINA - LA POUPEE SUEDOISE - VERSION SUEDOISE INTÉGRALE ST. ANGLAIS

CE SOIR AVANT-PREMIERE POUR LES ETUDIANTS - L'ÉCOLE DES FEMMES - de MOULÈRE - Mise en scène de JEAN GASCON - Décor et costumes de ROBERT PREVOST - avec JEAN GASCON - dans le rôle d'ARNOLPHE - Jean-Pierre COMPAIR, Vice-DÉST - Robert GASCON, Julien GENAY, Les ILLÉS - Roger FRUTIER et Denise MORELLE - en scène de M. MOULÈRE - GENEVIÈVE BUJOLD - pour un spectacle habit de représentation - au théâtre CLOUTIER - abonnement 845-7140 - tous les soirs à 8h.30, dimanche à 17h.30 (ralente le week)

Année CORDY - dans un nouveau spectacle "Annie Cordy en 2 actes et 37 tableaux" - Prix (taxe incl.): \$5, \$4, \$3, \$2 - BILLETTS en vente à la Comédie-Canadienne / Canadian Concerts / Ed. Archambault Inc., 500 Ste-Cath. E., et 2140 de la Montagne / Charlebois Bédouin, 3115 Jean-Talbot E., et 4942 St-Denis / Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame - Commandes postales et billets d'étudiants (\$1.00) à Canadian Concerts SEULEMENT, 1822 Sherbrooke O., Montréal. - Réservations: 861-3338 932-2171

les portes - Pièce canadienne de Robert Gurik - Musique et Chansons, Robert Charlebois - Mise en scène, Bernard Lapierre - Avec Marthe Marcure, Jean Perraud, Monique Aubry, Égouard Woolley, Irène Poujol, Gabriel Vigneault, Pascal Desgranges, et Bernard Lapierre. - Tous les soirs 9h. - Samedi 8h. et 10h.30 - Relâche le lundi.

MONTREAL ACCLAME - L'HYPNOTISEUR ET MNEMONISTE - De renommée internationale - REVEN - DIM. LE 4 AVRIL à 8h.30 P.M. - ADMISSION: \$4.00, \$3.50, \$3.00, \$2.00 - Taxe incluse - En vente dès maintenant au guichet des billets - PLACE DES ARTS - DEUXIEME SEMAINE - CAPITOL

L'ineffable Carlos Montoya - "Il faut l'entendre pour le croire" - DIM. LE 4 AVRIL à 8h.30 P.M. - ADMISSION: \$4.00, \$3.50, \$3.00, \$2.00 - Taxe incluse - En vente dès maintenant au guichet des billets - PLACE DES ARTS - DEUXIEME SEMAINE - CAPITOL

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE - 12 NOMINATIONS A L'ACADEMIE - RICHARD BURTON - PETER O'TOOLE - HAL WALLIS - BECKET - PANAVISION - TECHNICOLOR - 2e semaine - LOEW'S-KENT - Sur semaine: 7.30 - 9.30 - Sam. Dim. 1.10 - 3.20 - 5.25 - 7.35 - 9.40 - HORAIRES: 10.15 - 12.55 - 3.30 - 6.15 - 8.55 - Dernier programme complet: 8.35

3 DERNIERS JOURS - "L'HOMME DE RIO" - JEAN-PAUL BELMONDO - FRANCOISE DOLLEAG - JEAN SERVAIS - Sur semaine: 7.30 - 9.30 - Sam. Dim. 1.10 - 3.20 - 5.25 - 7.35 - 9.40 - HORAIRES: 12.45 - 1.25 - 4.05 - 6.45 - 9.25 - Dernier programme complet: 8.30

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE - 12 NOMINATIONS A L'ACADEMIE - RICHARD BURTON - PETER O'TOOLE - HAL WALLIS - BECKET - PANAVISION - TECHNICOLOR - 2e semaine - LOEW'S-KENT - Sur semaine: 7.30 - 9.30 - Sam. Dim. 1.10 - 3.20 - 5.25 - 7.35 - 9.40 - HORAIRES: 10.15 - 12.55 - 3.30 - 6.15 - 8.55 - Dernier programme complet: 8.35

le bruit de la ville

Un des plus célèbres guitaristes "flamenco", Carlos Montoya, donnera un récital à la Place des Arts, le 4 avril prochain. On sait que cet artiste est célèbre pour ses brillantes improvisations.

Les éditions de l'Hexagone mettent en souscription deux recueils de poésies: 1) "Cuivres et violons marins" de Gemma Tremblay et 2) "L'Age de la parole" de Roland Giguère. Le prix de souscription est \$3.00 les deux (au lieu de \$4.50). La date limite est au 1er mai. On reçoit les demandes aux Editions de l'Hexagone s/l Librairie Deom, 1247 rue Saint-Denis, Montréal 18.

"Le Coup de grâce", un film de Jean Cayrol prendra l'affiche le 24 mai à la Comédie-Canadienne. Les principaux interprètes en sont Daniel Darcieux, Emmanuelle Riva, Jacqueline Laurent et Michel Piccoli. Un gala inaugurerà la venue de ce film à Montréal.

horaires des spectacles

Table with columns for Theatre, Cinema, and Radio-Selection. Includes listings for MPlace des Arts, Comédie-Canadienne, Théâtre de l'Églogue, Théâtre du Rideau Vert, GESU, ESTOC, Théâtre de l'Échange, Cinéma, Cinéma Festival, Cinéma Théâtre Impérial, Dauphin, Elysée, and Radio-Selection.

RADIO-SELECTION

• A CBP-FM, à 1 h. 10, Matinée symphonique. Au programme, la Symphonie de C.-P. Bach; le Divertimento au piano de Mozart, interprété par Pierre Pierrot, Jacques Lancelotti et Paul Hongaie; Concerto pour piano de Chopin et quatuor à cordes, de Chausson, avec Francescatti, Chausson et le Quatuor Gieseler de la Municipalité de Bachmannoff, dir. William Steinberg. Les œuvres de la semaine: Aux Chefs-d'œuvres de la musique, à 3 heures, le 1er Concerto de piano, de MacDowell, dir. Dean Dixon; Le Coq d'or, de Rimsky-Korsakov, dir. Erich Leinsdorf; trois Quatuors, de Haydn, avec Jean-Pierre Rampal et le Trio à cordes français, et des œuvres pour

HORAIRES DE LA TELEVISION

Table with columns for 31 Mars, CBFT, and CFTM. Lists TV programs and their times, including 10.00 Musique, 11.00 Cinéma, 12.00 Téléjournal, 1.00 Cinéma, 1.30 Téléjournal, 2.00 Réflexes, 2.30 Le temps de vivre, 3.00 Bébino, 3.30 La Belle à surprise, 4.00 Cœur au poings, 4.30 Men amie Flicka, 4.45 Jeunesse oblige, 5.00 Téléjournal, 5.30 Édition métropolitaine, 6.00 Nouvelles du sport, 6.30 Antenne 5, 7.00 Le Pain du jour, 7.30 Téléjournal de Réginald Bouchard, 8.00 La Cité sans voiles, 8.30 Champ libre, 9.00 Téléjournal, 9.30 Supplément régional, 10.00 Nouvelles du sport, 11.00 Science et couleur, 11.00 Cinéma, 11.30 "Nuits de Pigalle", 11.30 Cinéma, 9.30 Mire-Musique, 9.30 Biau l'honneur, 10.00 Côté-Matin, 10.00 "Key Largo", 10.00 Manchettes - Horaire, 12.15 En matinée sans nom, 12.30 Bon après-midi, 1.00 Ici l'interpol, 1.30 Zoo du Capitaine, 1.30 Arrêtés, 1.40 Télé-Alerte, 1.45 Sports-musique, 1.45 Drapeaux bleus, 7.15 Ciné-roman

MY COUNTRY - fabrique par - Lakeland

L'univers féminin

Rêve de l'écolier moderne :

APPRENDRE en DORMANT

Rien de plus pénible et difficile à notre époque que d'étudier en dehors des heures de classe, prétendent les étudiants. Ah! si nous pouvions nous servir de nos heures de sommeil déclarent les plus studieux, nous pourrions ainsi mieux profiter de la vie... Se mettant courageusement au travail afin de trouver un moyen pour "moins travailler" trois élèves de 10e année d'un high school de Winnipeg se livrent à une série d'expériences à l'hôpital Général de Winnipeg, afin de déterminer si l'homme peut apprendre quand il est profondément endormi!

Tous les vendredis soir, Tibor Bodi, Hermann Freuhn et Bob Ellet veillent toute la nuit un camarade endormi en lui répétant une série de sons ou en se servant d'un magnétophone quand ils tombent eux-mêmes endormis. Ces expériences se font sous la direction et la surveillance du Dr R.J. Cadoret, de la faculté de psychologie et de physiologie de l'école de médecine de l'Université du Manitoba.

Dès que le sujet s'éveille, c'est-à-dire tôt le samedi matin, on le soumet à des épreuves pour déterminer avec quelle rapidité il peut apprendre les mêmes sons comparativement à d'autres sons qu'on lui demande de répéter pour la première fois. Les trois jeunes gens sont persuadés que leur camarade retient beaucoup plus facilement et rapidement les sons déjà entendus au cours de la nuit.

Concours scientifique

Les travaux de ces trois jeunes leur ont mérité un prix de \$75. L'an dernier à l'exposition scientifique du Manitoba. Ils participeront probablement en mai prochain au concours organisé par l'Université de Montréal, concours désigné sous le nom d'exposciences. Tibor, qui a eu l'idée de cette expérience, explique qu'on doit attendre que le sujet soumis à l'épreuve soit profondément endormi avant de lui faire entendre le magnétophone. Si le sujet fait mine de s'éveiller, il faut interrompre immédiatement le mécanisme et le recommencer dès qu'il retombe dans le sommeil. Quand il s'éveille, le patient prétend généralement qu'il n'a rien entendu et ne se souvient de rien. Toutefois, il suffit généralement de lui répéter une fois ou deux les mêmes syllabes pour qu'ils les apprennent très rapidement de mémoire.

Un simple passe-temps

Bien que les trois jeunes étudiants soient passionnés de psychologie et de psychiatrie, aucun d'eux ne se propose de se spécialiser dans ces domaines. Cette expérience n'est qu'un simple passe-temps, dit Tibor qui est originaire de Hongrie, et ce qui l'intéresse surtout c'est de trouver un moyen de "sauver du temps" à ses camarades qui passent de longues soirées à étudier au lieu de profiter de leur jeunesse. Tibor sera architecte dit-il alors que son camarade Hermann Freuhn, originaire d'Autriche se destine au génie électrique. Quant à Bob Ellet, il travaille à mettre au point une chambre isolée de façon à soustraire aux microbes un élevage de volaille qui lui tient particulièrement à cœur. Il participe aux expériences sur le sommeil pour rendre service à ses camarades, dit-il. "Je préfère ce genre d'activités aux collections de timbres et de papillons!"

Camping-détente pour la mère de famille ou pas de camping du tout



Avec le retour de la première corneille, la fièvre du camping s'empare des fervents. Pour d'autres, l'idée de faire du camping n'est encore qu'un projet plus ou moins vague... le mari en parle, les enfants s'enthousiasment, la mère de famille hésite. Elle a peur de ces vacances loin de la civilisation, privée de toutes les commodités de la ville. Y a-t-il moyen que ces quinze jours sous la tente deviennent pour elle aussi un camping-détente? Oui, nous affirmons sans ambages Mme Denise Barré dont la famille a été choisie "La Famille du Camping 1965" parmi plus d'une centaine d'autres concurrents.

Lucien et Denise Barré font du camping depuis quatre ans avec leur quatre enfants: Pierre, 13 ans; Maryse, 12 ans; Sylvie, 9 ans et Viviane, 8 ans. Ils seront à la disposition de tous les campeurs qui voudront leur demander conseil pendant la durée de l'Exposition du Camping qui aura lieu, cette année, au Centre Paul-Sauvé, du 23 avril au 2 mai prochain.

Pour réussir un bon camping, il n'y a pas trente-six moyens, nous assure la jeune femme; il n'y en a qu'un... s'organiser à l'avance, surtout si l'on part pour quinze jours. Il suffit d'avoir oublié les imperméables et les bottes pour gâcher une fin de semaine... surtout s'il pleut tous les quarts d'heure.

Si l'on a de jeunes enfants, Mme Barré est d'avis qu'il vaut mieux aller sur un terrain bien aménagé que dans les bois, loin de tout confort. Les terrains de camping sont mieux aménagés aux Etats-Unis que

une partie de carte ou pour causer. Il existe dans le Québec 15 terrains ainsi aménagés.

Avant d'acheter tout le matériel de camping, madame Barré conseille aux débutants de louer une tente ou une tente-roulotte et d'emprunter le reste de l'équipement afin de se rendre compte de ce qui convient le mieux à ses besoins. Ainsi, on n'aura pas à regretter un mois plus tard, des achats faits sous l'impulsion du moment. Pour les uns, les matelas soufflés (pneumatiques) conviendront mieux; pour les autres, ce sera le lit pliant. A chacun de choisir, mais après essai autant que possible.

Le civisme avant tout, nous assure Mme Barré... être capable de vivre intensément, de s'amuser, de profiter de toutes les joies du camping sans nuire aux autres. Malheureusement, très souvent les gens du Québec semblent ignorer les lois les plus élémentaires du civisme... lancer des bouteilles de bière, jeter des ordures sur le terrain, crier fort après 10 hrs sans se soucier de ses voisins de tente font encore partie de nos moeurs. Il y a une grande éducation à faire dans ce sens.

P.S. Le Guide du Camping au Québec (1965) peut être obtenu au prix de 25, en s'adressant directement à l'Association des Terrains de Camping et Caravaning du Québec Inc., 8775, boul. Lacordaire, Cité de St-Leonard, Qué.

Renée R.

Une floraison de jonquilles pour combattre le cancer



Vendredi, 2 avril, achetez des jonquilles pour venir en aide à la Société canadienne du cancer et lui permettre de poursuivre ses recherches afin de combattre cette terrible maladie. Sur notre photo, le président général de la campagne, M. Roland Gagné en compagnie de Mme H.R. Biron.

Les infirmières pratiques du Québec fondent leur association

Meloche, Mme Yolande Dulude, Mme Laurette Lefrançois, Mrs Gilberte Lehman et M. Michel Thibert.

Les Infirmières Pratiques du Québec sont des gardes-malades exclusivement diplômées de l'école des Infirmières Pratiques du Québec. Elles y ont suivi des cours théoriques et pratiques en nursing durant une période de 49 semaines et complété ces cours par des heures d'études supplémentaires à la maison. Ces infirmières sont qualifiées pour travailler dans les bureaux de médecins, bureaux de dentistes, cliniques médicales, maisons de convalescence, maisons pour enfants sous-doués, hospices, industries, cas privés.

L'Association groupe plus de 400 infirmières de langue française et environ 150 de langue anglaise et s'étendra dans toute la province par l'entremise de chapitres dans tous les chefs-lieux.

La réunion eut lieu à Montréal, en présence de M. John Racey, président de l'école des Infirmières pratiques du Québec, de M. Roger Valade, directeur des conseillers, de Mme Bernadette Hewett, directrice des études en nursing, et de tout le personnel enseignant. Le Conseil de la nouvelle association se compose de Mme Cécile Bédard, présidente; Mme Madeleine Labelle, Mme Cyprienne Chasles, Mlle Noëlla Sénéchal, Mme Annette

Intime restaurant français du vieux Montréal

Le Petit Havre

Déjeuners, dîners du lundi au samedi de 11 h. a.m. à 10 h. p.m.
Le samedi soir il est prudent de réserver

Tél.: 861-4108 437, St-Vincent

Chez les femmes chefs d'entreprises

Quand le régiment va... tout va!

Animée de l'amour de la petite histoire sous le régime français, Mme Réjane des Rameaux, artiste de la radio et de la télévision et journaliste bien connue, a eu l'heureuse idée de présenter cette Histoire sous un jour nouveau. Elle a créé une collection des personnages de la nouvelle colonie qui se sont illustrés et qui ont contribué à la naissance de la race canadienne en terre d'Amérique. Ces personnages pour la plupart issus de la Cour de France, ont pris forme à travers une collection de cinquante "poupées historiques" que Mme DesRameaux a habillées à l'effigie de nos colonisateurs selon les descriptions et les gravures du temps.

C'est par le truchement de cette originale collection que Mme Réjane des Rameaux a raconté à la tribune des Femmes Chefs d'entreprises, alors qu'elle était la conférencière invitée hier après-midi, à la Place des Arts, la vie trépidante de dix pionnières canadiennes, chefs de file, qui se sont signalées dans des entreprises diverses et qui ont largement contribué à l'économie de la Nouvelle-France.

"Ces femmes venues de France, dont le courage va jusqu'à l'héroïsme, animées d'une foi ardente en la Providence, ont témoigné d'une énergie inlas-

sable devant les obstacles qui se sont présentés sur leur route, a dit Mme des Rameaux. Je ne vais pas vous présenter ces valeureuses femmes les mains jointes en état de prière, mais bien en femmes d'action, ces premières "femmes chefs d'entreprises", dit la conférencière.

Il y eut d'abord Mme de Gueherville, grande dame de la Cour d'Henri IV, qui mit son immense fortune au service de la Nouvelle-France; Barbe de Coulonges sacrifia une vie de luxe à l'évangélisation. Première châtelaine du Bois de Coulonges elle ouvrit les portes à la vie sociale de la colonie naissante; Agathe de Saint-Père fonda la première industrie du textile au Canada; Louise de Ramesay organisa le commerce d'échange entre les Antilles et la France. Elle mit sur pied le service de l'immigr-



Jeanne LeBer, l'initiatrice de l'Art sacré au Canada sous le régime français. Cette poupée historique a été tirée de la célèbre collection de Mme Réjane des Rameaux.

Fumer la pipe pour être différente des femmes

Wenda J. McNevin, 20 ans, étudiante à McGill, est au nombre des concurrentes inscrites au Concours canadien des Fumeuses de Pipe.

Elle participera à l'épreuve qui aura lieu à Montréal, dans les cadres du Salon du Sportsman, au Palais du Commerce, dans la soirée du Jeudi, premier avril.

"Il y a déjà longtemps que j'aime fumer la pipe. J'ai commencé par emprunter la pipe de mon père pour prendre quelques bouffées. Ensuite j'ai fumé de plus en plus souvent parce que, pour une femme, c'était quelque chose de différent. Et j'aime bien l'idée d'être différente," dit Mlle McNevin. Jusqu'à tout récemment, Mlle McNevin ne fumait que des pipes d'homme, mais maintenant elle a une jolie pipe, très mince et bien féminine.

En dernière année à McGill, Mlle McNevin se spécialise en histoire et en langue anglaise. Elle est rédactrice adjointe du McGill Daily.

Dîner Gastronomique \$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Thérèse Guérard soprano

Marcel Tessier baryton

Suzanne Sénécal mezzo

Aucun frais de couvert

Rés. 271-1188

Aulatin qui bouffe

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier «hat» ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les pouces redoutables de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ANTIQUITES

Directement du collectionneur. Meublés canadiens authentiques. (Tables, coffres, huches, buffets). Prix raisonnables.

Tél.: 738-1295

Pour améliorer notre langue parlée un disque indispensable

200 EXPRESSIONS ORALES À CORRIGER

avec les voix de Huguette Uguay et Jacques Létourneau

microcassillon et corrigé \$4.98

corrigés supplémentaires 0.15 chacun

LA CENTRALE AUDIO - VISUELLE INC.

260 ouest, rue Faillon, Montréal 10 — Tél.: 273-1761

ARBRES et ARBUSTES FRUITIERS

Ordinaires et Nains

Choix complet des meilleures variétés pour votre climat.

Pommiers d'été, d'automne et d'hiver. Poiriers, pruniers, cerisiers, Hybrides de prunier-cerisier, Cadelliers, croupes, noyers, blancs, Groselliers, vignes à raisins, bleuets, framboisiers, muriers, fraisières, etc.

Guide du Jardinier (catalogue général avec prix courants), prix: \$0.95, GRATIS avec commande de \$3.00 ou plus.

W. H. PERRON & Cie Ltee (44)

515 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY, P.Q. (L'ARBORE PLOUFFE) TEL. MU. 1-1615

la collection de capes et étoles de vison

DESJARDINS

est définitivement la plus variée et la plus complète à Montréal sans compter que leurs prix défient toute concurrence.

CHAS. DESJARDINS & CIE LTEE

1170 rue SAINT-DENIS

Galo Plaza: seuls des contacts directs peuvent résoudre la crise de Chypre

NATIONS-UNIES — Dans le rapport qu'il a présenté au secrétaire général des Nations unies et qui a été publié mardi, le médiateur de l'ONU à Chypre, M. Galo Plaza Lasso, déclare que la médiation de l'ONU reste souhaitée par toutes les parties au conflit de Chypre et doit se poursuivre. A cet égard, M. Galo Plaza recommande l'orientation du conflit vers une série de négociations devant se dérouler avec ou sans la participation du médiateur de l'ONU et qui devrait être inaugurée par des discussions entre représentants des communautés grecs-cypriotes et turco-cypriotes.

"C'est entre ces communautés et l'accord doivent être trouvés avant qu'une solution du problème de Chypre ne soit possible", déclare M. Galo Plaza qui souligne par ailleurs que la procédure qu'il préconise permettrait d'"exclure toute suggestion qu'un règlement soit imposé de l'extérieur".

Le médiateur de l'ONU ne propose aucun ordre du jour pour la rencontre qu'il recommande mais fait valoir que son rapport pourrait servir de base aux éventuels "échanges de vues".

Pour le cas où la série de négociations dont il préconise l'ouverture aboutirait à un accord, M. Galo Plaza recommande un référendum cypriot: les termes de l'accord qui interviendrait le cas échéant, déclarerait-il dans son rapport, devraient être soumis "dans leur totalité" au peuple cypriot qui serait appelé à l'adopter ou à le rejeter en bloc.

Quoi qu'il en soit, ajoute le médiateur de l'ONU, la recherche d'une solution pacifique du conflit de Chypre doit se poursuivre "avec patience, tolérance et bonne foi".

Le médiateur de l'ONU à Chypre, analysant la position des parties, conclut que tout règlement du problème doit tenir compte des considérations suivantes:

1. Il faut reconnaître, comme le conseil de sécurité l'a fait en recommandant la nomination d'un médiateur que le problème de Chypre ne peut pas être résolu en essayant de rétablir la situation qui existait avant décembre 1963, mais qu'une nouvelle solution doit être trouvée.

2. Cette solution afin de constituer un "réglement amiable" doit pouvoir recevoir l'appui de toutes les parties intéressées, c'est-à-dire des gouvernements de Chypre, de la Grèce, de la Turquie, du Royaume-Uni et des représentants des communautés cypriotiques.

3. Cette solution doit être conforme aux dispositions de la charte des Nations unies et notamment à celles concernant le maintien de la paix, le règlement pacifique des différends, l'égalité des droits des peuples et leur droit à l'autodétermination, la reconnaissance de l'égalité de la souveraineté des pays membres, le refus d'utiliser la menace ou la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat membre et le respect de toutes les obligations provenant de traités qui ne sont pas en opposition à la charte des Nations unies.

4. Cette solution doit être dans l'intérêt du bien-être de l'ensemble du peuple de Chypre et, elle doit, à cet effet, être en mesure de satisfaire les vœux de la majorité de la population tout en prévoyant une protection suffisante des droits légitimes de tous les peuples.

5. Cette solution devrait aussi, afin de servir vraiment la paix et la sécurité internationale ainsi que le bien-être du peuple de Chypre, constituer un règlement capable de durer.

Traitant ensuite du problème des traités de 1960 qui régissent le statut et la constitution de Chypre, M. Galo Plaza fait valoir notamment qu'une solution acceptable par toutes les parties — c'est-à-dire le genre de solution demandée par le conseil de sécurité — ne résoudrait pas purement et simplement en un rétablissement de la situation d'avant 1963. A cet égard, le médiateur de l'ONU souligne qu'en souscrivant à un accord éventuel, les parties accepteraient nécessairement d'abroger ou, au moins, de modifier ces traités: "Il est évident que le problème de Chypre ne saurait désormais être résolu en essayant d'appliquer pleinement les traités qu'ils régissent. Le déroulement des événements, de même que les positions prises par les parties, ne permettent plus de douter que l'existence de ces traités et les difficultés à

les appliquer ont été à l'origine de la crise..."

Le rapport de M. Galo Plaza consacre de longs passages à la question de l'"Enosis". Sans prendre position à ce sujet, le médiateur des Nations unies déclare dans son rapport qu'il lui serait difficile de concevoir qu'un projet de règlement du problème de Chypre qui laisserait ouverte la possibilité que l'"Enosis" s'effectuât contre la volonté de la minorité turco-chypriote puisse aboutir à un accord "à présent ou dans l'avenir prévisible". M. Galo Plaza ajoute à ce sujet: "Des avertissements sérieux ont été donnés que toute tentative d'imposer une telle solution pourrait non seulement faire éclater de nouvelles violences à Chypre mais provoquer aussi une grave détérioration des relations entre la Turquie d'une part, la Grèce et Chypre de l'autre, ce qui pourrait entraîner de véritables hostilités et en tout cas, mettre la paix en danger dans la Méditerranée orientale".

Avec prudence, le rapport du médiateur des Nations unies énonce, au sujet de la question de l'"Enosis", l'hypothèse suivante: "On pourrait se lever la question de savoir si l'on ne se trouverait pas en présence d'un acte de gouvernement hautement éclairé en même temps que d'un acte de souveraineté dans l'exercice du droit de libre détermination dans le sens le plus élevé du terme, si le gouvernement de Chypre, dans les intérêts supérieurs de l'Etat et de la paix, envisageait de maintenir l'indépendance de la République. Ceci, bien entendu, comporterait de la part du gouvernement (chypriote) la décision de s'abstenir de donner à la population la faculté d'opter pour l'"Enosis". Si le gouvernement de Chypre s'engageait dans la voie d'une telle décision, je suis sûr que le gouvernement grec, dans le même esprit, serait prêt à la respecter".

NICOSIE — Le rapport de M. Galo Plaza LASSO pourrait être accepté par les dirigeants chypriotes-grecs et une phase nouvelle du problème chypriote pourrait ainsi s'ouvrir, estime-t-il, mardi soir, les observateurs à Nicosie.

En effet, bien que Mgr Makarios se soit prononcé dans le

passé contre "toute solution de compromis" et notamment contre la reprise des négociations entre les parties intéressées, certaines indications laissent croire qu'il a modifié sa politique à cet égard. Ainsi, mardi matin, dans une déclaration faite au journal pro-gouvernemental "Phileleftheros", M. Giakos Clerides, président du Parlement, tout en condamnant une éventuelle reprise du dialogue entre Athènes et Ankara, a ajouté que si de tels entretiens se déroulaient sous les auspices de l'ONU, "les choses seraient différentes".



Gouvernement d'union nationale à Ceylan

COLOMBO — M. Dudley Senanayake, le nouveau premier ministre de Ceylan, a déclaré hier, dans un message à la nation cingalaise, qu'il avait préféré former un gouvernement "d'Union nationale" plutôt qu'un gouvernement entièrement axé sur le parti de droite "United National Party", qu'il dirige, parce qu'il avait besoin de toutes les forces disponibles pour remettre sur pied le plus rapidement possible l'économie du pays.

"Gangsters du cosmos"
MOSCOU — Les frères Judica-Cordiglia de Turin, célèbres pour leurs "écoutes" spatiales, sont traités par la presse soviétique de menteurs et de "gangsters du cosmos".

La presse tourne en ridicule les révélations des deux frères selon lesquelles des cosmonautes soviétiques auraient péri dans l'espace. Elle ajoute que les journaux occidentaux qui ont repris les informations des deux frères de Turin "ont été les victimes de leur tendance, dépourvue d'esprit critique, à la sensation".

Dauphin de Faycal
DJEDDAH — Le prince Khalid Ben Abdel Aziz, frère du roi Faycal, a été officiellement désigné comme prince héritier d'Arabie saoudite et futur successeur au trône, par l'Assemblée des princes de la famille royale, réunie à Ryad.

Nouvelle victoire de l'ANC au Congo

LEOPOLDVILLE — La localité de Watsa (dans le nord-est du Congo) a été reprise aux rebelles par les forces de l'armée congolaise, parmi lesquelles 200 volontaires étrangers. La localité, croit-on savoir, a été réoccupée sans combat.

Ce succès des forces de Léopoldville pourrait être d'une grande importance pour la suite des opérations. Watsa représentait en effet le dernier point important de passage pour les rebelles des armes et munitions en provenance de l'Ouganda et du Soudan.

Centre international de recherche sur le cancer

LYON — Le comité scientifique provisoire de douze savants désignés pour établir le programme scientifique du futur "Centre international de recherches sur le cancer", s'est réuni hier, à Lyon. Ses travaux qui dureront 4 jours se sont terminés par la présence de professeurs Otto Mulbock, d'Amsterdam, assisté du professeur Leon Shahad, de Moscou. Le Dr Auljeu, directeur général de l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale, a nom des délégués des pays fondateurs, a souligné que les spécialistes réunis à Lyon étaient des savants éminents choisis en raison de leur personnalité et sans distinction de nationalités.

Entretiens Yaméogo-Rusk

WASHINGTON — M. Maurice Yaméogo, président de la République de la Haute-Volta, s'est entretenu mardi pendant plus d'une heure avec le secrétaire d'Etat Dean Rusk. M. Yaméogo a déclaré en sortant du département d'Etat qu'il s'était trouvé d'accord avec M. Rusk sur tous les points évoqués dans leur conversation. Cet entretien du président de la Haute-Volta avec M. Rusk constituait la plus importante des réunions de travail devant marquer la visite officielle de deux jours qu'il fait actuellement à Washington.

La NASA songerait à accélérer son programme spatial "Gemini"

WASHINGTON — Le brillant succès du vol spatial contrôlé de Virgil Grissom et de John Young, le 23 mars, provoque un réexamen approfondi des plans de la prochaine mission "Gemini" celle de James McDivitt et d'Edward White. L'accélération de ce programme est à l'ordre du jour.

Théoriquement, ce vol de 64 orbites en quatre jours ("GT-4") devait suivre de trois mois plus tard. Or, il semble que l'on s'efforce de diminuer le fort retard d'un an et demi du programme "Gemini" dans toute la mesure compatible avec la sécurité des pilotes.

Aucune décision n'a encore été prise à ces sujets, affirme en haut lieu la NASA où l'on concède, en privé, que l'on s'efforce de diminuer le fort retard d'un an et demi du programme "Gemini" dans toute la mesure compatible avec la sécurité des pilotes.

5", deux mois et demi ou trois mois plus tard. Or, il s'agit aujourd'hui très possible que McDivitt et White suivent eux-mêmes les traces du colonel Alexis Leonov qui a récemment passé plusieurs minutes en plein vide extra-atmosphérique à planer et à évoluer autour de son "Voskhod-2".

Lorsqu'ils fixeront la date et le plan de vol de "GT-4", les Drs George Mueller, chef des vols humains de la NASA, et Christopher Columbus Kraft tiendront compte des trois facteurs suivants:

1) "Gus" Grissom et John Young n'ont encore fourni qu'un rapport succinct et très incomplet sur leur trois révolutions, mardi, autour du globe, avec modification de la vitesse, des dimensions et du plan de l'orbite. "Ils sont constamment en promenade depuis", commente un expert de la NASA, faisant allusion aux réceptions enthousiastes qui viennent d'être réservées aux pilotes de "Molly B." au Cap Kennedy, et à Cocoa Beach en Floride, à Washington, New York et Chicago en attendant les villes natales;

2) plusieurs jours, quelques semaines peut-être s'écouleront avant que s'achève l'inspection détaillée de la cabine de Grissom et Young. Le fonctionnement de l'ordinateur utilisé à l'instant cru-

(Suite à la page 16)

Elégante? Naturellement, c'est une Pontiac.



Sedan Strato-Chief 4 portes

Economique? Assurément, c'est une Pontiac Strato-Chief.



UNE VALEUR GENERAL MOTORS Sedan Strato-Chief 4 portes

Des avantages multiples? Bien entendu, c'est une réussite, édition 65.

- NOUVELLE SUSPENSION AMÉLIORÉE.** Les triangles de réaction de nouveau modèle améliorent la résistance du train avant à l'affaiblissement sous l'effet de freinages violents.
- MOTEUR ASTRO-SIX OU 5 MOTEURS V8 AU CHOIX.** Ils permettent de choisir à la fois la puissance et l'économie que vous désirez.
- SILENCIEUX ALUMINIE DE LONGUE DURÉE.** Modèle perfectionné, résistant à la corrosion. Evite des frais d'entretien communs avec les silencieux ordinaires.
- CHÂSSIS-CADRE.** Ce châssis de grande résistance améliore la spaciosité de la carrosserie, le confort et le silence de roulement.
- BAS DE CAISSE LAVÉS ET SÉCHÉS.** Ce système, qui constitue une exclusivité, empêche l'accumulation de l'humidité et réduit les effets de la corrosion sur les importants éléments portants de la carrosserie.
- VOIE ÉLARGIE.** La grande largeur entre les roues de la Pontiac rend cette voiture stable et rapide à manoeuvrer sur toutes les routes.
- GÉNÉRATRICE DELCOTRON.** Démarrages sûrs et longue durée de la batterie, grâce à la génératrice Delcotron qui charge même quand le moteur tourne au ralenti.
- GLACES LATÉRALES INCURVÉES.** Cette amélioration augmente de 3 pouces la largeur intérieure à hauteur des épaules pourant déjà très grande.
- FREINS AUTORÉGLEURS.** Finis les réglages des freins: la durée des garnitures est prolongée et le freinage est toujours sûr.
- PHARES SUPERPOSÉS.** Cette disposition particulièrement efficace des phares de croisement et de route est un autre exemple de la qualité exemplaire de la Pontiac.

Ces avantages exceptionnels, toutes les Pontiac sont dotées: la luxueuse Parisienne comme l'élégante Laurentine ou la Strato-Chief économique. Elles sont exposées chez le concessionnaire Pontiac. Rendez-lui visite sans tarder pour examiner la Pontiac, l'essayer, et évaluer ses qualités. Cela fait, il est fort probable que vous achèterez une Pontiac!

Ne manquez pas les émissions télévisées "Rue de l'Anse" et "Cinéma de Paris" dont l'heure et le canal figurent au programme local.

- VENDEURS AUTORISÉS "PONTIAC" DANS MONTRÉAL METROPOLITAIN:**
- BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE**
7085 boul. St-Laurent, 279-7321
 - MID TOWN MOTORS LIMITED**
1395 ouest, boul. Dorchester, 866-2091
 - MONTRÉAL BUICK LTD.**
4026 ouest, Ste-Catherine, 937-6342
 - PARKWAY PONTIAC LTD**
3300 ouest, rue Jean-Talon, 739-2291
 - ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE**
11251 est, rue Notre-Dame, 643-1651
 - SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE**
1963 rue Fontaine, 334-3761
 - WILHELMY AUTOMOBILES LIMITEE**
4833 boul. St-Laurent, 258-0198
 - GARAGE BERTRAND LIMITEE**
13538 ouest, boul. Gouin Ste-Genevieve de Piezefonds, Qué., 626-3591
 - HARLAND AUTOMOBILE LIMITEE**
935 boul. Montréal-Toronto Nord-Poiv. St-Jovnal, Qué., 631-2051
 - JARRY AUTOMOBILE INC.**
1068 boul. des Laurentides Pont-Viau, Qué., 669-2681
 - OMER BARRE VERDUN LTEE**
3087 ave. Verdun — Verdun Qué., 768-2331
 - VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LIMITEE**
375 boul. Labelle — Chomedey, Qué., 681-2333
 - ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LIMITEE**
155 ouest, St-Charles — Longueuil, 671-1924



Vous n'avez pas reçu une formule personnelle de déclaration d'impôt? Vous l'avez reçue, mais vous l'avez perdue?

Ne vous tourmentez pas: vous trouverez d'autres formules au bureau de poste.

Si vous avez changé d'adresse ou si vous n'avez pas fait de déclaration l'an dernier, vous ne recevrez sans doute pas de formule par la poste. Ce n'est pas que nous vous ayons oublié. C'est simplement parce que nous ne savons pas encore — où vous attendrez. Aussi avons-nous fait en sorte que vous trouviez des formules de remplacement dans tous les bureaux de poste (ou au bureau de district de l'impôt si cela vous est plus pratique). Evidemment, ce ne sont pas de nouvelles formules à votre nom. Mais vous serez d'autant plus fier de recevoir



vos formules personnelles l'an prochain! Peut-être avez-vous bien reçu votre formule par la poste, mais vous ne la retrouvez plus? Quel dommage! Elle portait votre nom, votre adresse et votre numéro d'identification personnel. Cherchez donc encore avant d'aller prendre au bureau de poste une formule ordinaire, anonyme et impersonnelle.

LA BONNE FORMULE PUISQUE LA PLUS COMMODE!

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL
L'Hon. E. J. Benson, ministre

Après le grave attentat de Saïgon, Washington va renforcer son aide militaire au Sud-Vietnam

LA COMMISSION DES ACTIVITES ANTI-AMERICAINES DECIDE :

Une enquête sur le KKK

WASHINGTON. — Des attentats tels que celui qui a été perpétré contre l'ambassade américaine à Saïgon ne peuvent que renforcer la détermination des Etats-Unis de continuer d'apporter toute l'aide nécessaire au gouvernement sud-vietnamien dans sa lutte contre l'agression communiste, a déclaré mardi le président Johnson.

Qualifiant cet attentat "d'acte de cruauté sans excuses", dans un communiqué lu à la presse par le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Johnson a également annoncé qu'il demanderait immédiatement au Congrès des fonds spéciaux afin de faire construire une nouvelle chancellerie pour l'ambassade des Etats-Unis à Saïgon.

La déclaration du président a été publiée par la Maison-Blanche après un déjeuner qui réunissait autour de M. Johnson le secrétaire d'Etat Dean Rusk, le secrétaire à la Défense Robert McNamara et le conseiller du chef de l'exécutif pour les affaires de sécurité nationale, M. McGeorge Bundy.

Le porte-parole de la présidence, M. George Reedy, a refusé de dire si M. Johnson avait évoqué la possibilité de représailles contre le Nord-Vietnam, à la suite de cet attentat, au cours de son entretien avec ses trois principaux conseillers qui a duré deux heures et demie environ.

M. Maxwell Taylor, ambassadeur des Etats-Unis à Saïgon, n'a pas participé à ce déjeuner. Rentré dimanche en consultations à Washington, l'ambassadeur n'avait pas encore vu le président Johnson et n'a

eu des entretiens jusqu'à présent qu'avec les responsables des départements d'Etat et de la Défense.

Bilan
Treize morts — dont deux ressortissants américains — et 183 blessés, tel est le premier bilan rendu public mardi par le département d'Etat à la suite de l'explosion qui vient de se produire dans les locaux de l'ambassade des Etats-Unis à Saïgon.

Le porte-parole du département d'Etat a précisé que les deux victimes américaines étaient une secrétaire, employée à l'ambassade depuis l'année dernière, Mlle Barbara Robbins, âgée de 20 ans, et un sous-officier de la marine dont le nom n'a pas encore été révélé. Parmi les vietnamiens tués au cours de ce grave incident, se trouvaient quatre policiers ainsi que l'un des deux auteurs de l'attentat. L'autre terroriste Viet Cong a été capturé. 35 personnes ont été admises dans des hôpitaux militaires vietnamiens et américains sur un total de 183 blessés qui comprennent 54 américains et 129 Vietnamiens. Plusieurs ressortissants américains ont été transportés à la base militaire de Clark Field aux Philippines pour y recevoir des soins à la suite de blessures à l'oeil provoquées par des débris de verre. Quant à l'ambassadeur adjoint des Etats-Unis, M. U. Alexis Johnson, il a reçu de légères blessures, notamment des égratignures provenant de verre cassé, mais il a pu néanmoins s'entretenir au téléphone mardi matin avec M. Maxwell Taylor, l'ambassadeur des Etats-Unis à Saïgon qui se trouve actuellement en consultations à Washington.

M. McCloskey a laissé entendre que des mesures énergiques pourraient être prises pour améliorer le dispositif de sécurité à Saïgon. Celles-ci pourraient comprendre notamment le déploiement de militaires devant les bâtiments officiels américains ainsi que le renvoi possible dans leurs foyers du personnel féminin.

Trois étages de l'ambassade ont été gravement endommagés, mais les deux autres ouvriront leurs portes demain mercredi en attendant que les travaux de reconstruction soient terminés. Il est par ailleurs question que la chancellerie soit transférée dans une autre partie de la capitale sud-vietnamienne ou sa sécurité pourra être mieux assurée.

C'est à 10 h. 45 (heure de Saïgon) qu'une conduite intérieure et une motocyclette se sont immobilisées devant la porte de l'ambassade, confirmant-on au département d'Etat. Un agent de police vietnamien a donné l'ordre aux conducteurs des deux véhicules de circuler et c'est à ce moment-là que les terroristes ont ouvert le feu à bout portant sur le policier.

L'automobile contenait de 200 à 250 livres d'explosifs. Au moment de l'attentat, environ 100 personnes se trouvaient dans les bâtiments de la chancellerie. Tous les blessés ont été évacués dans l'heure qui a suivi l'explosion. Le porte-parole du département d'Etat, en déclarant qu'il refusait de caractériser cet acte de terrorisme, s'est refusé en même temps à accuser directement le gouvernement d'Hanoi d'en être l'auteur.

Nouveau raid
SAIGON. — La base aérienne nord-vietnamienne de Dong Hoi, qui a été bombardée hier après-midi par 24 Skyraiders de l'aviation sud-vietnamienne se trouve à 5 milles au nord de la ville, à environ 50 milles de la ligne de démarcation du 17ème parallèle. La base comprend une piste asphaltée de 1 mille de long sur 30 verges de large, et d'importantes installations notamment un dépôt d'essence composé de cinq réservoirs d'une capacité totale d'environ 1,200 mètres cubes et des ateliers de réparations.

Selon les pilotes sud-vietnamiens, 80% de l'objectif a été atteint et la base peut être considérée comme "complètement détruite" et ne pouvant plus être utilisée.

L'armée laotienne mate la rébellion

VIENTIANE. — L'occupation de Thakhek, hier, par l'armée régulière laotienne, a été réalisée par des éléments parachutistes envoyés de la base aérienne de Seno, près de Savannakhet, au sud de Thakhek.

Les rebelles, qui n'avaient pas attendu les parachutistes, sont partis en direction du nord, ou se sont réfugiés dans la brousse. Le seul engagement signalé a eu lieu sur la rivière Nam Cadinh, au nord de Thakhek. Les rebelles qui tentaient d'empêcher le passage d'une unité régulière venue du nord, ont été battus et se sont repliés vers le sud. 26 d'entre eux ont été faits prisonniers. On pense que ces rebelles et ceux qui ont évacué Thakhek, évalués à 800 hommes environ, se regroupent au nord de cette ville. Il est toutefois possible qu'ils se dispersent dans la brousse, ou franchissent le Mekong pour se réfugier en Thaïlande.

Annouçant hier après-midi la déroute des forces rebelles, Radio-Vientiane a annoncé que les trois officiers supérieurs qui dirigent la rébellion seraient fusillés "devant le front de leurs troupes, au cas où ils seraient repris". Il s'agit des colonels Khamsy Singarath, Spasseuth Sykocie, et Phoun.

Des vols réguliers d'avions militaires nord-vietnamiens effectueraient sur Hanoi à partir de Dong Hoi.

"Cette base a joué le rôle d'un centre de ravitaillement pour les troupes communistes de la zone démilitarisée pour servir à leur infiltration au Sud-Vietnam", indique un communiqué publié à propos de ce nouveau raid et qui souligne qu'elle aurait pu éventuellement servir de base de départ pour des attaques contre le Sud-Vietnam. Des Mig 15 et 17 y avaient été signalés au début du mois de mars.

"En raison de son importance, les autorités communistes avaient placé la base sous la protection du 64ème bataillon anti-aérien qui dispose de canons anti-aériens de calibre moyen et de nombreux autres armes automatiques", précise encore le communiqué.

Il n'est pas indiqué si les appareils vietnamiens ont été, comme de coutume, accompagnés par des chasseurs à réaction américains chargés d'annihiler la D.C.A. nord-vietnamienne et de protéger les Skyraiders contre d'éventuelles attaques de la chasse du Nord-Vietnam. Il ne semble toutefois pas que la défense anti-aérienne de Dong Hoi ait été très efficace puisqu'aucun appareil n'est porté manquant.

La société Polymer

OTTAWA. — Pour la première fois de son histoire, la Corporation Polymer Ltée, et ses filiales ont vu leur chiffre d'affaires atteindre \$100 millions. Le volume d'affaires de cette société de la Couronne a en fait atteint le niveau record de \$114 millions en 1964, annoncé aux Communes M. C. M. Drury, ministre fédéral de l'Industrie. Le ministre a précisé que la consommation de caoutchouc synthétique a continué d'augmenter, mais que les capacités de production excédentaires ont intensifié la concurrence sur les marchés mondiaux.

Les bénéfices soutenus de Polymer ont été rendus possibles par une production accrue, les changements technologiques, la diversification des produits ainsi que par l'amélioration des méthodes de distribution, a dit M. Drury.

WASHINGTON. — La commission des activités anti-américaines de la Chambre des représentants, réunie mardi à huis clos, a décidé à l'unanimité d'ouvrir une enquête sur les activités du Ku Klux Klan. Elle a ainsi donné satisfaction au président Johnson qui, il y a quelques jours, a annoncé son intention de demander au Congrès de voter une loi qui "contrôlerait le Klan". Le président de la commission, M. Edwin E. Willis, représentant démocrate de Louisiane, a affirmé, mardi, que le Ku Klux Klan faisait tort à la nation, en particulier au Sud qu'il se vante de protéger et de défendre. "Le klanisme, a-t-il dit, est incompatible avec l'américanisme." Un rapport préliminaire établi par la commission a, d'autre part, "clairement démontré que les activités du Klan étaient telles qu'une enquête s'imposait." Des représentants du gouvernement fédéral, notamment le FBI, ont pu constater aussi que les membres du KKK avaient été impliqués récemment dans plusieurs crimes et autres actes de violence et de terrorisme contraires à la constitution, a déclaré le président de la commission.

Il a été ainsi permis d'établir, a poursuivi le président de la commission des activités anti-américaines, que "des crimes particulièrement choquants" sont commis par des commandos ultra-secrets du Klan et que les membres de ces expéditions, lorsqu'ils sont arrêtés, sont dévoués par les responsables de Klan "afin de protéger l'organisation." Le président de la commission a ajouté que l'enquête serait longue et exigera un travail considérable avant que puisse commencer l'audition publique des témoins.

Un représentant républicain de l'Alabama, M. James Martin, a aussitôt proposé à la Chambre que la commission élargisse son enquête aux différents groupements des droits civiques dont certains sont infiltrés par les communistes. Le représentant républicain a cité en particulier le "SNCC" ("Comité de coordination des étudiants non violents") et la "Conférence des dirigeants chrétiens du Sud" que dirige le Dr Martin Luther King. "Nous

sommes contre les meurtres, les lynchages et le désordre qu'ils soient inspirés par des équipes agissant lâchement de nuit ou de pieux hypocrites faisant de l'agitation en public dans les rues," a ajouté le représentant républicain de l'Alabama.

Le ministre de la justice, M. Nicholas Katzenbach, a, en même temps, fait savoir aux dirigeants du Ku Klux Klan, qui avaient demandé à être recus par le président Johnson, qu'il avait désigné un haut fonctionnaire du département de la justice, chargé des droits civiques, M. St. John Barrett pour les recevoir. Dans un télégramme adressé au "grand dragon des Klans unis" de George, M. Calvin F. Craig, et à M. Robert Shelton, "sorcier impérial des Klans unis d'Amérique," le ministre de la justice écrit que son représentant "qui se trouve actuellement en Alabama prendra contact avec eux incessamment" pour "discuter des sujets auxquels vous vous référez dans votre télégramme au président Johnson." Les deux dirigeants du Klan avaient demandé à s'entretenir avec le président des Etats-Unis de l'infiltration communiste dans son gouvernement, des droits civiques, de la criminalité aux Etats-Unis, de la littérature obscène qui envahit le pays, etc. Ils ont déjà fait savoir qu'ils n'accepteraient pas de rencontrer le représentant du ministre de la justice qui "a certainement des préjugés contre les blancs, sans cela, a déclaré le grand dragon de George, il ne serait pas chargé des droits civiques."

Pendant ce temps, à Montgomery, le gouverneur Wallace, de l'Alabama, a écouté les doléances des intégrationnistes et a laissé entrevoir l'espoir d'une solution au conflit racial dans cet Etat en déclarant qu'il serait toujours prêt à recevoir les représentants des organisations qui luttent pour la reconnaissance des droits civiques. Par ailleurs, à Détroit, avait lieu les funérailles de la ménagère du Michigan dont l'assassinat par des membres du KKK, vendredi dernier en Alabama, avait amené le président Johnson à demander à une commission de la Chambre d'instituer une enquête sur le Klan.

A SON ARRIVEE EN VISITE OFFICIELLE EN ALGERIE,

Chou En-lai: renforcer l'unité afro-asiatique

ALGER. — "La lutte pour la libération nationale en Asie, en Afrique et en Amérique latine entre dans une nouvelle période où elle gagne en profondeur et remporte victoire sur victoire," a souligné M. Chou En-lai, premier ministre de Chine populaire, dans une brève déclaration lue à la presse à son arrivée à Alger.

Après avoir souligné que l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme vivent des jours de plus en plus dif-

ficiles, ils ne se résignent jamais, M. Chou En-lai a conclu: "Je suis profondément convaincu que les conversations que nous aurons ici ne manqueront pas d'apporter une nouvelle contribution au développement de l'amitié combattante qui unit les peuples chinois et algériens, à l'affermissement de la solidarité afro-asiatique et à la promotion de la lutte révolutionnaire et anti-impérialiste des peuples du monde entier." Ayant souhaité la bienvenue à son hôte, le président Ben Bella lui a répondu: "Je suis convaincu que nos discussions au moment où notre monde doit faire face à de graves problèmes qui menacent son existence, du fait que l'impérialisme fait fi de la liberté des peuples, contribueront à resserrer les rangs de toutes les forces d'avant-garde pour faire échec aux tentatives de l'impérialisme."

Schroeder: Bonn doit participer à la stratégie nucléaire de l'OTAN

DUSSELDORF. — "Ce qu'il nous faut, c'est une participation à l'organisation nucléaire du pacte atlantique," a déclaré mardi, M. Gerhard Schroeder, ministre fédéral allemand des affaires étrangères au cours du congrès chrétien démocrate.

"Il s'agit là de la question centrale de cette alliance a-t-il poursuivi. L'action en faveur d'une organisation véritable n'a fait que commencer et elle se poursuivra dans tous les cas". Le ministre a en outre déclaré: "L'union politique de l'Europe viendra bientôt". "Malgré toutes les difficultés actuelles on peut s'attendre à une réunion prochaine de la conférence des ministres des affaires étrangères des six, qui nous per-

mettra de progresser considérablement". Le première question qui se pose, estime le ministre, consiste à savoir comment les gouvernements européens conçoivent une Europe unie et dans quelle mesure ils sont disposés à subordonner les intérêts nationaux à l'intérêt européen commun.

M. Schroeder a d'autre part souligné les attaches qui unissent l'Europe et les Etats-Unis. Une communauté européenne, a-t-il affirmé, est impossible sans de telles relations.

Parlant de la réunification de l'Allemagne, le ministre a déclaré: "Les quatre puissances victorieuses sont responsables de la restauration de l'unité de

l'Etat allemand". "Le gouvernement fédéral prendra sans cesse avec ses alliés occidentaux des initiatives propres à pousser les soviétiques vers la réunification", a-t-il ajouté. Nous souhaitons, a-t-il dit, que les pays du bloc soviétique ne fassent pas avec nous seulement du commerce, mais qu'ils acquièrent la certitude qu'ils ont devant eux une Allemagne nouvelle. Ils concevront alors que la fin de la division de l'Allemagne présente des avantages pour eux".

Il a enfin affirmé que Bonn voulait maintenir de bonnes relations avec les pays arabes" mais, a-t-il dit, nous ne pouvons pas nous laisser dicter notre attitude par des pays tiers".

\$1,000 ELLE GAGNE

VOUS POUVEZ GAGNER VOUS AUSSI!



Québec, Qué.: Mme Michel St-Onge, 1366, Chemin Ste-Foy, Québec, Qué., reçoit de M. Jean-Yves Beaudin, représentant de PETER JACKSON, le prix PETER JACKSON de \$1,000 en argent. En effet, Mme St-Onge a trouvé un des certificats de \$1,000 qui ont été insérés dans des paquets de cigarettes PETER JACKSON au nouveau format KING SIZE extra-long à bout filtre. Achetez-en un aujourd'hui même, vous aussi vous gagnerez peut-être \$1,000.

Peter Jackson

KING SIZE BOUT FILTRE
UN NOM CÉLÈBRE DEPUIS 1961

HICKS

FINS TAPIS ORIENTAUX

A DES REDUCTIONS DE 20 ET 25%

FINS KIRMANS									
No.	Couleur	Dimensions	Rég.	Vente	No.	Couleur	Dimensions	Rég.	Vente
102388	Crème	18.0 x 12.0	\$3025.00	\$2269.00	102392	Crème	3.0 x 2.0	90.00	65.00
102379	"	17.0 x 12.0	2860.00	2145.00	102335	Terre cuite	3.0 x 2.0	90.00	65.00
102386	"	20.3 x 9.10	2815.00	2115.00	102334	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00
102390	"	20.0 x 11.0	3325.00	2495.00	102363	Crème	3.0 x 2.0	90.00	65.00
102385	"	20.6 x 12.3	3520.00	2640.00	102396	"	3.3 x 2.1	90.00	65.00
102400	"	17.4 x 11.7	2815.00	2115.00	102399	"	3.3 x 2.1	90.00	65.00
102389	"	10.7 x 8.4	1285.00	925.00	102384	Bleu	7.2 x 4.1	410.00	310.00
102401	"	12.3 x 9.0	1560.00	1170.00	102250	Rose	3.0 x 2.0	90.00	65.00
102387	"	10.2 x 8.0	1140.00	855.00	102337	"	3.2 x 2.0	90.00	65.00
102314	"	17.10x 12.0	2995.00	2250.00	102336	"	3.2 x 2.0	90.00	65.00
102338	Terre Cuite	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102323	Crème	10.2 x 8.2	1165.00	875.00
102381	Crème	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102321	"	7.1 x 4.0	410.00	310.00
102333	Terre Cuite	3.2 x 2.0	90.00	65.00	102319	"	6.5 x 4.1	380.00	285.00
102398	Crème	3.3 x 2.1	90.00	65.00	102320	"	8.2 x 6.3	860.00	660.00
102382	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102328	"	10.7 x 7.9	1150.00	860.00
102397	"	3.3 x 2.1	90.00	65.00	102330	"	14.5 x 10.0	2020.00	1515.00
102391	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102316	Vert	19.11x11.0	3310.00	2480.00
102395	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102331	Crème	18.7 x 11.9	3060.00	2295.00
102393	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102329	"	14.0 x 10.0	1965.00	1475.00
102394	"	3.0 x 2.0	90.00	65.00	102325	Rose	8.5 x 12.0	3100.00	2325.00
102326	Rose	14.0 x 10.0	1965.00	1475.00	102327	Crème			

HAMADANS							
No.	Dimensions	Rég.	Vente	No.	Dimensions	Rég.	Vente
173	15.5 x 9.7	\$1180.00	\$885.00	176	9.3 x 6.5	480.00	360.00
175	10.5 x 8.0	670.00	500.00	194	10.3 x 7.1	640.00	480.00
36	12.5 x 9.1	910.00	680.00	197	10.5 x 6.10	630.00	470.00
169	12.1 x 8.8	840.00	630.00	196	10.4 x 7.2	655.00	490.00
50	13.8x 10.7	1160.00	870.00	195	10.5 x 7.5	680.00	510.00
45	11.11x 9.0	860.00	645.00	198	10.3 x 7.2	640.00	480.00
31	10.0 x 7.10	610.00	470.00	192	10.8 x 7.5	700.00	525.00
170	11.7 x 8.7	800.00	600.00	193	10.3 x 7.1	640.00	480.00
41	11.10x 8.8	825.00	620.00	56	11.9 x 8.10	795.00	595.00
172	11.9 x 8.9	825.00	620.00	25	10.2 x 7.1	545.00	410.00
35	12.0 x 8.10	845.00	635.00	179	11.6 x 9.0	1015.00	760.00
168	11.9 x 8.9	825.00	620.00	177	11.3 x 9.0	985.00	740.00
				186	12.7 x 8.10	865.00	650.00

BIJARS							
No.	Dimensions	Rég.	Vente	No.	Dimensions	Rég.	Vente
5	11.10x 9.0	1235.00	925.00	2	12.4 x 9.0	1280.00	960.00
3	12.6 x 8.11	1280.00	960.00	202	22. x 12.2	3100.00	2330.00

BOKHARAS							
No.	Dimensions	Rég.	Vente	No.	Dimensions	Rég.	Vente
50566	11.6 x 8.2	\$1200.00	\$960.00	50632	4.11x 3.0	200.00	160.00
50561	12.9 x 9.4	1495.00	1195.00	50643	4.11x 3.0	"	"
50558	10.5 x 7.3	960.00	765.00	50633	4.10x 3.0	"	"
50553	10.5 x 7.3	960.00	765.00	50585	5.7 x 2.10	"	"
50555	10.7 x 7.3	970.00	775.00	50639	4.11x 3.0	"	"
50696	9.3 x 6.3	730.00	585.00	50646	5.3 x 3.0	"	"
50544	9.3 x 6.3	730.00	585.00	50581	5.3 x 3.1	"	"
50540	9.4 x 6.4	745.00	595.00	50635	4.10x 3.1	"	"
50570	9.10 x 6.3	780.00	625.00	65104	6 x 4.1	295.00	235.00
50541	9.3 x 6.3	730.00	585.00	50590	6.5 x 3.11	295.00	235.00
50543	9.3 x 5.11	695.00	555.00	50611	6.2 x 4.3	"	"
50539	9.5 x 6.3	745.00	595.00	50627	5.8 x 4.1	"	"
50545	8.7 x 5.2	565.00	450.00	50628	5.8 x 4.1	"	"
50559	10.4 x 7.3	960.00	765.00	50626	5.9 x 4.2	"	"
50579	5.2 x 3.1	200.00	160.00	50602	6.4 x 4.2	"	"
50575	5.1 x 3	200.00	160.00	50606	6.4 x 4.1	"	"
50645	5.4 x 2.11	"	"	50586	6.3 x 4.1	"	"
50636	4.11x 3	"	"	50614	6.1 x 4.1	"	"
50642	4.10x 3.1	"	"	50624	6.0 x 4.1	"	"
50574	5.1 x 3.1	"	"	50592	5.11x 4.0	"	"

Aussi plusieurs autres non inscrits

Hicks Oriental Rugs Ltée 1370 ouest, rue Ste-Catherine UN. 6-7974

Les 18,000 employés de la Continental Can recevront \$40 millions de plus en 3 ans

La nouvelle convention collective que les 18.000 employés canadiens et américains de la compagnie Continental Can viennent de signer avec leur employeur prévoit des augmentations globales de bénéfices de près de \$40 millions. Ces augmentations représentent 78 p.c. des profits nets que la compagnie a réalisés en 1964. L'an dernier, la compagnie a obtenu des bénéfices nets de \$51.800.000 et elle distribuera à ses employés — sur une période de trois ans — un grand total de près de \$40 millions. Les employés de Continental Can sont membres du syndicat des Métallurgistes-Unis d'Amérique.

Les 800 travailleurs de cette compagnie à Montréal se sont dits très satisfaits de cette entente qui leur accorde des bénéfices de 45,2 cents l'heure. Le président du syndicat local, Monsieur Jean-Guy Deschamps, et le représentant des Métallos, Monsieur Raymond Lapointe, ont participé aux négociations qui se sont déroulées à New York. Aux États-Unis, l'entente est survenue après une grève de trois semaines.

La convention
En rendant publiques les clauses de la nouvelle convention, M. Jean-Guy Deschamps a déclaré que les négociations à l'échelle internationale avaient obtenu un succès qui

a emballé les métallos de l'usine de Montréal. "Pour nous de Montréal, a-t-il dit, tout a joué dans la balance: la démocratie au sein des syndicats de nos représentants canadiens et la puissance de notre syndicat international".

M. Deschamps a souligné qu'avec les augmentations monétaires obtenues lors des négociations, le salaire minimum des employés de Continental Can est porté à \$2,57 l'heure tandis que le salaire maximum atteindra \$3,94 l'heure. Au chapitre de la caisse de retraite, les métallos de Continental Can ont obtenu des gains impressionnants. "Le premier décembre prochain, a dit M. Deschamps, le montant de la pension qui était de \$3,25 par mois par année de service sera porté à \$5,50. Il en sera de même de la pension pour invalidité. La caisse de retraite prévoit également d'autres bénéfices intéressants.

On sait que les employés de Continental Can jouissent déjà d'un système de vacances prolongées qui leur accorde treize semaines de vacances à tous les cinq ans lorsqu'ils ont atteint quinze années de service avec la compagnie, système de vacances qui a été obtenu par l'union des Métallos, il y a quelque trois ans.

Dans le domaine de l'assurance, les frais médicaux sont entièrement payés. Les enfants des employés, jusqu'à l'âge de 23 ans, sont assujettis au plan d'assurance et sont protégés à partir de leur naissance. A ce chapitre, la convention prévoit de plus des bénéfices pour les victimes d'in-

Les chiros réclament une représentation à la commission d'enquête sur l'assurance-santé

Le Collège des chiropraticiens de la province de Québec, s'est fortement élevé hier contre la décision du gouvernement provincial de ne nommer à la Commission d'enquête sur le régime d'assurance-santé, que des médecins et des représentants de compagnies d'assurances. Dans un bref exposé à la presse hier soir, le Collège des chiropraticiens de la province rappelle qu'il y a trois ans, lors de leur congrès provincial, on avait proposé que le ministre de la santé, un médecin par habitude, soit remplacé par un administrateur à la tête d'un conseil consultatif formé d'un représentant de chacune des professions extra-médicales.

"En 1960, avait alors précisé le docteur Jean Laroche, président du Collège des chiropraticiens, il est inadmissible que dans le contexte des lois sociales modernes, un seul médecin

dirige un ministère englobant toutes les disciplines de la santé publique, telles l'optométrie, l'agronomie, le génie sanitaire, la biologie, la chiropratique, la médecine vétérinaire, la pharmacie, la psychologie et les autres, l'équipe moderne de santé, pour emprunter le terme élégant de M. Louis Laberge, président de la FTQ".

Plus tard, les étudiants en pharmacie de l'université de Montréal avaient repris cette déclaration: en fin de semaine dernière, M. Louis Laberge, endossait fortement cette suggestion faite il y a trois ans et reprise par la presse en décembre 1964; pour les mêmes raisons et pour d'autres que M. Laberge apportait, il demandait au gouvernement provincial de redéfinir les fonctions et le champ d'action du ministère de la santé, avant de former le plan d'assurance-santé.

Hier, le Dr Jean Laroche, devant l'insistance du gouvernement Lesage à ne nommer que des médecins à la Commission d'enquête sur le régime d'assurance-santé, a déclaré sans aucune restriction: "Il me semble à moi ainsi qu'à mes collègues et aux membres de professions extra-médicales, que cette décision n'atteindra pas le but visé par le gouvernement mais servira plutôt à promouvoir la profession médicale. L'assurance-santé est un projet humanitaire destiné à protéger le public de la province et non les membres d'une profession. Tous les citoyens de notre province paieront les frais de cette assurance-santé et en tant que payeur, qu'actionnaire de l'assurance-santé, ils doivent être représentés... et qui représentera M. Tout le Monde si les médecins uniquement ont accès aux postes de commande? Le médecin doit être utile au malade et non le malade utile au médecin: pour reprendre un axiome connu".

M. Laroche, a aussi expliqué qu'aujourd'hui on ne retrouve qu'à de très rares exemplaires le "médecin de famille" tel qu'on le connaissait il y a 20 et 25 ans. "Maintenant, on ne rencontre que des spécialistes, à honoraires très élevés, et qui annoncent des heures de bureau trop souvent incompatibles avec celles que leurs clients éventuels peuvent leur accorder — et le Dr Laroche, de terminer — où est la protection du public à ce stade-ci, comment peut-on représenter adéquatement le public-payeur... à notre avis il s'agit d'un non-sens, d'une lacune qu'on devrait corriger de toute urgence".

De son côté, le Dr Edgar Houle, 3e vice-président du Collège des chiropraticiens, a précisé qu'un des aspects de l'instauration du régime d'assurance-santé dans sa conception actuelle, est injuste envers les pharmaciens et dangereux pour la santé publique. "En effet, a déclaré le Dr Houle, le Collège des pharmaciens n'a pas reçu d'études critiques touchant la mise en marché et certaines procédures de la vente de médicaments — procédures que l'on qualifie volontiers d'abusives. Une étude sérieuse concernant la vente des médicaments par les pharmaciens se doit de précéder toute discussion concernant le régime d'assurance-santé".

Il semble que pour faire suite à ces déclarations émanant du secrétariat du Collège des chiros de la province, on tente de former présentement un groupement de professionnels, recruté chez toutes les professions du domaine de la santé publique afin de rencontrer M. Lesage à Québec et de faire valoir, de souligner les avantages des propositions émanant du Collège des chiropraticiens de la province de Québec.

Ce Collège, reconnu dans les autres provinces canadiennes, mais ne possédant pas de statut légal au Québec, attend depuis deux ans les résultats de la Commission Lacroix, instituée par le gouvernement pour enquêter sur la validité de la chiropratique au Québec. Plusieurs fois remis à une date ultérieure, ces résultats sont attendus pour la mi-avril.

Le RIN: la formule Favreau-Fulton est en tout point une capitulation

Selon le Rassemblement pour l'indépendance nationale, la formule Favreau-Fulton est une capitulation. Dans un communiqué remis hier aux journaux, le président de ce mouvement, M. Pierre Bour-gault, a déclaré que la formule a pour but principal d'entraîner l'autodétermination du Québec sous toutes les formes possibles et principalement l'indépendance. Voici le texte du communiqué du RIN:

"Durant les dernières semaines, M. Lesage a déployé tous ses efforts pour faire accepter aveuglément par son entourage et par la population la formule Favreau-Fulton de "rapatriement" de la constitution. A cette fin, il a multiplié les conférences de presse et les déclarations dramatiques, il a arraché l'appui de la Fédération

libérale et il a contraint ses ministres et conseillers à suivre son sillage. C'est ainsi qu'on a vu M. René Lévesque rentrer dans le rang et M. Pierre Laporte tenter de défendre la position de son chef. Quant à M. Gerin-Lajoie, on sait qu'il a été le premier à pousser M. Lesage dans cette galère.

"Pourtant, alors que son parti forme derrière lui le bloc monolithique qu'il souhaitait, M. Lesage annonce subitement qu'il va mettre en veilleuse sa lutte pour la formule FF. On peut donc se demander les raisons de cette défection. Il est clair que les pressions qui ont fait reculer M. Lesage ne viennent pas de l'intérieur de son parti, mais bien plutôt des forces vives de la nation, d'une opposition populaire qui ne cesse de monter.

"Dans ces circonstances, il ne faut pas s'attendre à ce que M. Lesage abandonne vraiment un projet sur lequel il a misé le sort de son gouvernement et le succès de sa propre carrière à Ottawa. M. Lesage croit probablement qu'un silence de quelques semaines fera relâcher la vigilance des nombreux organismes et corps politiques qui ont manifesté leur opposition unanime à la capitulation que serait la formule FF.

"M. Lesage peut donc mettre son projet en veilleuse, le RIN pour sa part continuera la lutte tant que la menace de la formule FF restera inscrite au feuillet de l'Assemblée législative.

"Le RIN comprend fort bien, en effet, que la formule Fulton-

Favreau a pour principal but d'entraîner l'autodétermination du Québec, sous toutes les formes possibles et principalement par l'indépendance. Par cette formule, M. Lesage et son régime entend imposer au Québec une camisole de force qui nous retiendrait prisonniers d'Ottawa et nous empêcherait de réaliser l'indépendance par des moyens constitutionnels et légaux.

"Dans cette lutte qui a tant de conséquences pour l'avenir du peuple canadien-français, le RIN réitère son intention de collaborer étroitement avec tous les organismes et les mouvements qui s'opposent eux aussi à la formule FF et refusent, pour le Québec, une troisième capitulation comme celles de 1760 et de 1867.

Côté lance l'idée d'un nouveau parti démocrate chrétien

CHICOUTIMI. — "Il y a de la place, semble-t-il, dans notre pays pour un parti nettement réformateur qui a fait ses preuves ailleurs et qui pourrait regrouper les hommes droits et particulièrement tous les jeunes épris d'idéal politique."

Le député fédéral du comté de Chicoutimi, M. Maurice Côté, a lancé l'idée de la fondation d'un nouveau parti politique au Canada connu sous le nom de "Parti démocrate chrétien" qui a apporté, a-t-il précisé, une régénération économique et sociale notamment dans la République fédérale allemande, en Italie et, récemment, au Chili.

validité. Les employés ayant dix ans de service ont droit à deux ans d'hospitalisation.

M. Deschamps a souligné qu'en cas de mise à pied ou de maladie, les employés recevront 70 p.c. de leur salaire au lieu de 60 p.c. comme auparavant. Cette indemnité est versée pour une période de deux ans ou de cinq ans, selon les années de service.

Selon M. Raymond Lapointe, représentant des Métallos, ce lui-ci a dit en terminant, que le règlement global obtenu au cours de ces négociations internationales était le plus élevé jamais obtenu dans l'histoire des relations ouvrières patronales à la compagnie Continental Can.

La convention collective est d'une durée de trois ans.

HANDI-VAN le plus bel exemple de la supériorité technique GMC alliant forte charge utile, espace et puissance.



Les grandes portes arrière (48" x 49 1/2") sont à double paroi et montées sur des charnières très espacées, de façon à offrir la robustesse exigée par un fourgon de livraison.

Autre caractéristique issue de la supériorité technique GMC: les portes latérales, livrables contre supplément, pour les charges de grandes dimensions. Elles s'ouvrent du côté du trottoir pour permettre de travailler à l'aise et en sécurité.

Le plancher du Handi-Van est entièrement en acier et ondulé. Il est parfaitement plat sur toute sa longueur. De plus, il est à faible hauteur au-dessus du sol (à hauteur des genoux) ce qui facilite le chargement des colis encombrants.

211 po. cu. d'espace de rangement permettent de manipuler aisément les marchandises. Pour les transports plus lourds, le Handi-Van d'une capacité d'une tonne permet d'emporter plus de marchandises et de réduire le nombre de voyages.

Pour la livraison en ville, un fourgon doit être muni de glaces laissant une visibilité parfaite. C'est précisément ce qu'offre le Handi-Van. Les glaces latérales sont munies de volets d'aération orientables.

Grâce à la supériorité technique GMC, le Handi-Van présente une alliance parfaite de puissance et d'économie: un 6-cylindres standard de 120 CV et un 6-cylindres de 140 CV, livré contre supplément.



Le tout nouveau Handi-Bus

Voici le Handi-Bus, le véhicule pratique par excellence pour transporter des passagers. Il est livrable en deux modèles: le Handi-Bus et le Handi-Bus Custom. Selon l'équipement intérieur fourni moyennant supplément et choisi parmi plusieurs combinaisons, il peut transporter cinq ou huit passagers. Les Handi-Bus présentent aussi les caractéristiques de supériorité technique qui font la réputation du Handi-Van: empattement de 90" seulement, éléments carrosserie entièrement traités contre la rouille et un vaste choix d'équipements facultatifs et de glaces.



Mettez la supériorité technique GMC à votre service!

Ne manquez pas les émissions télévisées "Rue de l'Anse" et "Cinéma de Paris" dont l'heure et le canal figurent au programme local. 6-4630F

Vendeurs autorisés des camions "GMC" dans Montréal métropolitain:

GMC TRUCK RETAIL BRANCH 5825 chemin, Côte-de-Liesse 741-3541	WILHELMY AUTOMOBILES LIMITEE 4831 boulevard St-Laurent 288-0186	OMER BARRÉ VERDUN LTEE 5087 avenue Verdun — Verdun, Qué. 766-2551	MID-TOWN MOTORS LIMITED 1395 ouest, boul. Dorchester 866-9961
PARKWAY PONTIAC LTD 3300 ouest, rue Jean-Talon 739-2291	GARAGE BERTRAND LIMITEE 15518 ouest, boul. Gouin St-Geneviève de Pierrefonds, Qué. 626-3981	VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LIMITEE 375 boul. Labelle — Chomedey, Qué. 681-2532	MONTRÉAL BUICK LTD., 4028 ouest, rue St-Catherine 831-8182
ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE 11251 est, rue Notre-Dame 845-1631	HARLAND AUTOMOBILE LIMITEE 955 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, Qué. 631-2051	ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LIMITEE 155 o., rue St-Charles — Longueuil 674-4924	SANGUINET AUTOMOBILES LIMITEE 1965, rue Lafontaine 824-3761
JARRY AUTOMOBILES INC., 3048 boul. des Laurentides Pont-Viau, Qué. 891-5681	BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE 1046 boul. St-Laurent 279-7336		

Choisissez le loyer qui vous convient



\$129¹⁰

Thibault Canadien: Gagnant du concours national de l'habitation. 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon à belles portes apparentes. Terrain entièrement aménagé — \$19,000, \$1,800 comptant. Constructeur: Jacques Denault Inc.



\$130⁰⁰

Richelieu: Spécialement conçu pour une jeune famille, avec agrandissements prévus. Salon-salle à manger de 30', garage de 30'. Sous-sol clair, bien aéré. Grande cuisine. \$21,000, terrain compris. Constructeur: Paramount Homes.



\$129¹⁰

Drummondville: La maison familiale classique à 2 étages. 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, vaste salon, cuisine. \$19,000, seulement \$1,125 comptant. Constructeur: Paramount Homes.



\$122⁵⁵

Grand Prix III: Le modèle à paliers "colonial" favori. 4 versions différentes, au choix. 3 ou 4 chambres à coucher, 1 1/2 ou 2 1/2 salles de bains. \$1,800 comptant. Constructeur: Jacques Denault Inc.

* Plus environ \$40.00 par mois pour toutes taxes — municipales, scolaires et d'aménagement. \$500 de boni garantis, hiver comme été.

il suffit pour acheter votre propre maison

Au Parc Laurier, les câbles électriques sont enterrés, les rues sont pavées; il ya un parcours de golf à 18 trous, des écoles catholiques françaises et anglaises, une nouvelle école protestante, une administration municipale qui diminue les impôts fonciers, des moyens de transport excellents — à 16 minutes seulement du Carré Dominion par la nouvelle route 3. Direction à suivre: prenez n'importe quel pont vers la Rive Sud, suivez la route 9 ou 3 (ou 9C du Pont Mercier) vers Candiac, à l'ouest de Laprairie. Arrêtez aux enseignes du Parc Laurier. Bureau de ventes et renseignements: tél. 659-5493.

Parc Laurier de Candiac

Le Québec n'admet pas qu'Ottawa interdise aux provinces d'investir dans les banques

QUEBEC, (DNC) — Le premier ministre du Québec ne peut pas admettre que le fédéral interdise aux gouvernements provinciaux de posséder des actions dans des banques à charte.

M. Jean Lesage a fait savoir le point de vue de son gouvernement au ministre fédéral des finances qui, pour contrecarrer en particulier le projet du gouvernement de la Colombie-Britannique de devenir actionnaire majoritaire d'une banque à charte, a manifesté l'intention de présenter un projet de loi aux Communes interdisant un tel geste.

Dans une lettre, datée du 24 mars, à M. Walter Gordon, le premier ministre du Québec, écrit :

"J'ai étudié avec mes collègues votre lettre du 10 mars au sujet des projets de modifications à la loi sur les banques en ce qui a trait au droit de détenir des actions en banque.

"Nous ne pouvons pas admettre que l'interdiction com-

plète pour les gouvernements et leurs organismes de posséder des actions de banque ne soit pas une restriction sérieuse. En effet, les actions de banque sont généralement reconnues depuis longtemps comme une catégorie de valeurs d'une stabilité particulière qui présente des avantages uniques.

"Nous sommes à étudier les principes suivant lesquels notre caisse de dépôts et placements devra gérer le fonds de réserve de notre plan de pension de retraite. Il semble tout indiqué de prévoir un investissement substantiel en valeurs variables pour faire face à des engagements appelés à croître en fonction de facteurs économiques.

"Dans ces conditions, nous devons juger comme extrêmement grave l'interdiction pour les provinces et leurs agences de faire aucun investissement dans toute une catégorie d'entreprises de compétence fédérale.

"Vous faites valoir que le gouvernement fédéral lui-même entend se soumettre à l'interdiction qu'il veut appliquer aux gouvernements provinciaux. Cela ne nous paraît pas rendre la proposition plus équitable, car le gouvernement fédéral a l'avantage de détenir toutes les actions de la Banque du Canada.

"Je dois aussi noter votre déclaration que le principe que vous entendez établir ne saurait s'accommoder d'une limitation quantitative. Il me faut vous avouer que je n'aperçois pas les raisons pour lesquelles il en serait ainsi."

UN ECHANGE DE LETTRES

C'est le 26 février dernier que le premier ministre Lesage écrivait sa première lettre à M. Gordon. Il lui demandait "Est-il vraiment nécessaire, pour la protection des droits du gouvernement fédéral, que vous alliez jusqu'à interdire complètement aux provinces et à leurs agents de détenir des

actions de banque en quelque quantité que ce soit ? Je songe en particulier au fonds de réserve de la Commission des accidents du travail et au fonds de pension que sera appelée à gérer notre future "caisse de dépôts".

Le 10 mars, M. Gordon répondait à M. Lesage :

"Après avoir lu votre récente lettre, je vois que vous vous demandez maintenant s'il est nécessaire que nous interdisions aux organismes provinciaux le placement normal, en actions de banque, des fonds de réserve et de pension. Je comprends parfaitement la

question que vous soulevez et, de fait, le gouvernement du Canada détient quelques actions de banque dont il a fait l'acquisition, il y a quelques années, parce qu'elles faisaient partie de la caisse de pension d'un de ses organismes. D'autre part, nous sommes d'avis que l'importante question de principe que j'ai soulevée le 16 février ne saurait s'accommoder d'une limitation quantitative des actions de banque détenues ou d'une exemption en faveur de certains genres déterminés de caisses provinciales. Par conséquent, je suis d'avis que les

gouvernements et leurs organismes devront être prêts à placer de tels fonds dans des institutions autres que les banques.

"A mon avis, ce n'est pas là une restriction sérieuse, puisqu'il se présente de nombreuses autres occasions de faire de tels placements, même dans le domaine des institutions financières. J'ajoute qu'il n'est pas respectueux de l'esprit et de la lettre de cette loi, nous avons l'intention de vendre les actions de banque que détiennent le gouvernement du Canada et n'importe quel de ses organismes".

M. Arsenault nie "s'être rendu coupable d'ingérence politique"

QUEBEC. — Le secrétaire de la province, M. Bona Arsenault a déclaré en Chambre hier que les motifs de la suspension de deux hauts fonctionnaires de l'Office d'information du Québec sont l'insubordination et l'indiscipline.

M. Hubert Potvin, directeur de l'Office de l'information et le chef de la division de la documentation, M. Jean Girard, ont été suspendus de leurs fonctions par M. Arsenault, vendredi dernier.

Se levant sur une question de privilège, le secrétaire de la province, dont dépend l'Office d'information, a dit que les deux fonctionnaires se sont rendus coupables d'indiscipline et d'insubordination et qu'en plus ils ont donné une conférence d'information, vendredi dernier, alors que "selon une règle élémentaire, aucun fonctionnaire ne peut faire de déclaration publique concernant le ministère auquel il est attaché, à moins d'une autorisation formelle du ministre responsable".

M. Arsenault a dit qu'il n'avait pas donné son consentement pour que les deux hommes tiennent une conférence de presse, conférence au cours de laquelle MM. Potvin et Girard ont dit qu'il y avait de l'ingérence politique à l'Office de l'information.

"Je dois déclarer devant les membres de cette Chambre qu'en ma qualité de secrétaire de la province, je ne me suis jamais rendu coupable d'ingérence politique dans le fonctionnement de l'Office et aucune directive donnée au sous-secrétaire adjoint, M. René Montpetit, n'a été teintée de partisanerie politique", a dit le ministre.

Montpetit qui a recommandé la suspension de M. Potvin, recommandation à laquelle M. Arsenault a donné suite, le 26 mars.

Par contre la déclaration de M. Arsenault précise que la suspension de M. Girard est également attribuable au fait qu'il a adopté la même attitude que M. Potvin lors de la conférence de presse qui a été donnée aux journalistes de la tribune parlementaire.

Il a également fait savoir que les deux hommes lui avaient fait parvenir des lettres de démission, "démissions que je ne peux accepter en vertu de la loi du Service civil".

M. Arsenault a dit que la Commission du service civil allait enquêter "pour apprécier les faits qui m'ont incité à les suspendre et m'ont obligé à demander leur destitution".

Répondant par la suite à une question du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, M. Arsenault a dit que l'enquête allait également couvrir les allégations portées par les deux fonctionnaires contre le sous-ministre adjoint, M. Montpetit.



Le directeur et l'administrateur du nouveau Centre de calcul de l'U. de M., le professeur Jacques St-Pierre (à droite) et M. Jean-A. Baudot (à gauche), au pupitre de contrôle de l'ordinateur CDC 3400 (Control Data Corporation).

Le nouveau Centre de calcul de l'U. de M. a été inauguré hier

L'université de Montréal a inauguré officiellement hier son nouveau Centre de calcul. Doté d'un matériel ultra-moderne et à très haute performance, le centre serait l'un des plus grands et des plus puissants au Canada. Il permettra à l'U. de M. de rattraper rapidement le retard qui l'handicapait dans ce domaine. Service autonome, le centre est à la disposition de toutes les facultés et écoles de l'U. de M., ainsi que de la bibliothèque et de certains services administratifs.

Le directeur du Centre de calcul est le professeur Jacques St-Pierre et son administrateur, M. Jean-A. Baudot. M. St-Pierre est également président du Conseil de direction du centre; ce conseil est formé de professeurs des diverses facultés et écoles qui utilisent le centre: lettres, sciences sociales, sciences, polytechnique, hautes études commerciales, ainsi que de représentants du secrétariat général et de la trésorerie de l'U. de M.

Un communiqué de l'institution révèle que des travaux de recherche d'envergure seront immédiatement entrepris en physique, mathématiques, linguistique, économique, médecine, droit et dans plusieurs autres disciplines. De plus, grâce à la collaboration de son personnel scientifique avec les diverses facultés universitaires, le Centre de calcul permettra de réaliser des projets ambitieux en recherche opérationnelle, en dépistage d'information et, plus généralement, dans les sciences de l'ordinateur.

Sur le plan de l'enseignement, de multiples cours seront offerts aux chercheurs et aux étudiants afin de les initier aux langages synthétiques utilisés par les ordinateurs et de leur permettre de se familiariser avec les techniques les plus récentes de l'information.

L'U. de M. pourra ainsi former un nombre suffisant de scientifiques ayant des connaissances avancées en calcul numérique et des spécialistes francophones dans le domaine des ordinateurs électroniques que requiert le redressement économique du Québec. En outre, elle pourra mieux préparer ses étudiants; dans plusieurs disciplines, les finissants universitaires doivent être familiers avec le traitement électronique de l'information; dans certains cas, on en fait même une condition d'emploi. Enfin, l'existence d'un tel centre de calcul est indispensable dans les études avancées et constitue un élément important dans le recrutement des professeurs.

En mai 1959, grâce à la contribution de quelques organismes gouvernementaux et de quelques compagnies et individus, l'U. de M. a installé un

ordinateur électronique de petite dimension pour des fins de recherche et d'enseignement; en 1960, l'École polytechnique en faisait autant; en 1961, l'École des hautes études commerciales posait un geste semblable. Au début de 1962, il est apparu évident qu'un centre de calcul de haute performance s'imposait. La décision à ce sujet a été prise en juillet 1964.

La "quincaillerie" du nouveau Centre de calcul de l'U. de M. comprend un ordinateur à haute performance (modèle CDC 3400) qui possède une mémoire très rapide d'une capacité de 32.000 mots (l'équivalent de près de 500.000 chiffres) et dont la vitesse d'opération est de l'ordre de 300.000 opérations arithmétiques ou logiques par seconde.

Cet ordinateur central est nanti d'un ordinateur satellite — c'est-à-dire moins puissant,

du modèle CDC 3100 — et de plusieurs unités auxiliaires: lecteurs de cartes perforées, imprimantes rapides, perforateur de cartes, unités de bandes magnétiques, traceur graphique, pupitre de contrôle.

Les lecteurs de cartes perforées lisent 1.200 cartes à la minute et les imprimantes rapides peuvent imprimer jusqu'à 1.000 lignes à la minute. Le Centre de calcul utilise en outre les techniques et les langages les plus modernes grâce à 12 unités de bandes magnétiques; chacune d'elles peut enregistrer ou délivrer de l'information à la cadence de 660.000 symboles par seconde.

Le coût d'achat et d'installation du système est d'environ \$1.300.000. C'est grâce à des subventions du gouvernement provincial et du Conseil national de recherches que le projet a pu être réalisé.

Une rencontre Lesage-Winters pour fin avril

QUEBEC (DNC) — En réponse à une question du chef de l'opposition, le premier ministre a annoncé, hier, qu'il se proposait de rencontrer, fin avril ou début mai, M. Winters, président de la Brinco, pour discuter de l'aménagement des chutes Churchill.

D'ici là, des représentants de l'Hydro-Québec et de la Brinco entameront des pourparlers, dès cette semaine.

SESSION Fédérale

Les députés ont soumis par écrit un total de 3.048 questions au cours de la session de 1964-65. Le chiffre constitue un record. Cette information a été donnée à M. Stanley Knowles, NPD de Winnipeg Nord-Centre, par M. John B. Stewart, adjoint parlementaire du secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne.

Le député libéral de Montréal-St-Jacques, M. Maurice Rinfret, a soumis un projet de loi demandant que le 15 février de chaque année soit considéré comme le jour du drapeau du Canada. Cette date, selon M. Rinfret, rappellerait le jour historique où le drapeau unifié a été hissé à la Tour de la Paix pour la première fois.

Le gouvernement fédéral défiera l'appel en Cour suprême du Canada d'un couple hollandais à qui on a refusé la citoyenneté canadienne parce qu'ils ne croient pas en Dieu. Le ministre de la citoyenneté et de l'immigration, M. Nicholson, a dit que le gouvernement n'est pas d'accord avec la cour de citoyenneté qui a décidé l'an dernier d'interdire le droit de citoyens canadiens à M. et Mme Ernest Bergsma, de Caledonia, en Ontario.

L'orateur de la Chambre M. Allan Macnaughton, a dit que les députés pourront désormais en Chambre soulever le cas de l'immigration de Harry S. Stonehill au Canada.

Cependant, a-t-il ajouté, la question posée le 12 mars dernier par le député NPD Rein Scott, de Toronto - Danforth, à ce sujet n'est pas selon les formes.

Le premier ministre Pearson a annoncé que le budget fédéral ne sera pas présenté au parlement avant le lundi de Pâques, 19 avril. Il a aussi déclaré que les députés n'auront pas de repos à Pâques, à moins que les travaux en cours n'aient pris fin d'ici-là, après quoi on pourra ouvrir une nouvelle session et disposer du débat traditionnel sur le discours du trône.

Le député conservateur Stuart Fleming qui a passé plusieurs mois dans un camp de concentration nazi au cours de la dernière guerre, a demandé au gouvernement canadien de protester contre les méthodes d'interrogatoire utilisées contre des prisonniers Vietcong au Sud-Vietnam. Il a produit des photos montrant un soldat vietcong répondant à des questions, une lance sous la gorge.

Deux Indiens de la Colombie Britannique à qui les droits de chasse hors de saison ont été maintenus par un tribunal de la cour d'appel de cette province recevront une aide légale du gouvernement fédéral, si la province va en appel devant la Cour suprême du Canada, a fait savoir le ministre de la citoyenneté, M. Nicholson.

Le ministre de la justice, M. Guy Favreau, a dit sa satisfaction de ce que tous les corps de police du Canada aient pris les mesures nécessaires pour capturer Lucien Rivard, répondant au chef néo-démocrate, M. T.C. Douglas. M. Favreau a refusé ensuite de faire quelque commentaire sur la question de savoir si des mesures suffisantes étaient prises à Bordeaux pour empêcher l'évasion des détenus.

Votre façon de conduire vue par les camionneurs

Une grande entreprise de camionnage a demandé à ses chauffeurs de lui signaler les erreurs que les conducteurs d'automobiles commettent le plus souvent. L'extrême lenteur et l'excès de vitesse arrivent loin dans la liste. Voyez dans SÉLECTION de Reader's Digest d'avril si vous ne commettez pas parfois vous-même la faute la plus courante. Vous pourrez lire aussi dans le même article d'usage conseils pour mieux conduire. Achetez SÉLECTION aujourd'hui!

Je descendais au lieu de monter...!

A l'école, tout m'était facile. J'étais toujours parmi les premiers.

Après mes études, je croyais que je réussis ma vie aussi facilement. Je faisais une erreur. Je n'avais pas l'habitude de l'effort. J'échouais constamment.

J'ai alors décidé de suivre le cours de culture humaine de l'Institut de Personnalité. J'y ai appris à renforcer ma volonté. J'y ai trouvé le goût de l'effort, du travail, de l'ordre, de la méthode, de l'initiative, des responsabilités. Je suis maintenant convaincu de faire un succès de ma vie.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instituteurs, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer

sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation.

C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 7.000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi le 1er avril ou vendredi le 2 avril, au Palais du Commerce, suite 219 (entre par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit PEP, appelez 842-8186.



M. Paul Vaillancourt, gérant de la Guaranty Trust 427 ouest, rue St-Jacques, Montréal déclare à ses nouveaux clients:

"Puisque Guaranty Trust vous offre 4% d'intérêt sur votre compte d'épargne— pourquoi vous contenter de moins? Vous verrez que les intérêts supplémentaires forment vite une jolie somme!"

Il est probable que votre compte d'épargne actuel vous rapporte seulement 3%.

Vous pouvez obtenir un taux plus favorable.

Ainsi, avec Guaranty Trust, un compte d'épargne vous rapporte 4% d'intérêt.

Et si vous y aviez déposé \$500 il y a cinq ans, vous auriez aujourd'hui \$609.50 en banque!

Avec Guaranty Trust, vous pouvez tirer des chèques à volonté. Et même, nous vous renverrons sur demande

vos chèques annulés, sans aucuns frais. Vous pouvez aussi effectuer vos dépôts par la poste—et nous payons les frais de timbre dans les deux sens.

Qui plus est, nous ne fermons pas nos portes à 3 heures... Soyons exacts: nos guichets sont ouverts de 9h. du matin à 5h. du soir du lundi au jeudi, et, le vendredi, de 9h. du matin à 6h. du soir.

Heures d'ouverture plus longues, intérêts plus élevés... deux bonnes raisons pour ouvrir un compte chez Guaranty Trust.

Guaranty Trust est une compagnie de fiducie: nous pouvons donc vous aider à résoudre la plupart de vos problèmes relatifs aux questions financières.

Vraiment, vous devriez nous rendre visite aujourd'hui même.

Vous commencerez tout de suite à gagner plus d'argent.

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA

427 ouest, rue St-Jacques, Montréal (849-5705)

AVIS

AVIS par les présentes donné, sous le contrat signé le 24 mars 1965, sous les termes énoncés toutes les...

CITE DE LAVAL-DES-RAPIDES

AVIS PUBLIC de la présente cité de Laval-Des-Rapides, par le sous-secrétaire-trésorier de la Cité de Laval-Des-Rapides...

Arts est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mars 1965...

26ème jour de mars 1965. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 675-875

DAME CORA DIXON, des cités et district de Montréal, épouse commune en biens de Gérard De Rouin, du même lieu, Demanderesse.

—VS— GERALD DE ROUIN, des cités et district de Montréal, Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au Défendeur, GERALD DE ROUIN, de comparaître d'ici un mois, Montréal, le 25e jour de mars 1965.

RAOUL CREVIER, Député-Protonotaire, Mes Lightstone & Riback, Avocats, 59 ouest, rue St-Jacques, Suite 600, Montréal, P.Q., Procureurs de la Demanderesse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 675-290

JOHN MIGNACCA, demeurant et domicilié au 7197, rue Papineau, cité et district de Montréal, demandeur, vs THERESA PEDICELLI, épouse commune en biens de John Mignacca, autrefois du 7197 rue Papineau, à Montréal, maintenant de résidence inconnue, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné à la défenderesse THERESA PEDICELLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 26 mars 1965.

Normand DESROCHES, député-protonotaire, André Lauzon, avocat, 1807 est, rue Jean-Talon, Montréal, P.Q., Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 664-991

N. FLAMONDON AUTO LTEE, corps politique dument incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, demanderesse, vs CLAUDE BOISJOLI, des cités et district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur CLAUDE BOISJOLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 23 mars 1965.

Maurice CARON, député-protonotaire, Me Marc Beaudoin, avocat, 8137, rue St-Hubert, Montréal, P.Q., Procureur de la demanderesse.

Domicile élu: 60 ouest, rue St-Jacques, Chambre 200, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 675-875

JOHN MIGNACCA, demeurant et domicilié au 7197, rue Papineau, cité et district de Montréal, demandeur, vs THERESA PEDICELLI, épouse commune en biens de John Mignacca, autrefois du 7197 rue Papineau, à Montréal, maintenant de résidence inconnue, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné à la défenderesse THERESA PEDICELLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 26 mars 1965.

Normand DESROCHES, député-protonotaire, André Lauzon, avocat, 1807 est, rue Jean-Talon, Montréal, P.Q., Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 664-991

N. FLAMONDON AUTO LTEE, corps politique dument incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, demanderesse, vs CLAUDE BOISJOLI, des cités et district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur CLAUDE BOISJOLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 23 mars 1965.

Maurice CARON, député-protonotaire, Me Marc Beaudoin, avocat, 8137, rue St-Hubert, Montréal, P.Q., Procureur de la demanderesse.

Domicile élu: 60 ouest, rue St-Jacques, Chambre 200, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 675-875

JOHN MIGNACCA, demeurant et domicilié au 7197, rue Papineau, cité et district de Montréal, demandeur, vs THERESA PEDICELLI, épouse commune en biens de John Mignacca, autrefois du 7197 rue Papineau, à Montréal, maintenant de résidence inconnue, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné à la défenderesse THERESA PEDICELLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 26 mars 1965.

Normand DESROCHES, député-protonotaire, André Lauzon, avocat, 1807 est, rue Jean-Talon, Montréal, P.Q., Proc. du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 664-991

N. FLAMONDON AUTO LTEE, corps politique dument incorporé selon la loi et ayant sa principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, demanderesse, vs CLAUDE BOISJOLI, des cités et district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur CLAUDE BOISJOLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 23 mars 1965.

Maurice CARON, député-protonotaire, Me Marc Beaudoin, avocat, 8137, rue St-Hubert, Montréal, P.Q., Procureur de la demanderesse.

Domicile élu: 60 ouest, rue St-Jacques, Chambre 200, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 675-875

JOHN MIGNACCA, demeurant et domicilié au 7197, rue Papineau, cité et district de Montréal, demandeur, vs THERESA PEDICELLI, épouse commune en biens de John Mignacca, autrefois du 7197 rue Papineau, à Montréal, maintenant de résidence inconnue, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné à la défenderesse THERESA PEDICELLI de comparaître d'ici un mois, Montréal, 26 mars 1965.

Normand DESROCHES, député-protonotaire, André Lauzon, avocat, 1807 est, rue Jean-Talon, Montréal, P.Q., Proc. du demandeur.

A travers la province à travers la province à travers la

Grève des machinistes chez Lucas-Rotax

Près d'une centaine d'employés de la compagnie Lucas-Rotax, à Ville Mont-Royal, sont en grève depuis lundi matin à la suite d'un désaccord avec leur employeur portant notamment sur les salaires, les vacances payées et certains rajustements spéciaux.

Procédure d'un marin contre le SIGM

Un marin, M. René Turcotte, de Montréal, qui avait été candidat au poste de président du syndicat international des gens de mer — indépendant — a entrepris des procédures en Cour supérieure de Montréal pour faire déclarer nulle l'élection qui a porté la tête de ce syndicat à un groupe sympathique à l'ancien président en fuite, Hal Banks.

Lehmann et McGill

Le Dr H. E. Lehmann, chef de clinique du Verdun Protestant Hospital, vient d'être nommé professeur de psychiatrie à l'université McGill. La nomination a été annoncée par le Dr H. Rocke Robertson, principal et vice-chancelier de l'université.

Cinq conférences du Dr Henri Habib

Le Dr Henri Habib, directeur du département des sciences politiques du Collège Loyola, donnera une série de cinq conférences au Collège Sophie-Barrat, 1238 est, boulevard Gouin.

Les locataires peuvent casser leur bail

Les locataires du complexe domiciliaire LaSalle Heights peuvent casser leur bail, s'ils le désirent, ont annoncé les propriétaires du complexe. Ce complexe a été la scène d'une explosion dans une conciergerie, le 1er mars, qui a fait 28 victimes.

Nouvelles règles pour les budgets scolaires bientôt

QUEBEC — Le Comité du plan de développement scolaire vient de soumettre au ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, ses recommandations sur les règles 1965-1966 pour l'analyse et l'approbation des budgets des commissions scolaires.

Langueil proteste contre l'augmentation des taxes de la CTM

Nonobstant le substantiel déficit de la Commission des transports de Montréal, le conseil municipal de Longueuil s'est élevé contre l'augmentation des tarifs que vient d'annoncer cet organisme.

Centre de policiers

L'Association des policiers de Sherbrooke Incorporée projette d'élever un Centre régional des policiers à Sherbrooke. Les travaux de construction de ce futur centre devraient commencer dès le début de l'année prochaine.

Manifestation pascale

Le comité pour la paix dans le monde annonce qu'il tiendra une manifestation publique à l'occasion de Pâques, pour la paix dans le monde en général, et pour la paix au Vietnam en particulier.

Diplômés des HEC

Des diplômés de l'Ecole des hautes études commerciales réunis en assemblée générale annuelle ont élu leur conseil d'administration pour l'exercice 1965-1966.

Colloque sur trois méthodes d'enseignement

Que faut-il penser de la méthode PSCC pour l'enseignement de la physique, de la méthode Chem Study pour l'enseignement de la chimie et de la méthode BSCS pour l'enseignement de la biologie?

Terrain du métro: règlement prochain

La ville de Longueuil pourrait acquérir, d'ici un mois, tout le terrain ou doit s'élever la gare-terminus du métro de la rive sud, tout près du pont Jacques-Cartier.

4 régionales protestantes seront formées

QUEBEC — Le gouvernement vient de sanctionner deux nouvelles commissions scolaires régionales à direction protestante, celles de St-François Valley et de Châteauguay Valley.



M. Guy Hudon, vice-président de la compagnie Shop & Save Ltd (I.G.A.), vient d'être nommé gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame, par le conseil d'administration de cette institution.

Le régionale de St-François Valley comprend les commissions scolaires de Bury, Compton-Waterbury, Coakshill, East-Argus-Westbury, Island Brook, Sawyerville et Scotts-town, dans le comté de Compton; Agnès et Mégantic, dans le comté de Richmond; Lennoxville et Sherbrooke, dans le comté de Sherbrooke; Ayer's Cliff Village, Beebe-Rock Island-Stanstead, Coaticook, Hatley Village, Magog, North Hatley et canton Stanstead, dans le comté de Stanstead; et Dudswell, dans le comté de Wolfe.

Des journées d'étude sur l'hygiène mentale

QUEBEC — L'Association des hôpitaux catholiques du Canada a décidé d'organiser de nouvelles cette année des journées d'études portant sur l'hygiène mentale et la psychiatrie pastorale.

Conseil des arts: 34 bourses de recherche post-doctorale

OTTAWA — Le Conseil des arts du Canada vient d'accorder 34 bourses de recherche post-doctorale (catégorie 3), dont 21 dans le domaine des humanités, 11 dans le domaine des sciences sociales et 2 dans le domaine des arts.

immobilières

OUVERT POUR INSPECTION LE SAGUENAY 135 est, rue Sherbrooke TOUT NOUVEAU - TOUT ELECTRIQUE 1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 ET STUDIO AVEC ALCOVE

DECES M. René Payette

SAINT-JEAN — Jeudi, le 18 mars dernier, décédait à l'hôpital de St-Jean monsieur René Payette, à l'âge de 64 ans et 7 mois. M. Payette était président de la firme Frs Payette & Fils.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE ST-LÉON-DE-WESTMOUNT SOUMISSIONS

Des soumissions scellées dans des enveloppes munies de l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 5 heures p.m. le 20 avril 1965, pour la construction d'un agrandissement à l'Académie St-Léon-de-Westmount, avenue Clarke.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions scellées, adressées au soussigné dans des enveloppes munies de l'inscription "SOUMISSION POUR CONTRAT No 342" concernant la FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE VANNES TAINTOR AUX ÉCLUSES 1, 3, 4, 6 ET 7, PROJET D'AMÉLIORATION ET JUMELAGE DES ÉCLUSES DU CANAL DE WELLSLAND.

Garçonnières de luxe

Maintenant les loyers modiques comprennent: 1. AIR CLIMATISÉ CENTRAL 2. TAPIS MUR À MUR 3. ÉLECTRICITÉ GRATUITE 4. GRANDES DRAPERIES À TOUTES LES FENÊTRES

AVIS DE DÉCÈS

DIONNE — A Montréal, le 28 mars 1965, à l'âge de 89 ans, est décédé, M. Albert Dionne, époux en légers noces de feu Albertine Lacourrière.

58 p.c. des professeurs à la retraite ont moins de \$2,000

En 1962-63, 58 p.c. ou 1,864 des 3,250 professeurs retraités du Québec reçoivent une pension inférieure à \$2,000 par année. En fait, 878 d'entre eux ont reçu entre \$1,000 et \$2,000, tandis que 986 ont reçu entre \$500 et \$1,000.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions scellées, adressées au soussigné dans des enveloppes munies de l'inscription "SOUMISSION POUR CONTRAT No 342" concernant le PROLONGEMENT DU MUR D'ENTRÉE — AU SUD DE LA PORTE DE GARDE — PROJET D'AMÉLIORATION ET JUMELAGE DES ÉCLUSES DU CANAL DE WELLSLAND.

OCCUPATION 1er MAI BUREAUX EXCLUSIFS

dans un immeuble de prestige SITUÉ AU CENTRE DE LA VILLE À CÔTÉ DE LA STATION DE MÉTRO SHERBROOKE - BERRI

Les députés de l'Ontario seront mieux rémunérés

TORONTO. — L'Assemblée législative de l'Ontario a été saisie d'un projet de loi augmentant le traitement et les allocations de dépenses des députés de \$4,000 et \$5,000 par session.

Le premier ministre, M. John Robarts, qui a proposé la résolution, a également fait savoir que, selon le projet, les députés pourront obtenir une indemnité de 10 cents du mille pour 15 trajets de leur domicile à Queen's Park, au lieu de 6 comme auparavant.

Le traitement d'un membre de la législature passera de \$5,000 à \$8,000, tandis que l'allocation de dépenses, qui n'est pas imposable, de \$2,000, s'élèvera à \$3,000 pour les représentants de la région métropolitaine de Toronto, et à \$4,000 pour les autres. Les membres du cabinet verront leur salaire augmenté à \$25,000 ou \$26,000, selon leur lieu de résidence.

Les deux partis de l'opposition ont annoncé leur intention de voter en faveur du bill qui sera étudié par un comité mixte après la seconde lecture. Le projet devrait être approuvé au cours de la session actuelle.

En présentant la nouvelle loi, M. Robarts a déclaré que le présent traitement d'un député, à \$7,000, est tellement peu élevé qu'il empêche plusieurs hommes de valeur et d'expérience de se lancer dans la politique.

Le chef du parti libéral, M. Andrew Thompson, qui représente l'opposition officielle, reçoit le salaire d'un ministre, mais le leader du Nouveau parti démocratique, M. Donald MacDonald, ne se voit accorder que l'indemnité d'un député ordinaire.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO :

Les machines électroniques n'ont rien à voir avec la grève des typos

TORONTO. — Le ministre du travail de l'Ontario a déclaré qu'une émission de télévision avait été complètement erronée en prétendant que l'introduction des machines électroniques dans les ateliers était toujours la cause de la grève des typographes de trois quotidiens de Toronto.

La succursale 91 de l'Union internationale des typographes (ICT) avait déclaré une grève de ses membres, le 9 juillet dernier, au Telegram, au Star et au Globe and Mail. Ces journaux n'ont toutefois pas interrompu leur publication.

La question de l'automatisation a été réglée environ une semaine après le début de la grève. M. Leslie Rowntree a précisé que d'autres questions retardaient le règlement complet de la mésentente.

Dimanche soir, au cours de l'émission "Men against Computers" au réseau anglais de Radio-Canada, un député libéral, M. Eddie Sargent, représentant la circonscription de Grey-Nord, s'était élevé contre ce qu'il avait décrit comme le triste spectacle d'honnêtes travailleurs devant se mettre à genoux pour obtenir leurs emplois.

M. Sargent avait accusé le gouvernement d'avoir failli à sa tâche dans la première épreuve réelle créée par l'introduction de l'automatisation en n'apportant pas de solution à cette dispute.

M. Rowntree a qualifié d'irresponsable la déclaration du député libéral. Il lui a demandé si, d'après lui, le gouvernement devait s'ingérer dans toutes les mésententes entre patrons et ouvriers et mettre fin

aux conflits en imposant ses décisions aux deux parties.

Le ministre a rappelé que l'automatisation était un fait qui ne cessait de prendre de l'ampleur depuis l'invention de la roue.

La SSJB du Saguenay : présence du fleurdelisé sur l'unifolié

ALMA. — Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse du Saguenay a recommandé que le fleurdelisé ait préséance sur l'unifolié rouge dans la province de Québec et surtout dans les écoles.

Nous respectons le drapeau à feuille d'érable rouge, a noté M. Lucien Bergeron, d'Arvida dans l'allocution qu'il a prononcée devant des mem-

bres de la SSJB à Alma. Les SSJB, dit-il, réclamaient un drapeau canadien depuis de nombreuses années et nous tenons à ce que cet emblème soit honoré comme il se doit.

La loi d'aide à l'enseignement a franchi une étape

WASHINGTON. — La Chambre des représentants a voté le projet de loi d'aide à l'enseignement proposé par le président Johnson, qui prévoit des crédits de \$1,300,000,000 pour les établissements scolaires publics et privés. Auparavant la Chambre avait repoussé par 287 voix contre 149 un amendement républicain au projet.

C'est la première fois que la Chambre des représentants vote un programme fédéral d'aide à l'enseignement d'une telle ampleur. Le projet devra maintenant être examiné et voté par le Sénat.

Toutefois, a-t-il poursuivi, le fleurdelisé a préséance au Québec parce que c'est le drapeau de cet Etat et que le Canada n'existe que par la volonté des provinces.

M. Bergeron a dénoncé vigoureusement le manque de respect manifesté à l'égard de l'un ou l'autre de ces drapeaux. Il s'est prononcé contre la pratique devenue populaire de hisser des drapeaux aux antennes de radio d'automobile comme si c'étaient des emblèmes de carnaval.

M. Georges - Henri Fortin, président régional et président de la Fédération, a donné des détails sur la récente décision de la Fédération des SSJB de créer un fonds mutuel. M. Fortin a expliqué que le but de cette décision est d'initier des membres à cette forme d'investissements et d'aider la SSJB à se financer elle-même.

De quoi meurent les pendus...!

OTTAWA. — Parmi les 30 dernières personnes exécutées par pendaison au Canada, quatre sont mortes de strangulation, a révélé, un document déposé aux Communes.

Un document du ministère de la Justice, inscrit au feuillet en réponse à M. John R. Matheson (L-Leeds) a aussi indiqué que 11 des 30 personnes exécutées ont été examinées et que "la mort a été constatée". M. Matheson avait demandé un rapport des autopsies montrant la cause de la mort dans chacun des 30 cas. Aucun nom n'a été cité.

Les autres causes de la mort mentionnées étaient:

"Luxation cervicale", sept.

"Fracture de la colonne vertébrale", trois.

Une de chacune des causes suivantes: "Fracture du cou, fracture de la colonne cervicale, fracture de la colonne vertébrale et rupture de la moelle épinière; fracture et dislocation de la colonne cervicale."

M. Matheson s'était aussi informé du temps qui s'était écoulé avant que le condamné meure au cours des 25 dernières exécutions.

Cette information ne se trouvait que dans deux des 25 rapports d'enquête. Dans un cas, c'était 10 minutes, et dans l'autre 15 minutes.

Quatre frégates sont mises au rebut

OTTAWA. — Le ministère de la défense a annoncé la mise au rancart de quatre frégates de la deuxième guerre mondiale, présentement en service sur la côte atlantique du pays.

Les navires, baptisés "La Hullose", "Outremont", "Inch

Arran" et "Cap-de-la-Madeleine", seront démolis pour être vendus par la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Les autorités de la Défense ont fait savoir que le lancement de toutes ces frégates remonte à plus de vingt ans

et qu'il serait peu économique de les maintenir en mer. Le coût élevé de leur radoub ne serait pas justifié.

Le rapport Fowler

OTTAWA. — Plusieurs décisions importantes demeurent en suspens dans le domaine de la radiodiffusion canadienne tant que le comité présidé par M. Fowler n'aura présenté son rapport. Mais l'attente devrait être de courte durée puisque ce rapport est attendu dès les premiers jours du mois prochain. Le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, qui est responsable de la radiodiffusion devant la Chambre des communes, a refusé ce mois-ci de répondre à plusieurs questions des députés touchant les politiques de Radio-Canada, en alléguant qu'il préférerait attendre les conclusions du rapport Fowler. Le gouvernement n'a pas non plus rempli la vacance créée par le décès de M. Bernard Goulet au sein du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Aucune nomination ne sera faite tant que le comité n'aura précisé le rôle du BGR comme organisme de réglementation, pense-t-on dans la capitale fédérale.

La décision d'hier porte à 22 le nombre des vaisseaux de combat canadiens retirés au cours de l'an dernier, et réduit à 35 celui des bâtiments de la flotte du Canada.

Avec l'OTAN

En janvier 1964, l'ancien ministre associé de la défense, M. Lucien Cardin, avait affirmé que le Canada maintenait ses engagements envers le commandement atlantique de l'OTAN, en lui fournissant 30 navires de guerre.

A l'heure actuelle, toutefois, le nombre des vaisseaux canadiens de la flotte de l'Atlantique ne serait que de 22 tandis que celui de la flotte du Pacifique s'établit à 13.

Cependant, le ministre de la défense a indiqué que la flotte antisous-marine de l'Est avait été renforcée par l'addition de navires mieux équipés, en dépit de cette réduction.

Par ailleurs, le nombre des navires de guerre que la Marine royale doit fournir à l'Alliance atlantique n'a jamais été clairement défini.

Multiplier la collaboration industrielle Canada-E.-U.

NEW-YORK. — Le ministre de l'Industrie du Canada, M. Drury, a déclaré hier que le Canada et les Etats-Unis doivent explorer de nouveaux champs de coopération industrielle à la recherche d'avantages mutuels sur le plan économique et social.

Parlant devant le Traffic Club de New-York, M. Drury a dit que le récent accord sur l'automobile et les négociations en vue d'une nouvelle entente relative au transport aérien constituent des étapes vraiment importantes dans l'histoire de la coopération entre les deux pays.

Le principe de cet accord, a-t-il ajouté, serait la reconnaissance de l'interdépendance continentale par les deux parties. Le ministre a ajouté que cette question de l'interdépendance avait déjà été reconnue dans les domaines de la défense et du développement des richesses naturelles.

Destination soleil. Seule Eastern vous emmène par jet jusqu'à Miami.



Dans le même avion. Sans perdre de temps.

Le soleil est chaud à Miami. La brise y est légère, et fraîche l'ombre des palmiers. Laissez-vous tomber dans un fauteuil de plage pour vite oublier la neige et le froid.

Eastern vole par jet jusqu'à Miami sans changer d'avion. En route, la chaleur de l'accueil Eastern vous préparera à celle de votre destination.

Autre chose. Les "Joyeuses Vacances" préparées par Eastern s'ajustent à vos goûts, à la durée de votre séjour, à votre budget. Par exemple, 8 jours et 7 nuits à Miami peuvent coûter aussi peu que \$56.70.*

Trop beau pour être vrai? Allons donc! Voyez votre agent de voyages, ou téléphonez à Eastern, 849-2201.

*Deux personnes par chambre, plan européen.

EASTERN
Voyez ce qu'une ligne aérienne peut offrir de mieux

Vos voyages à Toronto seront plus agréables.



si vous descendez à l'hôtel Park Plaza, sur Bloor Street, à deux pas du centre.



Moderne et confortable... élégantes salles à manger, bars... et les meilleurs spectacles.



"Le meilleur hôtel du Canada" Toronto vous enchantera, si vous descendez au Park Plaza.



Le Park Plaza
à Montréal,
téléphone à Wellington 5-7418

Une tradition bien de chez nous

Une fois l'an, au Québec, on aime bien se sucrer le bec! C'est une vieille tradition bien de chez nous... un peu comme le gros gin CROIX D'OR que l'on préfère partout.



LES DISTILLERIES
MELCHERS LIMITÉE
Berthierville, Qué.

la distillerie canadienne-française
au service du Québec depuis 1898



LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX
LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VOYAGES
VACANCES
VOYAGES DE NOCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. A 9 P.M.

TRAVELAIDE L.T.E.E.
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
B. A. TURCOTTE, PRESIDENT
JULES DESMARAIS, SEC.-GEN.
UN. 1-7272

La Société des Artisans affiche un encours de \$414,531,779.00

Message de Me René Paré, C.R., D.Sc.S.

Me René Paré, président et directeur général de la Société des Artisans, coopérative d'assurance-vie, déclare en partie ce qui suit dans le 88e rapport annuel de l'institution couvrant ses activités en 1964. Le fond de la question, nous le répétons sans cesse, c'est que la Société des Artisans est une coopérative d'assurance-vie, qui a ses racines dans le peuple, qui veut rester près du peuple et à son service. Nous croyons encore plus à l'importance d'avoir, de maintenir et de développer chez nous des entreprises dont la mission est plus spécifiquement d'émaner directement du peuple et d'être à son service.

C'est dans ce sens qu'on dit que la Société des Artisans est, pour nous et les nôtres, une véritable institution dont le sens dépasse de beaucoup les chiffres, tout de même impressionnants, contenus dans ce rapport.

Nouvelles assurances en 1964

Grâce aux diverses mesures mises en vigueur pour aider davantage notre équipe de vente, nous avons connu une année de progrès.

Table with 3 columns: Primes annualisées, Aug., % for Assurance individuelle vie, maladie, Assurance en groupe, and Ventes totales.

Au 31 décembre 1964, nous avons des assurances en vigueur pour un montant de \$414,531,779, compte non tenu de l'assurance-maladie. Le tableau suivant montre bien la situation:

Table with 3 columns: Individuelles, Groupe, Total for 1964 and 1963, and Augmentation %.

Revenus accrus

Nos sociétaires ont versé en primes à leur coopératives d'assurance-vie, en 1964, une somme inégalée jusqu'ici de \$8,647,000 ce qui constitue une augmentation de \$823,200 sur l'an dernier, soit 10.3%; l'assurance individuelle augmente de 5.3% et l'assurance en groupe de 26%.

Les placements ont donné un rendement brut de 5.98%, comparé à 5.89% en 1963, soit, en chiffres absolus \$2,786,000. Déduites les dépenses d'administration des placements, le rendement net est de 5.75%, comparé à 5.69% en 1963. Ces résultats sont fort intéressants, surtout si l'on considère que 17% de l'actif de la Société doit être placé en valeurs américaines — pour la protection de nos sociétaires franco-américains — et que le rendement des placements américains est inférieur d'un bon demi point à celui des placements au Canada.

D'autre part, la diversification et la solidité de nos placements nous assurent, en même temps qu'un revenu stable, une bonne possibilité d'appréciation de capital. Par exemple, nous avons réalisé, cette année, sur vente d'actions et d'obligations, des profits-capital de \$211,000.

En 1964, nous avons versé à nos porteurs de polices au-delà d'un demi-million de plus qu'en 1963 sous forme de prestations, soit un montant total de \$4,501,000, c'est-à-dire une augmentation de 12 1/2% sur l'année 1963.

Surplus des opérations

Après avoir pourvu aux réserves et amortissements nécessaires, il nous a été possible d'augmenter notre surplus net attribué de 8%, tout comme en 1963. Il s'agit d'un montant de \$385,000, ce qui porte à \$5,252,000 le surplus total de notre actif sur le passif et les réserves.

Actif élevé.

L'actif s'est accru de 8% en 1964, pour atteindre le total de \$51,434,000. Il est à noter que notre actif a triplé en vingt ans et doublé en dix ans. L'excédent de l'actif sur le passif — c'est-à-dire les réserves plus le surplus net attribué — s'établit à \$7,437,000 et représenterait... dans un commerce ordinaire, une solvabilité de 117%.

À noter

Il a été inscrit sur le Bulletin de la Bourse Canadienne à son ouverture le 30 mars 1965 un total de 215,000 actions additionnelles de la classe A, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, de Lamontagne Limitée, conformément à l'augmentation du capital autorisée de 250,000 à 465,000 actions.

Les droits de Les Distilleries Melchers Limitée se transfèrent sur une base régulière à la Bourse Canadienne, à son ouverture le 5 avril. Yugene Mines Limited a soumis à la Bourse Canadienne un état pour ses dossiers. Il y est divulgué (1) le changement de contrôle effectif résultant de la vente de 100,000 actions libérées de la compagnie, présentement détenues par Hillonace Mines Management Limited et de 270,000 actions entières, détenues par Michael K. Duggan, à Geoffrey F. Wilcox, P.R., no 1 Richmond Hill, Ontario, qui, sous réserve du changement de contrôle de la compagnie, deviendra administrateur et secrétaire-trésorier de cette dernière, (2) le changement de siège social au 21ème plancher de 244 Bay Street, Toronto 1, et (3) un changement complet des officiers et des administrateurs de la compagnie.

Kruger P. & P. acquiert Vachon Paper Mills Inc.

Kruger Pulp and Paper Limited vient d'acquiescer la base de ses opérations américaines du fait de l'acquisition, par l'une de ses filiales, de Vachon Paper Mills Inc. de Bondville, Mass.

La société Vachon fabrique du papier mousseline et le transforme en divers produits dont les papiers-mouchoirs, le papier de toilette, les serviettes de table et les tampons de cellulose.

Son établissement, qui est très moderne, possède une capacité d'environ 30 tonnes par jour. Le nombre des employés, qui est présentement de 70, sera augmenté de 30 ou 40 lorsque les travaux d'expansion seront terminés et de discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Cet avis est donné par ordre du bureau de direction à Montréal, ce 15ème jour du mois de mars 1965.

Le C.P.R. a gagné \$2.83 l'action en 1964

\$2.50 payé en dividende vs \$1.50 précédemment

Pour l'exercice 1964, le revenu net provenant de l'exploitation ferroviaire et de sources diverses équivalait à \$2.83 par action ordinaire et les revenus provenant de sa société de placement en propriété exclusive équivalait à \$1.00 l'action, lit-on dans le 84e rapport annuel du Canadien Pacifique remis aux actionnaires aujourd'hui.

Le rapport mentionne que le revenu net de la société mère provenant du rail et de sources diverses autres que sa filiale Canadian Pacific Investments Limited, s'est élevé à \$44.1 millions, après déduction des frais fixes.

Après attribution de dividendes de quatre pour cent sur les actions privilégiées, il restait de ce revenu \$40.7 millions, soit \$2.83 par action ordinaire. De ce montant, on a déclaré des dividendes de \$1.50 par action ordinaire et le solde de \$19,181,210 a été viré au compte du revenu net réparti.

Les revenus reçus de Canadian Pacific Investments sous la forme de dividendes se sont élevés à \$14.3 millions, équivalant à \$1.00 par action ordinaire de la société mère.

Le conseil d'administration ayant pour ligne de conduite d'en faire bénéficier les actionnaires, ces revenus ont été répartis par la déclaration de dividendes supplémentaires s'élevant à \$1.00 par action ordinaire.

Grâce à cette mesure, le total des dividendes par action ordinaire a atteint \$2.50 pour l'exercice écoulé, comparativement à \$1.50 pour l'exercice précédent. En 1963, le revenu net de la société mère, après déduction des frais fixes, s'était élevé à \$40.1 millions et, après déclaration de dividendes sur les actions privilégiées, à \$36.7 millions, soit \$2.56 par action ordinaire. En 1963, la filiale CPI n'a pas déclaré de dividendes. Le rapport mentionne que le revenu net de Canadian Pacific Investments s'est élevé à \$19,229,131 en 1964, comparativement à \$496,516 l'année précédente. Les dividendes payés à la compagnie mère en 1964 se sont élevés à \$14,332,456 et un solde de \$5,143,398 a été viré au compte du revenu net réparti de CPI.

Au 31 décembre 1964, le total des placements, au prix cotant, détenus par CPI dans des compagnies contrôlées, s'élevait à \$63,557,649.

Le portefeuille des valeurs, c o m p a g n e s contrôlées non comprises, atteignait \$193.4 millions à la fin de l'année, soit une augmentation de \$121.2 millions. Compte tenu des engagements financiers au 31 décembre, les actions ordinaires formaient un total de \$126.5 millions du portefeuille des valeurs.

Une amélioration de l'ordre de \$5.0 millions dans les résultats des lignes aériennes a été plus que contrebalancée par la réduction de revenus affectée à des valeurs et éléments d'actif transférés à CPI. D'après le rapport, les affectations de capital prévues pour 1965 sont de l'ordre de \$81,415,633.

La compagnie mère a émis à l'intention de CPI, en 1964, \$153.5 millions d'actions de capital supplémentaire et les fonds ainsi obtenus ont servi à l'achat de \$41.5 millions de titres supplémentaires de compagnies contrôlées. Le reste a été affecté au portefeuille.

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 1-3 à 92 39-64 au regard de 92 21-64 mardi dernier. La livre sterling a cédé 9-64 à \$2.79 1/8.

potins financiers

Les industriels étaient moins soutenus que les mines sur la Bourse de Toronto hier, et sur celle de Montréal, la résistance paraissait se généraliser. Le comportement de la Bourse de N.Y. était meilleur en fermeture qu'au début.

L'indice de Dow Jones a haussé de 12 1/2 hier à Wall Street; ce qui augurait bien pour ce matin, d'autant plus que les fluctuations paraissent étroites hier sur nos marchés.

Comme on le constatera demain, M. Jean Grégoire, C. D.A.S.S., vient d'être admis associé de la Société E. A. Whitehead, comptant plus de 1/4 de siècle d'existence. Nos félicitations à sa direction pour avoir appelé, pour la première fois, l'un des nôtres comme associé de cette firme, laissant d'une excellente réputation dans le monde de l'assurance.

Le défaut d'espace nous oblige à remettre à demain nos remarques sur ce qui est lieu à l'Assemblée de l'Économie, mutuelle d'assurance, tenue hier.

Table listing various stocks and their prices: Alta. Nat. Gas, Alg. Steel, Alf. Credit, Asbestos Corp., Bright, T.G., Can. Salt, Eddy Match, F. Farmer, Glen Lake Silv., Grand & Toy, Hollinger, Imp. Tobacco, Indust. Acceptance, Alf. Lambert 'A', Alf. Lambert 'B', Levy Indust. A pf., Loachberg Oil, M. Loew's Theatres.

Il y eut 23 faillites commerciales dans notre district la semaine dernière représentant un passif de \$679,066, vs 12 représentant un passif de \$134,583 durant la semaine correspondante en 1964, selon Dun & Bradstreet.

Les entreprises suivantes tiendront leurs assemblées respectives aujourd'hui: Consumers Gas, Toronto; John Inglis Co., Toronto; Trans Mountain Pipe, Vancouver.

Le C. S. d'Alma, et celle du village Lafontaine emprunteront sous peu.

Northern Exploration Ltee a tenu hier matin au Reine Elizabeth son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Geo. E. Girard. Il y avait 1,607,093 actions de représentées au sein de la Société en participation. Selon le rapport annuel, il a été suivi un programme d'exploration sur la propriété de Kelley-Desmond Mining, dont elle possède 60% des intérêts. Il a été fait sur la propriété Polior du sondage au diamant pour déterminer les zones de minéralisation de cuivre-zinc-argent. Le bilan du 30 septembre 1964 laissait voir un actif de \$1,556,652.62, dont \$977,590.00 constituaient des disponibilités, au regard d'exigibilités se totalisant à \$43,459.82. D'après l'ingénieur Bergman, il y aurait du minerai en profondeur jusqu'à 900 pieds. On estimerait les réserves non prouvées à ce jour à 800,000 tonnes de minerai. On est en train de creuser des galeries vers la zone principale. Les résultats sont meilleurs en profondeur qu'à la surface. Il y aurait plus de zinc que de cuivre de repéré, et la tenue du premier atterrirait jusqu'à 24.31 p.c. et le second jusqu'à 2.4 p.c. Comme on sait, cette mine se trouve dans Joutel ou une ville minière sera créée, avec voie carrossable. Un puits à 3 compartiments a été creusé. Les actionnaires ont réélu les mêmes administrateurs, soit MM. Geo. E. Girard, J. Whifrid Lafond, Dr. Alan Scott, René Thomas, Paul Desmarais, J. A. R. Faucher et Peter Price. Ce dernier représenterait les intérêts de Noranda Mines.

NOMINATION CHEZ SYLVANIA ELECTRIC (CANADA) LTD.



M. HAROLD E. FRY.

Monsieur E. Stuart Wilson, président de Sylvania Electric (Canada) Ltd., annonce la nomination de M. Harold E. Fry au poste de directeur des ventes aux consommateurs. M. Fry, qui entra au service de Sylvania en 1953, occupa différents postes dans le domaine de la vente, à Montréal, Toronto et Winnipeg avant sa nomination au poste de directeur des ventes de notre bureau de Winnipeg en 1958. M. Fry succéda à M. Gordon C. Bevan récemment nommé directeur général des ventes, produits d'éclairage.

Bourse de Montréal

La place locale s'affermist

Le marché a décliné hier au milieu d'une activité modérée en Place locale.

Le virement industriel a été de 193,200 actions et celui des mines et pétrolières de 2,285,200.

L'indice composé a cédé 0.5 à 161.6.

Aux industrielles, Canada Cement a cédé un point à 35 1/2 et Chemcel 1-4 à 19, cependant que CIL a gagné 1-2 à 27 1/2 et Moore Corp. un point à 66.

Parmi les services publics, CPR a cédé 5-8 à 62 cependant que Québec-Téléphone a gagné 3-4 à 28-1/2.

L'indice des banques a cédé 1-1 à 183.1. Canadienne Impériale de Commerce a perdu 1-1 à 69-1/2 et Nouvelle-Ecosse un point à 80-1/4.

Aux papeteries, Consolidated et Price Bros ont cédé 1-4 à 44-1/4 et 42-1/2. Fraser, par contre a gagné 1-2 à 32-1/2.

Imperial a perdu 1-8 à 57 dans le secteur des pétrolières.

Aux métaux non ferreux, Noranda a cédé 1-5 à 54-3/8 et Consolidated Mining and Smelting 5-8 à 43-1/8. D'autre part, Algoma a perdu 1-2 à 78-1/2 et Dominion Steel 1-8 à 165-3/8 cependant que Steel of Canada a gagné 1-4 à 31-1/8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Kiema Gold a gagné 25 cents à \$3.05 et Chemalloy trois cents à \$1.75 cependant que Kodiak Pete a cédé cinq cents à \$1.95 et Inspiration cinq cents à \$2.15.

Dividendes

Barber-Elis of Canada, Ltd. \$1.25 l'action ordinaire, 15 mars, inscription 28 février; Steinberg's Ltd., 15 cents l'action de classe A, 2 mars, inscription 9 février.

Atlantic Acceptance Corp., 20 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription 5 mars; 55 cents l'action de premier privilège, 1er mars, inscription 25 février.

Charles E. Frosst Co., boni de 2-1/2 cents l'action de classe A, 19 mars, inscription 26 février.

Dale Ross Holding Ltd., 16 cents l'action privilégiée de classe A 6 pour cent, 15 mars, inscription 28 février.

Paton Manufacturing and Co. Ltd., 30 cents l'action privilégiée, 15 mars, inscription 28 février.

Gaspe Copper Mines Ltd., 30 cents, 15 mars, inscription 26 février.

Great Lakes Power Corp. Ltd., 25 cents l'action ordinaire, 30 mars, inscription 1er mars.

THE WHITE PASS AND YUKON CORP. LTD., 15 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription 1er mars.

Husky Oil Canada Ltd., 75 cents l'action privilégiée de série A six pour cent, 1er avril, inscription 1er mars; 75 cents l'action privilégiée de série B six pour cent, 31 mars, inscription 1er mars.

Fanny Farmer Candy Shops Inc., 35 cents en argent américain l'action ordinaire, 31 mars, inscription 15 mars.

The Canadian Salt Co. Ltd., 20 cents l'action ordinaire, 31 mars, inscription 12 mars.

Union Gas Co. of Canada Ltd., 65 cents l'action privilégiée, 3-1/2 pour cent et 75 cents l'action privilégiée de classe B six p.c. 31 mars, inscription 12 mars.

The Sterling Trusts Corp., 40 cents l'action ordinaire, 1er avril, inscription 15 mars.

G. Tamblay Ltd., 20 cents l'action ordinaire et 30 cents l'action privilégiée, 1er avril, inscription 5 mars.

Traders Finance Corp., 20 cents l'action des classes A et B, \$1.12-1/2 l'action privilégiée 4-1/2 pour cent et 50 cents l'action privilégiée 5 p.c., 1er avril, inscription 12 mars.

Exquisite Form Brasserie Ltd., 15 cents l'action privilégiée six pour cent et 17-1/2 cents l'action ordinaire, 1er avril, inscription 17 mars.

Bons semestres pour l'organisation Sullivan

Sullivan Consolidated gagna 16 cts l'action durant le dernier semestre vs 7 cts en 1964

L'organisation Sullivan vient de faire parvenir à ses actionnaires les rapports intermédiaires couvrant les 6 mois, terminés le 28 février 1965. Il ressort, d'abord, de celui de la compagnie-mère, la Sullivan Consolidated Mines Limited, que son actif s'établissait, à la date précitée, à \$23,050,685, contre \$14,801,198 à la même date en 1964. Une analyse de cet actif révèle pour \$1,422,655 de disponibilités, un passif exigible de \$233,999, ce qui signifie une position financière grandement améliorée par rapport à celle de l'an dernier. Il a été produit pour \$827,667 d'or durant les six mois vs \$800,011 durant le même semestre en 1964 et après maintes déductions, additions, etc., on constate que le profit net fut de \$645,338, contre \$288,443 en 1964 durant la même période semestrielle, soit donc l'équivalent de 16 cts l'action vs 0.07 cts. Ces nouvelles seront d'autant bien vues des actionnaires que de nouvelles découvertes d'or, en profondeur, viennent d'être faites aux deux extrémités des travaux en cours et qu'il ne serait pas étonnant que la direction en vienne à doubler le taux du dividende actuel qui a été payé le 30 novembre 5 cts régulier, plus un supplément du même montant, en plus du 5 cts payé en juillet 1964.

Hastings Mining affiche une forte position financière et montre un gain de 61 cts l'action vs 22 cts

Le rapport intermédiaire de Hasting Mining and Development Co. Ltd. et ses filiales laissait voir, au 28 février 1965, un actif de \$6,755,970 vs \$6,260,579 en 1964 et une analyse de cet actif révèle pour \$4,143,786 d'actifs immédiatement réalisables vs un passif exigible de \$675,503; ce qui fait bien ressortir l'excellence de sa situation financière consolidée. Il a été produit, durant cette période, \$7,077,308, contre \$4,047,258 durant le même semestre en 1964 et le profit net, après toutes les déductions, etc. figurait à \$3,064,659 vs \$1,104,560 durant la même période semestrielle l'an dernier, soit donc l'équivalent de 61 cts l'action vs 22 cts en 1964. C'en est assez pour croire que la direction sera fort généreuse envers les actionnaires, car, durant le même trimestre l'an dernier, elle avait payé 15 cts, plus un extra de 10 cts. S'il est vrai que ses réserves de minerai s'épuisent, il n'en est pas moins vrai qu'il y a Cupra qui est en train de s'affirmer avec des résultats de 10% de cuivre, 10-15% de zinc, 1-3% de plomb, 0.027 onces d'or et 2.973 onces d'argent et personnellement à ignorer le minerai trouvé en bonne partie à l'horizon de 2,000 pieds ainsi qu'en surface, sera traité à l'usine de Hastings.

Il ne serait pas étonnant qu'East Sullivan paie 60 à 70 cts l'action en dividendes en 1966

Le sommaire du rapport semestriel d'East Sullivan au 28 février 1965 permet de constater que son actif était, à cette date, de \$35,267,086, contre \$17,133,274 à la même époque l'an dernier, et que le rapport entre ses disponibilités et ses exigences était pratiquement de 20 à 1. C'est tout dire. Avec une production de \$2,033,678, elle laisse voir, après toutes les déductions coutumières, un bénéfice équivalent à 0.24 cts l'action vs 0.15 cts en 1964. Bien que cette mine soit à la veille de suspendre ses opérations vu l'épuisement de ses réserves, son excellente politique de placement lui assure une longévité intéressante, car elle retire de plus en plus de ses placements. L'an dernier, elle a payé, en tout, 32 cts par action, contre 17 cts en 1963. Il faut s'attendre à encore plus de générosité cette année de la part de la direction, bien qu'il importe qu'elle continue sa sage politique de recherches à l'extérieur, qui permis, récemment, la découverte de Nigadoo River Mines où l'on est en train de creuser un puits à 1500 pieds de profondeur, vu l'excellence des résultats obtenus à ce jour. Disposant d'un fonds de roulement de \$8,327,916.00 présentement, la direction ne manque pas de fonds; ce qui justifierait les prédictions de 60 à 70 cts en dividendes l'an prochain.

Quebec Lithium Corporation montre un gain, au lieu d'une perte durant le dernier trimestre

Quebec Lithium, qui fait partie de l'organisation Sullivan tout comme les entreprises ci-dessus, de même que Federal Metals, etc., affichait le 28 février 1965 un actif de \$12,742,126, contre \$10,128,186 l'an dernier. Ses exhibitions n'étaient que de \$443,199, au regard de disponibilités se totalisant à \$1,679,948. Sa production fut de \$761,104, contre \$534,624 durant le même semestre en 1964, et, après toutes les déductions et compte tenu des revenus de placements, on trouve que la Corporation a réalisé un profit net de 11 cts l'action, contre une perte de 7 cts durant le même semestre l'an dernier. Ce ne doit pas être une raison pour s'attendre à un dividende initial, car depuis la rupture de son contrat par la Lithium of America, cette mine fonctionne au ralenti, mais heureusement qu'il y a de l'espoir du côté de l'Angleterre et d'ailleurs et que le jour n'est peut-être pas loin où les événements internationaux permettront à Québec Lithium de redorer son blason, d'autant plus qu'elle possède une direction à la page et agressive. Son moulin de 1,000 tonnes par jour et ses placements de 16% dans East Sullivan, de 24% dans Hastings, etc., constituent des facteurs favorables pour cette entreprise et l'organisation Sullivan, contrôlée par le groupe Beauchemin, qui a fait beaucoup pour la province et qui en fera encore beaucoup, puisqu'il disposerait de ressources financières de près de \$75,000,000.00.

Marcel CLEMENT

IAC PRÊTS COMMERCIAUX. Termes et conditions raisonnables. À partir de \$25,000 à \$1,000,000 ou plus. Pour obtenir des renseignements, téléphonez à la Division des Prêts de Capital. MONTREAL: M. H. Arsache, 1229, boul. Graham, 736-4701. QUEBEC: M. C. Gagnon, 225, boul. Wilfrid-Hamel, 328-8821. INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED.

ATTENTION, HOMMES D'AFFAIRES! Désirons entrer en contact avec des hommes d'affaires sérieux dans toute la province de Québec, soit pour participer à l'administration ou encore comme actionnaires dans une nouvelle brasserie canadienne-française avec recettes et personnel technique de Belgique. Ces gens fourniront une partie des capitaux. Multiples possibilités pour des distributeurs de bière régionaux dans tout le Québec. Charte fédérale obtenue pour cette brasserie au coût de \$15 millions. Le même promoteur est à compléter un projet d'une grande papeterie canadienne-française. Aussi, tout le personnel technique, ingénieurs et chimistes, est absolument assuré dans tous les domaines spécialisés dans les papiers, pâtes et concessions forestières prévues pour ce dit moulin. Dans les deux cas, tout le financement est absolument assuré. Pour de plus amples renseignements, écrivez à: Case 1220, Le Devoir, Montréal. Toute lettre est assurée d'obtenir une réponse. Nous vous inviterons par groupes et vous ferons connaître les deux projets au complet.

ASSURANCE ARTISANS PROGRES. POINTS SAILLANTS DU 88e RAPPORT ANNUEL. NOUVELLES ASSURANCES \$ 2,211,562 23.2%. ASSURANCES EN VIGUEUR 414,531,779 12%. PRESTATIONS ET RISTOURNES versés aux sociétaires durant l'année 5,057,398 12%. ACTIF 51,433,023 8%. AMÉLIORATIONS: 1964 — Installation de l'ENSEMBLE ELECTRONIQUE le plus perfectionné, pour une accélération maximum du service. REAMÉNAGEMENT des locaux de la Centrale, pour une efficacité accrue des employés. Organisation d'un SERVICE DES PROGRAMMES D'ASSURANCE et des analyses de succession, pour la planification gratuite de la sécurité personnelle, familiale et professionnelle. LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE. Le signe d'un agent assuré. 330, RUE CRAIG, MONTRÉAL 18 • 861-6371

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE'.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian Exchange, listing various stocks and their current prices.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Montreal Exchange, listing various stocks and their current prices.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York Exchange, listing various stocks and their current prices.

INDICES à TORONTO INDICES à NEW-YORK

Summary table of stock indices for Toronto and New York, including values and percentage changes.

INGENIEURS - CONSEILS

BEAUCHEMIN-BEATON-LAPOINTE INGENIEURS CONSEILS

Urbanisme, travaux municipaux, travaux publics, ponts, voirie, circulation, signalisation, éclairage.

6655 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal 2, Régent 1-8521

ACTIONS ET OBLIGATIONS

Craig, Forget & Cie Ltée AGENTS DE CHANGE

Bourse de Montréal, Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame - Tél.: VI. 9-6263, Montréal 1

INDICES à MONTRÉAL

Summary table of stock indices for Montreal, including values and percentage changes.

Indice Dow Jones

Indice Dow Jones 30 titres, 11 mars 1965, valeur nominale 200.82

Indices des Obligations à New-York

Table of bond indices for New York, listing various bond categories and their values.

LABORATOR MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED

Dividende No. 15, Paiement du dividende, Le dividende afférent à l'année 1964 est de \$1.75 par action.

BUREAUX LUXUEUX

Advertisement for luxury offices, featuring a photograph of a modern building and text describing the services offered.

COMPTABLES AGRÉÉS

Lucien Dahmé, C.A. Gilles Ménard, C.A. Comptable agréé

ESSEO

Imperial Oil Limited, Assemblée Générale, L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imperial Oil Limited aura lieu vendredi, le 23 avril 1965.

VIAM & ROBIN

Comptables agréés, ROBERT PROVOST, C.A., Lucien D. Viau, C.A., Jacques R. Chadoun, C.A., Roland Provost, C.A., I. Serge Gervais, C.A.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Par ordre du Conseil d'administration, G. M. Henderson

A. Renaud & Cie Ltée

Courrier en valeurs, Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques, Montréal - VI. 4-2886

Cours de l'or

PARIS. - Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20F, valait 43.70F au marché libre de l'or français. L'aille, pièce américaine de \$10, vaut 103.40F.

Durelle sort vainqueur tandis que Savoie et Schmidt ont fait match nul, hier soir

La boxe semble définitivement relancée sur la bonne voie, dans la métropole. Le promoteur Johnny Rougeau a connu un excellent succès, hier soir, au centre sportif Paul-Sauvé, avec une séance pugilistique qui a attiré plus de 3,000 spectateurs.

rencontre mettant aux prises le champion canadien des boxeurs mi-moyens, Joey Durelle, et Al Duarte, de New Bedford, Mass., a réjoui les amateurs. Durelle qui ne mettait pas son titre à l'enjeu dans cette rencontre, l'a emporté sans trop de mal, recueillant une

décision unanime des juges dans ce match de 10 rounds. Durelle a cogné de tous les angles possibles mais il n'a pu réussir un k.o. Peter Schmidt, l'ancien champion canadien des mi-moyens, opposé en semi-finale à Armand Savoie, n'a pu enregistrer une victoire. Les juges ont déclaré le combat nul après 10 rounds. A la septième ronde, Savoie était sur la bonne voie, ayant ouvert une large plaie au-dessus de l'oeil droit de son adversaire, l'un des meilleurs encaisseurs de sa catégorie.

Le combat fut le plus enlevant de la soirée, celui-ci se déroulant à vive allure. Le juge Reagan a voté en faveur de Savoie avec une fiche montrant 47-45; le juge Bobby Leytham pour Schmidt avec 45-44 et le juge Emilien Nadeau a ait un partage égal, 46-46.

Dans les préliminaires, Etienne Sarrazin a disposé de son rival Paul Leblanc dans l'esprit des juges, bien qu'il ait visité le plancher à trois reprises. On lui a accordé une décision unanime. Le 15 février dernier, il avait eu de la difficulté à défaire le même adversaire. Dans un autre combat, Marcel Bizien a enregistré un k.o. à la première ronde sur son adversaire, Lee Allan, un boxeur de Syracuse. Ce dernier a plongé au plancher en trois occasions dans cette ronde initiale, sous les coups de Bizien.

Torres enlève le titre à Pastrano tandis que Griffith retient le sien

NEW YORK — On a enregistré un record d'assistance (18,000) spectateurs et un record de recettes (\$239,497), hier soir au Madison Square Garden de New York, où se déroulait une séance pugilistique d'un caractère historique.

Pastrano était opposé à l'aspirant Jose Torres. Ce dernier qui a donné une magnifique exhibition de son savoir-faire, a enlevé le titre à Pastrano en disposant du champion par k.o. technique à la neuvième ronde. Le combat devait en durer 15.

Le nouveau champion des mi-lourds a eu recours à la sixième ronde à des crochets de gauche et de droite pour affaiblir considérablement le champion. Les coups du Cubain ont eu raison de Pastrano à la neuvième qui croula au plancher fit le compte de neuf. Il se releva soudain pour encaisser une série de coups meurtriers de l'aspirant. C'était la fin.

Un autre combat à l'affiche, n'a pas eu lieu. Il s'agit de celui qui devait opposer Sugar Ryan à Larry Renaud. La Commission Athlétique de Montréal a décommandé le combat sur la recommandation du médecin, le Dr Jules Desrochers, qui a jugé nécessaire d'agir ainsi par mesure de protection pour les deux boxeurs.

Deux combats de championnat y étaient présentés. Dans le premier, les 18,000 spectateurs ont vu le champion mondial actuel des boxeurs mi-moyens Emile Griffith retenir son titre, alors qu'il disposait de son puissant adversaire cubain, Jose Stable, en 15 rounds, par décision unanime.

Dans le second combat de championnat à l'affiche, le champion des mi-lourds Willie

un genou dans le dernier match régulier des Américains dimanche soir, a depuis reçu son congé de l'hôpital.

Desormais, lui-même et ses ministres adopteront une attitude plus réaliste et moins juridique. Ils parleront de la formule avec un certain détachement, n'y donnant pas plus d'importance que ne lui en donne M. René Lévesque.

COUPE CALDER

Rochester et Québec croisent le fer, ce soir

ROCHESTER — Les séries éliminatoires de la ligue Américaine de hockey débutent ce soir à Rochester, Hershey et Buffalo.

Autres séries La série B opposera les Bears de Hershey, occupant du deuxième rang dans la division Est, et les Clippers de Baltimore, détenteurs du troisième rang de la même division.

Les résultats à B.B.

Table with 4 columns: PREMIERE COURSE, DEUXIEME COURSE, TROISIEME COURSE, QUATRIEME COURSE, CINQUIEME COURSE, SIXIEME COURSE, SEPTIEME COURSE, HUITIEME COURSE, NEUVIEME COURSE, DIXIEME COURSE. Rows include names like Ducky Dead, Mighty Freight, Brandon Hanover, etc.

La série A, 4 de 7. La série commence à Rochester, qui a accumulé plus de points que Québec au classement final, ce soir et vendredi soir, puis se poursuivra à Québec dimanche et mercredi prochains. Si d'autres joutes sont nécessaires, elles seront disputées à Rochester le 8 avril, à Québec le 11 et à Rochester le 13.

Les gagnants des séries B et C se disputent ensuite l'honneur de rencontrer le gagnant de la série A pour la coupe Calder.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Navire emprisonné dans les glaces

ST-JEAN (Terre-Neuve). — Le brise-glace d'Iberville fait route actuellement vers la côte du Labrador, où le navire Chesley A. Crosbie est pris dans les glaces. Le navire, comprenant 60 hommes à bord, serait emprisonné depuis dimanche, selon les premiers rapports. Il s'agit de l'un des navires qui font la chasse aux phoques dans cette région côtière.

Le bilinguisme élargit les vues, dit la Chambre de commerce du Canada devant la commission L-D

TORONTO — Toute mesure tendant à accroître l'unité nationale ne peut être que favorable à l'ambiance économique, non seulement au Canada, mais également dans nos rapports avec les autres pays, a affirmé, hier, la Chambre de commerce du Canada dans un mémoire à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Il est difficile de concevoir, dit encore la Chambre, la possibilité d'utiliser les Canadiens à deux cultures seulement. L'organisme croit que dans un pays libre comme le Canada, aucun apport culturel, quelle qu'en soit l'origine, ne devrait être entravé.

Deux importants projets de travaux d'hiver

OTTAWA — Le ministre fédéral du travail annonce qu'il a approuvé, dans le cadre du programme de travaux d'hiver, deux projets importants qui comptent réaliser des municipalités québécoises.

Une personne capable de s'exprimer dans les deux langues, dit le mémoire, a des horizons plus vastes et, de ce fait, son apport au bien-être collectif est accru d'autant.

La Chambre se dit d'opinion que la source du problème actuel se trouve dans le fait que certains Canadiens sont persuadés que l'esprit qui avait présidé à la naissance de la Confédération n'a pas été maintenu par la suite.

Les avocats d'Ontario et de T.-N. les mieux payés

OTTAWA — Ce sont les avocats d'Ontario et de Terre-Neuve qui ont eu les revenus annuels, après dépenses, les plus élevés au Canada pour l'année 1962, a révélé en Chambre le ministre du Revenu, M. Benson.

La Chambre souligne que les privilèges accordés à la minorité anglophone du Québec, au moment de la signature du pacte confédératif, est une nette manifestation de l'esprit d'association qui a été à la base de l'accord entre les deux groupes ethniques à cette époque.

L'organisme croit que tous les sous-ministres devraient être parfaitement bilingues. C'est à l'évidence un objectif à long terme mais, en attendant, la Chambre est d'avis que les services publics fédéraux devraient traduire dans leur organisation le principe d'accès direct aux cadres supérieurs dans la langue de son choix.

Repondant par écrit à une question du Dr Guy Marcoux (SC, Québec-Montgomery), il a indiqué comme suit les revenus annuels des avocats par province: Terre-Neuve, \$16,608; Ile-du-Prince-Édouard, \$13,500; Nouvelle-Écosse, \$12,559; N.-Brunswick, \$14,242; Québec, \$14,246; Ontario, \$17,176; Manitoba, \$13,248; Saskatchewan, \$12,830; Alberta, \$15,375; Colombie-Britannique, \$13,951.

Le bilinguisme élargit les vues, dit la Chambre de commerce du Canada devant la commission L-D. Les cultures des deux nations fondatrices continueront sans doute de dominer et il est souhaitable qu'il en soit ainsi.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

L'organisme croit que tous les sous-ministres devraient être parfaitement bilingues. C'est à l'évidence un objectif à long terme mais, en attendant, la Chambre est d'avis que les services publics fédéraux devraient traduire dans leur organisation le principe d'accès direct aux cadres supérieurs dans la langue de son choix.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE ROBIC & BASTIEN

ATTENTION Nos bureaux, magasins, ateliers et salons de montage sont aménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG.

Encouragez nos annonceurs

TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.

QUÉBEC VOUS AIMEREZ LE MAGNIFIQUE NOUVEAU "Motor Hotel"

Stationnement & TV gratuits. Placings int. & extérieures. Restaurant & Bar.

\$3.00 et plus Pour réservation: 881-7781

Pour une aubaine sur Thunderbird - Galaxie - Ford Falcon - Camion Ford Maurice Vaillancourt, Ltée

laissez OPTREX voir à vos yeux L'action efficace et rapide des COMPRESSES OPTREX redonne aux yeux leur fraîcheur, leur éclat naturel.

La Presse congédie Pelletier

(Suite de la première page) M. Pelletier précise qu'il avait, au cours de la dernière semaine, invité le Conseil d'administration à donner la promotion à M. Dufresne à l'intérieur de certains délais. Ce serait là, à son avis, la cause immédiate de son propre renvoi.

faire confiance et à qui, je peux le dire aussi, je n'ai jamais travaillé ici pour quelqu'un, mais j'ai travaillé pour faire un journal. Je vous demande de continuer à essayer de faire un journal. Et s'il est un profit que vous pouvez tirer de mon expérience, c'est de vous dire que si LA PRESSE doit rester un journal, il va falloir que vous restiez drolement unis. C'est en quelque sorte le testament spirituel que je vous laisse.

Adieux Bien que la nouvelle du congédiement de M. Pelletier se soit rapidement répandue dans les milieux journalistiques de Montréal dès hier midi, les journalistes de "La Presse" furent les premiers à en être officiellement informés, par M. Pelletier lui-même.

Présidente du syndicat des journalistes, Mlle Claire Dutrisac, a remercié ensuite M. Pelletier et lui a assuré que les journalistes tenteraient de travailler dans la ligne qu'il leur avait tracée. Puis elle a cédé la parole à MM. Pépin et Loberge. Les journalistes se sont enfin dispersés peu à peu, ne sachant pas très bien encore, pour la plupart, comment réagir devant cet événement que tous qualifiaient de "conspiration".

Déclaration (Suite de la première page) "En présence de ces faits, je n'ai que deux commentaires à formuler. D'abord, je trouve de très procédés inquiétants de la part de gens qui dirigent un grand journal, vu les responsabilités sociales que cette fonction entraîne en matière de justice et de liberté. Le fait de condamner ainsi quelqu'un, l'entendre pendant quatre ans en un confiné pendant quatre ans le plus haut poste de la rédaction n'est certainement pas rassurant.

Même si McDiitt et White se bornent à passer la tête et les épaules hors du hublot, leur combinaison de vol doit être rigoureusement à l'épreuve des micro-météores susceptibles de le perforer et d'avoir alors les plus graves conséquences.

Mon second commentaire s'adresse aux lecteurs de La Presse qui ont suivi notre travail depuis quatre ans avec un intérêt soutenu. Je les en remercie. Quant aux journalistes, mes camarades de travail, je veux leur dire merci pour les années que nous avons passées ensemble et leur exprimer mon admiration pour la façon dont ils ont repris le travail au terme de la grève, et leur préciser enfin que je soupçonne d'autres motifs à mon congédiement que les deux titres erronés de la "une" de vendredi dernier.

L'UN pourrait bien contribuer à juguler le Conseil législatif

QUEBEC (DNC) — Il n'est pas impossible que l'opposition à l'Assemblée législative se joigne aux ministériels dans leur lutte pour tenter de venir à bout de la résistance du Conseil législatif au bill 3.

La CECM

(Suite de la première page) b) l'augmentation des salaires consentie aux professeurs en vertu de la convention collective qui a été signée récemment; c) la perfectionnement de l'enseignement élémentaire et secondaire, sur le plan du matériel et surtout dans le domaine des programmes, de l'orientation et des services psychologique et social; d) le perfectionnement des enseignants; e) le service de la dette, par suite des deux émissions d'obligations totales de \$12,850,000 qui ont été faites durant les derniers 12 mois; f) les locaux additionnels que requiert un enseignement polyvalent.

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, M. Daniel Johnson. Ce dernier avait demandé au premier ministre s'il avait l'intention d'entamer en Chambre une discussion sur le rejet par la Chambre haute de la version originale du projet de loi restreignant ses pouvoirs.

Le premier ministre ne fera aucune intervention publique dans ce domaine avant d'avoir eu les résultats de cette consultation. Il a même refusé à Radio-Canada, prétextant le surcroît de travail que lui impose la préparation de son discours du budget, de participer à la prochaine émission "Caméra 65" où on voulait qu'il prenne la défense de la formule de rapatriement.

Le bilinguisme élargit les vues, dit la Chambre de commerce du Canada devant la commission L-D. Les cultures des deux nations fondatrices continueront sans doute de dominer et il est souhaitable qu'il en soit ainsi.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Le bilinguisme dans les cadres supérieurs de la fonction publique fédérale. Tout citoyen canadien, qu'il soit francophone ou anglophone, devrait pouvoir communiquer directement avec les cadres supérieurs dans la langue de son choix, affirme le mémoire.

Large advertisement for Rossi Aperitivo Martini & Rossi Torino. Features a bottle of Rossi and the text 'd'Italie' and 'Aperitivo Rossi'.

8ième SALON de l'AUTO BRITANNIQUE à MONTRÉAL



LA VANDEN PLAS PRINCESS "R", le sedan le plus rapide jamais construit auparavant par British Motor Corporation, à vitesse maximum de 110 milles à l'heure.

C'est à 9 hrs jeudi matin, le 1er avril prochain, que le 8ième Salon annuel de l'auto britannique ouvrira ses portes pour les refermer à 10:30 hrs le dimanche soir le 4 avril 1965, après avoir accueilli largement le grand public montréalais.

L'entrée est absolument gratuite et tous sont invités à admirer comme à comparer toutes les marques d'autos anglaises en disponibilité constante sur le marché canadien, présentées par les fabricants britanniques dont les noms suivent :

- General Motors du Canada
- Ford du Canada Limitée
- Austin Sales & Service
- Rootes Motors (Canada)
- Standard-Triumph Canada
- Cooke Toledo Motors Ltée (BMC - Morris)
- Jaguar of Eastern du Canada
- Rolls-Royce du Canada
- La compagnie Rover

Cette année, 45 voitures anglaises sont offertes à la vue du public dans un immense salon transformé

en salle de montre et situé à l'étage réservé aux congrès à l'Hôtel Reine Elisabeth. L'unique but de cette présentation est de favoriser la vente de voitures anglaises. Tous sont cordialement invités à admirer l'imposant éventail de séduisants modèles pour tous les goûts et exigences en fait d'autos de sport, de wagonnettes, de familiales, de voitures économiques et de luxueux véhicules.

Des représentants de chaque marque seront sur les lieux pour renseigner les visiteurs sur les mérites respectifs de chaque modèle comme pour s'occuper des démonstrations routières.

Chaque fabricant présente ses plus récentes créations et toutes symbolisent ce qu'il y a de mieux en fait de marchandise de qualité et de génie automobile au sein de l'industrie anglaise. Les quelque 80,000 visiteurs attendus pourront admirer de scintillantes teintes au fini miroitant, des garnitures intérieures en véritable cuir, des tableaux de bord en noyer hautement poli et de moelleux tapis épais; ce sont là seulement quelques-uns des items de qualité luxueuse chez des véhicules de prix relativement peu élevé. Le gamme de ceux-ci se situe entre \$1,500.00 pour une Mini-Minor et \$18,000.00 pour une Rolls-Royce.

Les fabricants anglais savent qu'en exportant leurs voitures au Canada, ils pénètrent dans un milieu hautement compétitif. Ils réalisent aussi que le meilleur moyen d'attirer des acheteurs consiste à offrir d'excellents produits valant cent cents au dollar. La plupart des autos britanniques sont d'une marque et d'un modèle non offerts par les fabricants domestiques et la faveur dont ils jouissent auprès du public canadien s'est traduite par l'achat de quelque 400,000 unités pendant les dix dernières années. Tout indique que l'auto britannique est installée à demeure au Canada et que son volume de ventes de demain repose sur deux principaux facteurs : la continuité de fabrication de modèles séduisant l'acheteur canadien ainsi que des prix de vente véritablement compétitifs.

L'inauguration officielle du 8è Salon sera faite à 11 a.m., le jeudi 1 avril, par Sir Henry Lintott, K.C.M.G., haut-commissaire du Royaume-Uni au Canada — qui est, entre parenthèses, un parfait bilingue. Il coupera alors le traditionnel ruban inaugural tenu par deux étudiants de l'université de Montréal.

Union de deux compagnies BMC & Rolls Royce

TORONTO — La British Motor Corporation a annoncé la production d'un nouveau sedan de grand luxe, la Vandén Plas Princess 4 litres "R".

Ce modèle est équipé d'un moteur en aluminium à cylindres spécialement conçu et construit par Rolls-Royce.

Les imposantes ressources techniques de BMC, alliées à la traditionnelle qualité des moteurs Rolls-Royce et à l'excellence de Vandén Plas, ont permis de créer une voiture dans laquelle se retrouve une combinaison unique de qualité, de confort et de performances, le tout offert à un prix très avantageux. C'est le 1er janvier 1962 qu'il fut question pour la première fois d'une union des deux compagnies qui sont, chacune dans leur domaine, les plus importantes de l'industrie automobile britannique. C'est en effet à cette date que BMC et Rolls-Royce annoncèrent qu'elles étudiaient la possibilité d'une mise en commun de leurs ressources techniques.

La Vandén Plas Princess "R" est le sedan le plus rapide jamais construit par la British Motor Corporation. Silencieuse et confortable, cette

voiture de classe est cependant économique pour ce qui est de la consommation d'essence. Elle monte à 80 milles à l'heure en 24 secondes et sa vitesse maximum est de l'ordre de 110 milles à l'heure.

L'aménagement intérieur est d'un luxe qu'on s'attend à trouver dans une voiture de cette catégorie; le tableau de bord est en noyer poli et comprend un alume-cigarettes et une lampe pour lire les cartes. Le dossier avant des sièges recouverts de cuir est inclinable et des tablettes pliantes sont disposées à l'arrière. Des bouches d'aération sont placées de chaque côté du tableau de bord et l'installation d'un système d'air conditionné et de dégivrage de la lunette arrière est possible.

L'aspect extérieur est semblable à celui du précédent modèle Vandén Plas Princess 3 litres que remplace cette nouvelle version avec cependant, quelques différences: la partie arrière de la carrosserie a été simplifiée et les alerons supprimés.

Quelques nouveaux modèles de B.M.C.

MONTRÉAL — Une voiture de luxe équipée d'un célèbre moteur Rolls-Royce; une nouvelle voiture appelée la Austin ultra-sécurité 1800; une Mini plus rapide équipée de la célèbre suspension hydro-lastique; un dispositif de freinage encore amélioré sur tous les modèles... tels sont les perfectionnements les plus importants des voitures de la maison British Motor Corporation du Canada, pour 1965.

Austin Mini-Minor et Morris Mini-Minor

Les modèles de 1965 sont équipés de plusieurs importantes innovations techniques pour toutes les catégories de Sédans. Parmi celles-ci, la plus significative est l'adoption comme équipement régulier, du système de suspension hydro-lastique entièrement indépendant. Une amélioration de la boîte synchronisée à 4 vitesses et renversé, comprend un nouveau mécanisme à fourche sélectrice d'engrenage basé sur les célèbres modèles de course Mini-Cooper. On obtient maintenant un freinage plus efficace en exerçant moins de pression sur la pédale. Dans le domaine du sport, on a conservé le modèle 998 c.c., ainsi qu'un Mini-Cooper plus puissant du modèle "S" dont le moteur est d'un rendement de 1,275 c.c.

Morris Minor 1000

Le nouveau rendement de 1,098 c.c. du moteur produit une accélération beaucoup plus rapide. La boîte de vitesse est munie d'un dispositif synchronisé à serrement annelé et un rapport de deuxième vitesse plus élevé a été installé. Comme pour les Minis, la Morris Minor 1000 est munie d'un indicateur calibré en dixièmes de mille.

Austin-Healey Sprite MK III et MG MIDGET MK II

Ces deux populaires voitures de sport sont modifiées

intérieurement. Le compteur de milles et le tachymètre sont placés dans un emplacement situé directement en face du chauffeur. Les indicateurs clignotants de direction, contrôlés par une manette de rappel automatique, sont placés entre ces deux instruments. Les indicateurs d'essence, de pression d'huile et de température d'eau ainsi que les commutateurs de contrôle sont placés au centre et d'accès facile pour les mains comme pour la vue. Le moteur de 1,098 c.c., à carburateur jumelé S.U., est muni du même puissant vilebrequin à grand diamètre et de la tête de cylindre de la voiture MG sport Sedan. La force de ce moteur de 1,098 c.c. est de 59 c.v. au banc à 5,750 r.p.m. La suspension arrière est du même modèle que pour la voiture MGB. Des fenêtres à remontée complète et à fenêtres-quot pivotantes coupe-air sont fournies ainsi qu'un pare-brise courbé et un nouveau miroir rétroviseur ajustable. Ces voitures sont aussi munies de poignées de porte à bouton-pression.

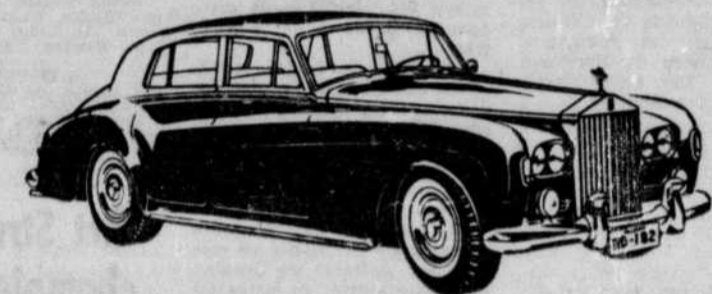
Austin 1800

C'est la plus récente et la plus grande voiture Sedan BMC à traction-avant munie du système de suspension entièrement indépendant hydro-lastique qui a été choisie "La voiture de l'année" en Europe. C'est la voiture quatre portes à sièges accommodant cinq ou six passagers et dont la longueur totale n'est que de 13 pieds 8 1/4 pouces. Elle est munie d'un moteur de 1,798 c.c., monté transversalement et d'un rendement supérieur grâce au nouveau vilebrequin à 5 paliers (semblable au moteur de la célèbre voiture de course MGB) dont le rendement maximum est de 84 c.v., au banc à 5,300 r.p.m., et dont la vitesse est d'environ 90 milles à l'heure et plus, et en maraude dépassant 70 milles à l'heure. La consommation de carburant est d'environ 27 milles au gallon. L'accélération rapide est assurée grâce au nouveau dispositif de synchronisation des quatre engrenages avant. Les roues avant sont munies de



GEORGE HENDERSON, nous désignant le sigle du 8ième Salon de l'auto britannique. M. Henderson est président de la Cooke Toledo Motors Ltd. et président du comité d'organisation pour le salon.

freins à disques tandis que les roues arrière sont équipées de freins à grand tambour. Le système de ventilation est entièrement nouveau. Les fenêtres-quot à pivot ont été supprimées de l'avant et une provision supplémentaire d'air est fournie indépendamment par un conduit dans le réchauffeur, de chaque côté du tableau de commande. Ce système élimine presque entièrement le sifflement de l'air. La capacité de la valise est de 17 pieds cubes et celle-ci est éclairée par une ampoule électrique intérieure. Un dispositif contenant la roue et le pneu de rechange est placé sous la valise et sa forme offre peu de résistance à l'air. Chacune des quatre portes est munie d'un grand sac pour divers objets. Une large tablette est placée derrière le siège arrière et sous le tableau de commande.



Rolls-Royce Silver Cloud III modèle régulier

Prix à partir de \$17,726. Un nombre limité de Rolls-Royce et de Bentley acquises antérieurement est disponible chaque année à des prix réduits.

"Le système de première classe de freinage, de direction et de suspension signifie que vous pouvez utiliser au maximum le rendement de l'auto. Vous pouvez toujours la conduire à la limite permise par les conditions de la route, sans qu'aucun des aspects de l'auto vous laisse tomber, et il y a très peu d'auto, en excluant la catégorie purement sportive, desquelles nous puissions dire ceci. Je n'ai jamais conduit une auto plus confortable pour les longues randonnées touristiques."

(Extrait d'un Rapport d'épreuves routières)

ROLLS ROYCE OF CANADA LIMITED
DIVISION AUTOMOBILE
6265, CHEMIN DE LA COTE DE LIESSE
LACHINE, QUE. 631-3541 (Code régional 514)



BY JOVE!
MIEUX QUE JAMAIS!

VOYEZ LE 8e SALON de L'AUTO BRITANNIQUE

1-4 AVRIL
HÔTEL REINE-ÉLIZABETH
ÉTAGE DES CONGRÈS

ENTRÉE LIBRE

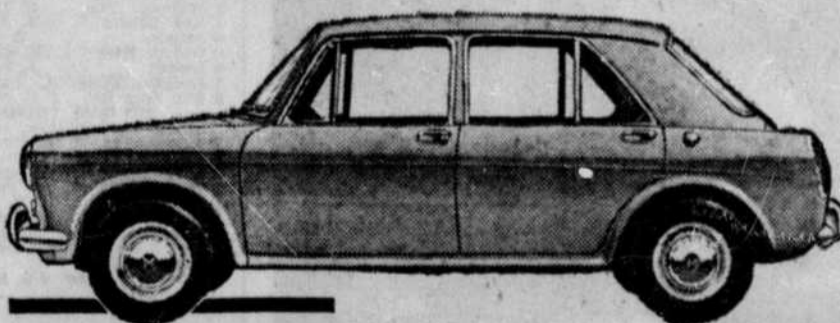
9 A.M.—10.30 P.M. DIMANCHE 1 P.M.—10.30 P.M.

Economiques, pratiques, chics... et britanniques. Voilà les voitures—valant plus d'un million—que vous verrez au Salon. Venez admirer leurs lignes élégantes et racées, ainsi que la qualité traditionnelle du travail et de la finition. Les Britanniques aiment que leurs voitures durent plusieurs années, et une solidité à toute épreuve sera votre garantie. L'essence étant assez chère en Europe, ces autos ont un appétit d'oiseau. En plus de la qualité et de l'économie, leur entretien est facile grâce à un vaste réseau de dépositaires.

Voyez la Sunbeam Tiger—la Cortina G.T.—la MGB—la Austin Healey 3000—La Spitfire 4 MK 2—la sedan Viva—une prestigieuse Rolls-Royce Silver Cloud III—les fameux Jaguars ainsi que la Sedan Sport Rover 2000. Venez voir ces voitures qui font l'orgueil de la Grande-Bretagne. Elles vous attendent au Salon de l'Auto Britannique.

NOUVEAU BAS PRIX

offert par
COOKE TOLEDO MOTORS
sur la nouvelle MORRIS 1100!



SEULEMENT

\$ 1845

* Le prix de détail suggéré par le fabricant, inclut le chauffage, les dégivrateurs, les signaux de direction, une roue et un pneu de rechange et les lave-vitres.

La meilleure valeur sur le marché des autos compactes! Aucune autre voiture importée ne vous offre autant d'avantages.

- Nouvelle suspension hydraulique!
- Moteur transversal!
- Modèle 4 portes!
- Traction avant de toute sécurité!
- Amplement d'espace pour les passagers et les bagages!

Généreuse allocation d'échange — Conditions faciles de paiement
Venez dès cette semaine et épargnez à ce nouveau bas prix!

COOKE TOLEDO MOTORS

MORRIS • MG • RAMBLER

2134 ouest, rue STE-CATHERINE — WE. 7-3561

vos billets de train sont
**au bout
du fil**

Pas besoin de vous déranger! Téléphonnez à votre représentant local du CN et vos billets vous seront promptement envoyés par la poste.

montréal
877-5400



Tous les jeudis
au canal 10
le gros LOT
un compte ouvert
de \$7000.

chez

Dupuis

DEMAIN SOIR AU FORUM

A cause des pratiques L'Olympia est un lieu fort encombré

DETROIT — Le moins qu'on puisse dire de l'Olympia de Detroit, centre des nouveaux champions de la ligue Nationale de hockey, c'est qu'il souffre d'encombrement dans les circonstances actuelles.

phée Vézina avant la joute de dimanche, mais le score de 4-0 est venu modifier la situation. Imlach a prévu des séances de pratique pour aujourd'hui et avant le départ de l'équipe pour Montréal.

Le Canadien est mieux préparé que l'an dernier pour rencontrer Toronto

C'est un groupe de joueurs détendus et sains qui a évolué au Forum hier matin. D'ailleurs l'atmosphère du vestiaire, après l'exercice, donnait plus l'impression de rappeler une victoire importante que la préparation d'un match vital.

Les Habitants sont arrivés au Forum en provenance de leur retraite des Laurentides et tous semblaient en bonne santé et en bonne condition physique.

Henri Richard a exprimé l'attitude des vétérans ainsi: "Je me sens au meilleur de ma condition. Nous ne sommes pas la même équipe qui s'est lancée dans les séries éliminatoires la saison dernière."

Claude Provost, meilleur compteur de l'équipe, a déclaré que tous étaient prêts à affronter la défense Doug Barkley ne figure plus sur la liste des blessés et est prêt à entrer dans le jeu.

Détroit et Chicago s'affrontent à l'Olympia jeudi et dimanche, après quoi ils se rendront à Chicago pour y disputer les deux joutes suivantes mardi et jeudi.

ter les Leafs avec la certitude qu'ils ne plieraient pas l'échine en première ronde devant les détenteurs de la coupe Stanley.

Le pilote Toe Blake a continué d'exprimer sa confiance dans la victoire ultime des siens sur les Leafs, tout en insérant un mot d'avertissement.

"J'ai confiance de l'emporter cette année, mais ne vous imaginez pas que nous sous-estimons nos rivaux, car il s'agit d'un groupe qui peut afficher la performance qui peut ruiner vos chances."

Blake s'est dit content de ses vétérans et espère que quelques-uns de ses jeunes joueurs pourront afficher une meilleure tenue après une autre saison d'expérience.

La surprise la plus agréable de Blake, cette saison, fut probablement le beau jeu de Ted Harris à la ligne bleue.

LES SÉRIES

Table with columns for date, team, and location for Detroit vs Chicago and Montreal vs Toronto series.

EXHIBITION, CE SOIR

Les pistards du Forum au Salon du sportsman

Quand il est question de courses cyclistes, on pense surtout aux épreuves de route, aux courses de longues distance, aux sprints, ou encore, dans un domaine plus fashionable, les courses de six-jours.

Soirée des dames à Blue Bonnets

Un vétérans de 41 ans, avantageusement connu dans le monde du trot et amble, Keith Waples, est maintenant installé à Blue Bonnets.

Waples ne conduira pas ce soir, mais à l'occasion de la soirée des dames, le programme n'est pas à dédaigner.

Keith a entraîné ses chevaux à Goldwater, Ontario, l'hiver dernier. En 1964, Waples a connu une année exceptionnelle.

Widower Von, Jonairo et Key Pebble font partie de la distribution. A son premier départ, Widower Von a manqué de finir, mais il devrait être beaucoup plus à point aujourd'hui.

Les inscrits de B.B. PREMIERE COURSE: Amble - A réclamer, \$1,500 - \$900. 1 Linda's Lad G. Filion 5-2.

DEUXIEME COURSE: Amble - Conditions - \$900. 1 Melody Song R. Bélanger 4.

TROISIEME COURSE: Amble - A réclamer, \$1,000 - \$900. 1 Sir Prince O. Bélanger 5-2.

QUATRIEME COURSE: Trot - Conditions - \$1,000. 4 Sue Express H. Filion 3.

CINQUIEME COURSE: Amble - Conditions - \$1,000. 2 Mentor Scotch A. Rogers 5-2.

SIXIEME COURSE: Amble - Conditions - \$900. 1 Freedom Pal H. Filion 2.

SEPTIEME COURSE: Trot - A réclamer, \$1,000-\$5,000 - \$1,400. 1 Leonard Abbey P. Robillard 4.

HUITIEME COURSE: Amble - A réclamer, \$1,500 - \$1,200. 1 Henry's Alien H. Filion 5-2.

NEUVIEME COURSE: Amble - Conditions - \$1,000. 1 Widower Von C. Poulin 7-2.

DIXIEME COURSE: Amble - Conditions - \$1,300. 1 Adios Mike E. Turcotte 3.

WILSON SAM SNEAD \$73.80 "5 fers, 2 bois" BILLY CASPER \$137.00 "Set au complet"

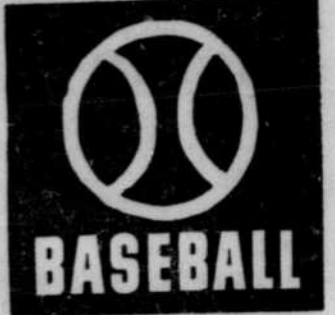
CAMPBELL PIN - HI \$36.10 "5 fers, 2 bois"

SPALDING DYNAFORNED \$52.50 "5 fers, 2 bois"

KROYDON BOB GOLBY \$57.50 "5 fers, 2 bois"

MARTY FERGOL \$75.80 "5 fers, 2 bois"

Multi Sport Inc. 4689 est, boul. HENRI-BOURASSA, Mtl-Nord. Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 heures. Tél.: 321-1665



A TAMPA 000 000 102-3 7 3 Cincinnati 202 001 024-7 10 1

A COCOA 000 000 000-8 8 3 Houston 100 000 000-1 3 1

A BRADENTON 005 300 040-12 11 2 Kansas City 002 000 021-5 10 2

A PHOENIX 000 000 000-0 7 3 San Francisco 001 100 000-6 6 9

A EL CENTRO 001 000 000-3 9 9 Seattle (LCP) 000 000 100-1 2 1

Art Stratton, champion des compteurs. BUFFALO — Art Stratton, ailier gauche âgé de 29 ans, des Bisons de Buffalo, a remporté le championnat des compteurs 1964-65 de la ligue Américaine avec une fiche de 109 points.

NOUVEAU! Pour le printemps "THE BERKELEY" SOULIERS BROGUE DE TOILETTE. Un modèle Dack distinctif de soulier brogue traditionnel; plus léger et de forme plus élégante. Un des nombreux modèles de notre assortiment de qualité supérieure. Numéro du modèle: 325, Veau noir, importé. \$3400. Dack's ESTABLISHED 1834. 1025 ouest, rue Ste-Catherine à Peel 5125, boulevard Décarie à Queen Mary 1235, Carré Phillips

Dans ma province, on sait chanter et se distraire dans ma province, la LAURENTIDE ça c'est une bière. Image of a man singing and a bottle of Molson Laurentide beer.

FORUM Jeudi 1er avril à 8.00 P.M. ELIMINATOIRES DE LA L.H.N. PARTIE "I" TORONTO vs CANADIENS. Prix: Billets d'admission générale \$2.25 et \$2.00 en vente aujourd'hui de 10:00 a.m. à 9 h. p.m. et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à \$1.75 en vente jeudi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc. Aux abonnés de la L.H.N. Nos guichets seront ouverts de 10 heures a.m. à 9 heures p.m. aujourd'hui afin de donner aux souscripteurs de billets de saison tout le temps nécessaire pour réclamer leurs billets sur présentation de leur carte et de leur contrat. Les billets non réclamés à 1 HEURE P.M. le jour de la partie seront alors annulés.

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Nous entrons dans la période la plus intense du sport professionnel. En effet, pendant près d'un mois, quatre clubs de hockey majeur, dans une atmosphère rendue plus frénétique par la réclame, seront à la poursuite de la coupe Stanley. On aura déjà oublié le mérite du club, — les Red Wings de Détroit, — qui a fini en tête du classement après un long calendrier de 70 parties. En deux séries qui ne peuvent s'étendre à plus de sept parties chacune, il faudra déterminer un vainqueur, à qui on attribuera le fameux trophée, avec les récompenses en argent qui l'accompagnent.

Par ailleurs, la saison des courses sous harnais a déjà pris l'affiche depuis vendredi dernier et les portes de Blue Bonnets sont grandes ouvertes à des clients aussi nombreux et aussi enthousiastes que par les années passées. Pendant ce temps, hier, soir, le promoteur Johnny Rougeau présentait une séance de boxe de choix, avec, au programme, des vedettes populaires comme Armand Savoie, Peter Schmidt et Joey Durelle. Le même soir, à New York, programme double de boxe, pour deux champions, mais heureusement pour les promoteurs de Montréal, ce programme n'était pas télévisé à Montréal.

Déjà, les 20 clubs majeurs de baseball se préparent à clore leur période d'entraînement proprement dite et remonteront, par étapes, vers le Nord, en s'arrêtant sur leur voyage pour jouer des parties hors-concours. Et avant que n'aient pris fin les éliminatoires de la coupe Stanley, le baseball majeur aura déjà livré une dizaine de parties régulières de sa saison 1965. Entre temps, il y a chez nous commencé à astiquer leur agrès en vue de campisme seront bientôt à l'ordre du jour, et sans oublier les Six-Jours qui approchent, les milliers de pêcheurs de che znous ont commencé à astiquer leurs agrès en vue de la saison qui s'en vient.

Pour revenir au hockey, d'ici jeudi, c'est la période préférée des amateurs et des experts en hockey. Les clients de ce sport et les chroniqueurs se livrent une petite guerre de finesse et de raffinement. Comment, en effet, utiliser ces jours d'attente fébrile, sans succomber au malin plaisir de faire des prédictions. Les jeux sont faits, tout le monde a déjà arrêté son choix. Il n'y a qu'une différence, toutefois. C'est que les spectateurs, eux, n'ont pas à écrire sur papier les choix qu'ils ont faits et que par conséquent, ils ont le meilleur sur les rédacteurs sportifs.

Quant à moi, j'ai bien l'impression que nous sommes en présence de quatre clubs bien équilibrés, bien préparés,

Ligue Nationale:

Bonis, records et statistiques officiels

- Mikita touchera \$1,250
- \$2,250 aux Red Wings
- Les records de G. Howe

Par suite de sa merveilleuse tenue comme compteur durant la seconde moitié de la saison de jeu dans la Ligue Nationale de Hockey, Stan Mikita a récolté le joli montant de \$1,250. Les statistiques de la LNH révélaient en effet que l'habile joueur de centre des Black Hawks de Chicago a terminé la saison régulière avec 87 points dont 59 assistances — un nouveau record d'assistances pour le circuit — et il devient par le fait même le 6e joueur dans la Nationale à remporter le championnat des compteurs et le trophée Art Ross deux saisons de suite. Le championnat et le trophée valent \$1,000, à Mikita et il recevra de plus \$250 pour s'être classé au 2e rang, chez les compteurs toujours, pour ce qui a trait à la seconde moitié de la saison seulement.

L'infatigable vétéran et allier droit des Red Wings de Détroit, Gordie Howe, qui a enlevé le trophée Ross pas moins de six fois, recevra \$500 pour avoir été le meilleur compteur de la seconde demie. Howe et Mikita ont tous deux réussi 47 points alors que Howe a compté quatre buts de

plus que Mikita, soit 20 contre 16 et cela lui assure officiellement la 1ère place et le montant de \$500, dont il est question ici. Howe a terminé en 3e place pour ce qui a trait aux compteurs de la saison entière, avec 76 points.

Norm Ullman

Un autre brillant Red Wing, Norm Ullman, a terminé en 2e place chez les compteurs de la saison entière, avec 42 buts et 41 assistances, soit 83 points et il recevra \$500. Son total de 42 buts, incidemment, est le meilleur du circuit et faisons remarquer que Mikita, dont il est question au début, avait déjà récolté \$250 pour s'être classé second chez les compteurs de la première moitié de la saison dernière Bobby Hull, son coéquipier, qui se mérita \$500 pour avoir été le meilleur compteur de la 1ère demie. Hull doit néanmoins se contenter de la 4e place pour ce qui a trait aux compteurs de toute la saison, avec 71 points et il est suivi d'Alex Delvecchio, du Détroit, avec 67.

offrant chacun des garanties de solidité difficiles à ignorer. Si les performances de la saison terminée avaient quelque valeur, il serait facile de prévoir une finale Canadien-Détroit et de prédire que Chicago et Toronto ne dépasseront pas les semi-finales. Mais le ton des séries n'est pas le même. Le jeu défensif y est à l'honneur et les quatre clubs ont fourni leurs armes en ce sens et sont, on dirait, armés jusqu'aux dents. Non, il ne faut plus se fier aux statistiques.

Par exemple, Détroit et Chicago ont compté chacun 224 buts durant une saison de 70 parties. Par ailleurs, il n'y a qu'une différence d'un point entre les deux pour les buts qu'on a enfilés contre eux. Sur la foi de ces chiffres, il est difficile de faire un choix, même si les Red Wings ont fini en force et si Chicago a terminé sa saison avec cinq défaites d'affilée. Une ou deux punitions au début d'une partie et le sort d'une joute est scellé. Qui peut assurer qu'un joueur relativement peu connu ne prendra pas la vedette, un Matt Ravlich, par exemple, ou un Dennis Hull. Et qui peut assurer que Norm Ullman, ou Roger Crozier ne seront pas victimes d'un accident?

Quant à la série Toronto-Canadien, on sait ce qui attend les joueurs de Toe Blake. Les Leafs, avec Bobby Baun, Carl Brewer, Eddie Shack vont remplacer leurs bâtons de hockey pour des tomahawks et si les arbitres ne peuvent déceler la substitution, il faudra aux Canadiens faire des miracles pour l'emporter. Mais ils ne sont pas à un miracle près et devraient se qualifier pour la finale.

meilleur gardien de la seconde demie alors que les Leafs ont tenu leurs rivaux à 82 buts.

La recrue des Red Wings, Roger Crozier, a terminé en 2e place chez les gardiens, derrière le duo des Leafs et il recevra \$500. Son club, le Détroit, a accordé un total de 175 buts durant la saison entière et le championnat n'a été décidé que dans la toute dernière joute de la saison quand les Leafs ont blanchi les Red Wings par 4 à 0 avec Bower dans les filets du Toronto. Le duo formé de Glenn Hall et de Denis DeJordy, du Chicago, a enlevé la 3e place chez les gardiens avec un grand total de saison de 176, soit seulement trois buts de plus que le Toronto et un seul de plus que Détroit.

Le championnat

Le championnat du circuit a également été décidé durant la dernière semaine de jeu seulement et les nouveaux champions sont les Red Wings de Détroit qui ont enlevé la 1ère place avec 87 points. Ils remportent donc le trophée Prince de Galles et chacun des joueurs recevra la somme de \$2,250. Le Canadien a terminé en 2e place avec 83 points et chacun de ses 18 joueurs recevra \$1,250. La 3e place va aux Black Hawks de Chicago dont les 18 joueurs récolteront \$750, chacun et les

Leafs de Toronto, eux, en 4e position, recevront chacun \$250. Les Rangers de New York sont 5e avec 52 points et les Bruins de Boston, 6e et derniers, avec 48 points.

Le Détroit a été le club le plus puni avec un total de 1,121 minutes au cachot pour un nouveau record de Ligue. L'ancien record, de 1,116 minutes avait été établi l'an dernier par le Chicago. Le joueur le plus puni a été Carl Brewer, des Leafs de Toronto avec 177 minutes en punitions, un nouveau record pour le Toronto. Brewer a dû purger 76 mineures, une majeure et deux mauvaises conduites de 10 minutes chacune.

Trois records ont été brisés ou améliorés par des équipes ou des joueurs qui les détenaient déjà durant la saison 1964-65 qui vient de prendre fin. Ils sont les suivants:

Records

Pour les équipes: Le moins de joutes nulles dans une saison de 70 joutes: Bruins de Boston, 6.

La plus longue série de victoires par un club sur sa propre glace: Red Wings de Détroit, 14 victoires de suite.

Le plus grand nombre de punitions par un club: Red Wings de Détroit, 1,121 minutes.

Records individuels: Le plus grand nombre d'assistances pour un joueur dans une saison et aussi le plus grand nombre d'assistances pour un joueur de centre: Stan Mikita, Chicago, 59.

Le plus grand nombre de points dans une saison pour un joueur de défense: Pierre Pilote, Chicago, 59 points, soit 14 buts et 45 assistances en 69 parties.

Le plus de punitions pour un joueur de centre dans une saison: Stan Mikita, Chicago, 154.

Les records améliorés sont les suivants: Le plus grand nombre de joutes dans une carrière: Gordie Howe, Détroit, 1,259.

Le plus grand nombre de buts dans une carrière, saisons régulières: Gordie Howe, Détroit, 595 buts.

Le plus grand nombre d'assistances dans une carrière, saisons régulières: Gordie Howe, Détroit, 766 assistances.

Le plus grand nombre de points dans une carrière, saisons régulières: Gordie Howe, Détroit, 1,361 points.

Le plus de punitions dans une carrière: Ted Lindsay, Détroit, 1,808 minutes.

Le plus grand nombre de blanchissages dans une carrière: Terry Sawchuk, 97, avec Détroit et maintenant Toronto.

Salon du **SPORTSMAN '65** du 26 mars au 4 avril

★ Spectacles sensationnels
★ Les fameux dauphins acrobates
★ Dances guerrières indiennes
★ Invités surprises
★ Zoo de Granby

PRIX DE PRESENCE: Bateau "PRINCECRAFT" Voyage à 100\$ Tente "MESSAGER"

LUNDI AU VENDREDI: Midi à 11 p.m. (3 représentations)
SAMEDI: 9 a.m. à 11 p.m. (5 représentations)
DIMANCHE: Midi à 11 p.m. (5 représentations)

PALAIS DU COMMERCE
1650 rue Berri, Montréal

OUI ÇA PAYE DE VOUS DIRIGER VERS L'EST... CHEZ FINNIE! OUI ÇA PAYE DE VOUS DIRIGER VERS L'EST...

OUI ÇA PAYE DE VOUS DIRIGER VERS L'EST...

La meilleure qualité se trouve chez **FINNIE**

TENTES 12 X 15

3 pièces, 2 chambres à coucher avec portes à fermoirs éclairés cuisine exceptionnelle de 6' x 15'. Plancher conçu à même, grandes fenêtres avec moustiquaires et fermoirs éclairés, c'est vraiment la tente idéale pour toute la famille, c'est une tente de haute qualité fabriquée avec soin par nos artisans, à nos ateliers, complète avec poteaux et piquets indestructibles.

PAS 1\$ COMPTANT • Commandes postales et Paiements faciles pour • Téléphoniques acceptées convenir à votre budget • LIVRAISON PARTOUT

"Une TENTE signée FINNIE doit être PARFAITE"

RECHAUD DE CAMPING "SIEVERT" A 2 FEUX

Chaleur régulière et instantanée, montage simple, utilisation facile, verrouillage automatique, grille de cuisson amovible, facile à transporter. Un produit de haute qualité.

RECHAUD DE CAMPING 1 FEU "SIEVERT"

Pas de fumée, pas de pompage, pas de surveillance, le gaz dure de 3 à 4 semaines, rapide et de sécurité absolue, léger.

chez **FINNIE**

14,001 est, NOTRE-DAME
Vaste terrain de stationnement.
645 - 8843
Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9 heures

FINNIE et QUALITE sont SYNONYMES

FINNIE ne possède que des TENTES de QUALITE

SUGGEREZ-NOUS vos IDEES sur le CAMPING

OUI ÇA PAYE DE VOUS DIRIGER VERS L'EST... CHEZ FINNIE! OUI ÇA PAYE DE VOUS DIRIGER VERS L'EST...

IL Y A DU **printemps** DANS L'AIR

LA BOCK DE DOW EST DE RETOUR!

LE PRINTEMPS... Saison à la fois vive et douce... riche d'arômes... saison de promesses... saison qui apporte une saveur nouvelle

Pour faire changement goûtez à la Bock de Dow! C'est si court... le printemps

BIÈRE bock DE DOW

LA TRADITIONNELLE BIÈRE DU PRINTEMPS

UNE SPÉCIALITÉ DE **DOW** LES MAÎTRES-BRASSEURS



EATON



La Colonnade

14

22

Madame, voici un nom à retenir... Dans un décor raffiné bleu et or se trouvent les tenues de jour ou de soir que vous recherchez, vous qui êtes soucieuse de votre élégance de toutes les heures! Les collections ont été pensées en fonction des gammes de tailles courantes (14 à 20) et spécialisées (12½ à 22½). Sous le signe du printemps, voici trois élégants modèles réalisés par "DUET", mettant en vedette deux impératifs de la mode printanière, pour étreindre à Pâques: le MARINE et le TRICOT DE SOIE.

A. L'ENSEMBLE, en tricot de soie uni, formé d'une robe mince, manches cape, décolleté en V et d'un manteau assorti, entièrement doublé, bord à bord, manches raglan. 12½ à 22½. 65.00

B. LE TAILLEUR, en tricot de soie uni, éclairé d'une blouse en soie marine et blanc, ornée d'un col noué très souple. 12½ à 22½. 55.00

C. LE COSTUME, en tricot de soie jacquard, de coupe très simple mais impeccable; détail de tricot uni au col et aux poches. 12½ à 22½. 49.95

COMPOSEZ: 842-9211, SERVICE DES COMMANDES TELEPHONIQUES
EATON — LA COLONNADE 1422 (RAYON 641), AU TROISIEME ETAGE